

SDIS 71

Service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire

Extrait du registre des délibérations

Séance du 22 mars 2021

Délibération n° 2021-09 Compte administratif 2020

Membres du CA.SDIS en exercice	:	25
Présents à la séance	:	20
Pouvoirs	:	2
Nombre de votants	:	21
Quorum	:	13
Date de la convocation	:	9 mars 2021
Affichée le	:	9 mars 2021
Procès-verbal affiché le	:	

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux mars à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire se sont réunis, sur convocation de son Président en application de l'article L. 1424-28 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. André ACCARY, Président du Conseil d'administration.

Le Président ne pouvant prendre part au vote, la présidence de l'assemblée pendant le débat et le vote du compte administratif 2020 est assurée par le second Vice-Président, Monsieur Jean-Claude BÉCOUSSE.

Étaient présents :

M. André ACCARY, Mme Catherine AMIOT, M. Jean-Claude BECOUSSE, Mme Colette BELTJENS,
M. Pierre BERTHIER, M. Roland BERTIN, M. François BONNETAIN, M. Frédéric BOUCHET,
M. Frédéric CANNARD, Mme Mathilde CHALUMEAU, Mme Carole CHENUET
M. Jean-François COGNARD, M. Jean-Michel DESMARD, Mme Marie-Thérèse FRIZOT,
Mme Violaine GILLET, Mme Dominique LANOISELET, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Louis MARTIN,
Mme Virginie PROST, Mme Françoise VERJUX-PELLETIER

Suppléance(s) : -

-

Excusé(s) :

Mme Marie-Christine BIGNON, non suppléée
Mme Catherine FARGEOT, non suppléée
Mme Edith PERRAUDIN, non suppléée

M. Bertrand ROUFFIANGE, non suppléé
M. Jean-Yves VERNOCHE, non suppléé

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine BIGNON a donné pouvoir à M. Pierre BERTHIER
M. Jean-Yves VERNOCHE a donné pouvoir à Mme Violaine GILLET

Secrétaire de séance : Mme Catherine AMIOT

M. le Président André ACCARY, rapporteur, donne lecture des dispositions suivantes :

Le compte administratif fait le bilan, au 31 décembre de l'exercice concerné, de la situation financière du SDIS 71 telle qu'elle résulte de l'exécution budgétaire. Lui sont joints les développements et explications pour éclairer le Conseil d'administration et le représentant de l'État en charge du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire sur cette exécution.

Le financement du SDIS 71 présente une particularité. Ses recettes réelles de l'année 2020 proviennent pour 94,6 % ou 39.424 K€ des collectivités locales. Elles sont constituées à 49 % des contributions des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et à 45 % de la participation du Département (contribution à la continuité de service en fonctionnement + subvention en annuité + subventions directes d'équipement).

Comme le budget primitif, le compte administratif se décompose en deux sections (fonctionnement et investissement) qui présentent, par chapitre et en détail, l'exécution du budget (cf édition budgétaire normalisée selon l'instruction comptable M 61 en pièce jointe).

Afin d'augmenter la lisibilité de ce rapport, l'évaluation des politiques publiques, pour l'année 2020 sera traitée successivement :

- en termes financiers,
- au travers de l'activité des services.

**ÉVALUATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES
DE L'ANNEE 2020
EN TERMES FINANCIERS**

I. LES PRINCIPALES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 71 POUR 2020

Les décisions budgétaires sont formalisées dans les différents stades budgétaires qui sont, pour un cycle annuel normal : le rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles (RERCP), le rapport d'orientations budgétaires (ROB), le budget primitif (BP), une décision modificative (DM) éventuelle, et le compte administratif (CA).

1. La convention de partenariat avec le Département

Cette convention pluriannuelle a été entérinée par délibération du Conseil d'administration du SDIS n° 2019-42 du 9 décembre 2019. L'année 2020 est donc la première année d'exécution de cette cinquième convention. Les différents stades budgétaires sont très largement conditionnés par ses termes, bien que des adaptations aient été rendues nécessaires, notamment dans le cadre de la revalorisation de la prime de feu de 19% à 25% du traitement indiciaire des sapeurs-pompiers professionnels.

2. Le rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles

Ce rapport concernant l'année 2020 a été présenté au Conseil d'administration du SDIS le 9 décembre 2019. Les termes de ses évolutions ont été adoptés par la délibération n° 2019-44.

3. Le rapport d'orientations budgétaires

Il a été présenté au Conseil d'administration lors de la séance du 3 février 2020 et validé par délibération n° 2020-04.

4. Le budget primitif 2020

Il a été adopté à l'unanimité par le Conseil d'administration le 9 mars 2020, par délibération n° 2020-23. Il s'inscrit dans la continuité des grandes orientations de la convention n° 5. Il s'élève à 42.095 K€ pour la section de fonctionnement et 11.093 K€ pour la section d'investissement (reports inclus), soit un total de 53.188 K€.

4.1 Le fonctionnement

4.1.1 Les recettes de budget à budget

Le montant global des contributions des communes et EPCI pour l'année 2020, après application de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) de 1%, est de 20.463.549 €.

La participation du Département (contribution de fonctionnement pour l'équilibre du budget, subventions en annuité et subventions directes d'équipement) est passée de 17.150 K€ au BP 2019 à 18.963 K€ au BP 2020, soit une augmentation de 1.813 K€.

Le montant total des recettes réelles de fonctionnement passe de 36.864 K€ au BP 2019 à 37.667 K€ au BP 2020.

4.1.2 Les dépenses de budget à budget

Les prévisions de charges à caractère général ont augmenté de 6,8% ou 347 K€ entre le BP 2019 et le BP 2020, pour un volume de 5.447 K€. Les prévisions de charges de personnels ont augmenté de 2,1 % ou 619 K€ par rapport aux prévisions de 2019, pour atteindre 29.693 K€. Enfin les frais financiers sont passés de 429 K€ en 2019 à 417 K€ en 2020 (- 2,8 % ou - 12 K€).

Le montant total des dépenses réelles de fonctionnement passe de 36.613 K€ au BP 2019 à 37.045 K€ au BP 2020.

Le solde net de gestion des services du budget primitif 2020 est positif de 2.022 K€, contre 2.144 K€ au budget primitif de 2019.

4.2 L'investissement

Les prévisions de dépenses réelles d'équipement pour 2020 (sans prise en compte des reports de 2019) sont de 6.668 K€ au budget primitif, contre 5.570 € au BP de 2019.

5. Les autres stades budgétaires

Il y a eu une décision modificative sur l'exercice 2020, le 9 novembre (délibération n° 2020-38).

La section de fonctionnement a été augmentée de 40 K€ provenant de produits exceptionnels. Des mouvements de crédits équilibrés ont également eu lieu au sein des dépenses réelles, avec des dépenses imprévues réalimentées de 161 K€, en raison notamment du réajustement à la baisse de 130 K€ des charges à caractère général.

La section d'investissement a été augmentée de 370 K€ résultant d'écritures d'ordre équilibrées et internes à la section. Des mouvements de crédits équilibrés ont également eu lieu au sein des dépenses réelles, avec des dépenses imprévues réalimentées de 1.184 K€, en raison notamment du recalage des crédits de paiement de l'autorisation de programme Immo 3 (délibération n° 2020-41 du 9 novembre 2020).

Enfin, différents virements de crédits ont été réalisés par les services en cours d'année.

Après la prise en compte de l'ensemble de ces éléments, les crédits ouverts au budget de l'exercice 2020 sont de :

- **42.156 K€ en section de fonctionnement,**
- **11.463 K€ en section d'investissement,**
- soit un total général de 53.619 K€.**

II. LA MESURE DES POLITIQUES PUBLIQUES À TRAVERS LES GRANDES MASSES FINANCIÈRES

Il convient de préciser que l'appréciation de l'exécution du budget se fait à partir des mouvements réels. Les mouvements d'ordre sont équilibrés et ne génèrent pas de décaissement. Enfin, sur certaines inscriptions budgétaires et conformément à la norme comptable, il n'est pas passé d'écritures comptables, comme sur les comptes des dépenses imprévues.

1. La section de fonctionnement

Les crédits ouverts globalement en section de fonctionnement, tant en recettes qu'en dépenses (tous stades budgétaires confondus) sont, pour l'exercice 2020, **d'un montant de 42.095 K€.**

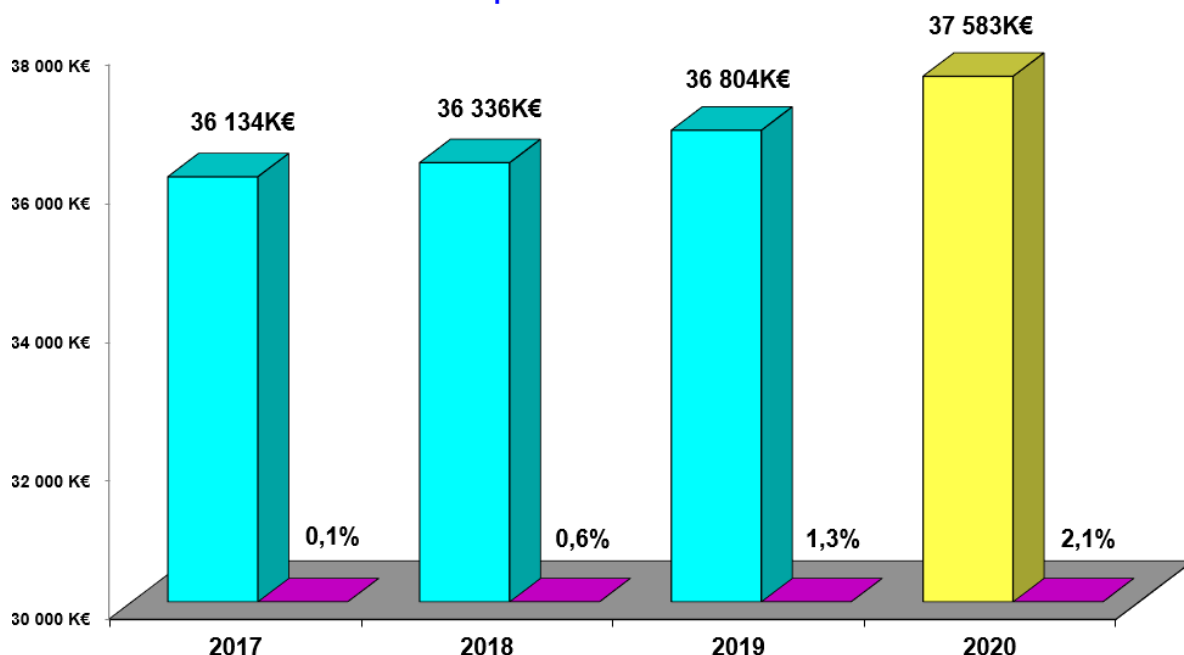
Le solde de gestion résultant de l'exécution 2020 est de 3.751 K€. Ce résultat intermédiaire permet de constater que les recettes de gestion courante sont supérieures aux dépenses de gestion courante de l'exercice. Une partie de ce solde sera consacré, notamment, au paiement des frais financiers et au financement des amortissements.

1.1 Les recettes réelles

1.1.1 Les recettes de gestion du Service

Les prévisions du BP sont de 37.478 K€ et les réalisations sont de 37.583 K€.

**Recettes de gestion des services
- comptes administratifs -**

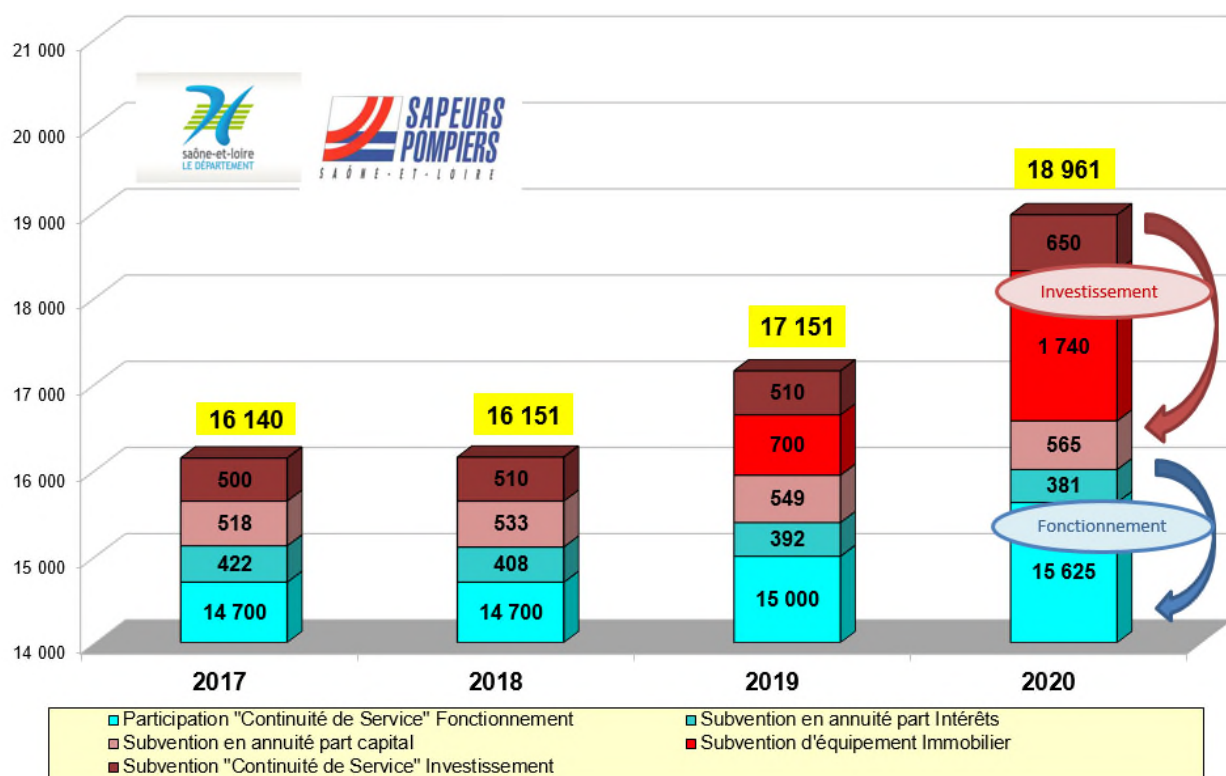


Les produits du service atteignent 720 K€ au CA 2020 contre 693 K€ au CA 2019. Parmi ces produits on retrouve :

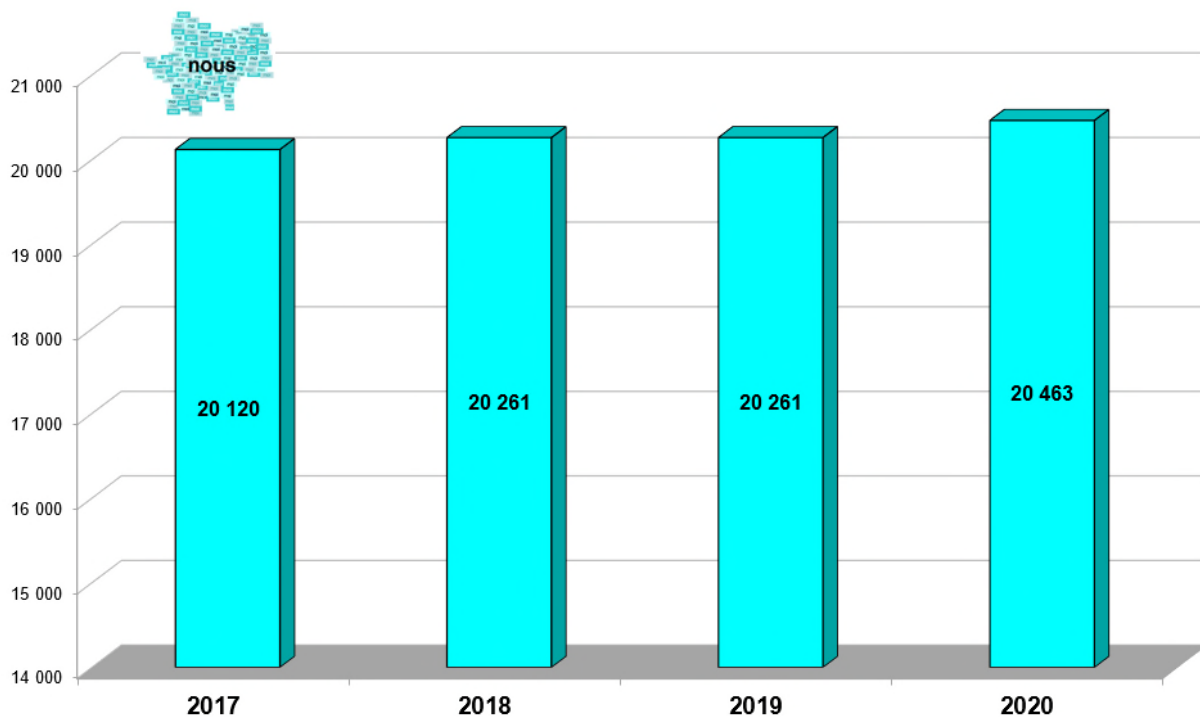
- les interventions soumises à facturation pour 79 K€ (contre 38 K€ en 2019),
- les interventions effectuées sur le réseau autoroutier pour 150 K€ (168 K€ en 2019),
- les remboursements divers (interventions dans les départements limitrophes, services de sécurité et jury d'exams, mise à disposition de salles pour formations) pour 59 K€ (86 K€ en 2019, les services de sécurité et formations ayant été réduits en raison du Covid),
- les indisponibilités des transports sanitaires privés (ITSP) pour 432 K€ (400 K€ en 2019), dont le rattachement à l'exercice du 2^e semestre estimatif en raison du délai nécessaire au SAMU pour valider les ITSP dans le cadre du paiement à l'intervention.

Les participations diverses sont de 36.694 K€ contre 35.876 K€ au CA 2019. Les remboursements des hôpitaux sièges de SMUR, la participation au réseau ANTARES (SSU) et le remboursement des emplois d'avenir constituent une recette stable de 182 K€ (184 K€ en 2019). Le FCTVA est encaissé à hauteur de 43 K€ (37 K€ en 2019), en fonction des dépenses d'entretien de bâtiments de l'année 2018. Les emplois d'avenir représentaient une recette résiduelle de 2 K€ en 2019 mais sont totalement supprimés en 2020.

La participation du Département au titre de la continuité du service s'élève à 15.625 K€ (15.000 K€ en 2019), le remboursement des intérêts des prêts immobiliers structurants au réel est de 381 K€ (392 K€ en 2019). Le graphique ci-dessous, permet de visualiser et mesurer la participation financière du Département dans sa totalité. Concernant la section d'investissement, il intègre le remboursement du capital des emprunts précités et le versement d'une subvention d'équipement directe qui se substitue au recours à l'emprunt et évite de générer des frais financiers :



La contribution des communes s'élève quant à elle à 12.077 K€ (11.922 K€ en 2019) et celle des EPCI à 8.386 K€ (8.339 K€ en 2019). Le montant total de ces contributions s'élève ainsi à 20.463 K€ pour l'année 2020 (20.261 K€ en 2019).



Les atténuations de charges sont de 168 K€ (233 K€ au CA 2019). Celles-ci correspondent pour l'essentiel à des remboursements de rémunérations du personnel (remboursements de vacances par le Ministère de l'intérieur pour 22 K€, remboursements de congés paternité par la Caisse des dépôts pour 14 K€, remboursements de primes de fin d'année par les mairies pour 73 K€, autres remboursements divers).

Les autres produits de gestion courante, concernant des revenus d'immeubles et notamment la location d'un terrain pour l'implantation d'une antenne météorologique à Louhans sont **de 0.5 K€** (2.7 K€ en 2019 en raison de la mise à disposition de locaux au Centre de gestion).

1.1.2 Les autres recettes réelles

Les produits exceptionnels s'élèvent à 327 K€ (305 K€ au CA 2019). Il s'agit notamment de pénalités de retard versées par les fournisseurs au SDIS 71 pour non-respect des délais de livraison ou mauvaise exécution des prestations (49 K€ contre 71 K€ en 2019 en raison notamment du retard dans la livraison des véhicules et des problématiques de nettoyage des locaux), de produits de vente de biens (9 K€ contre 35 K€ en 2019), de remboursements d'assurances (218 K€ contre 94 K€ en 2019) et autres régularisations comptables et produits exceptionnels.

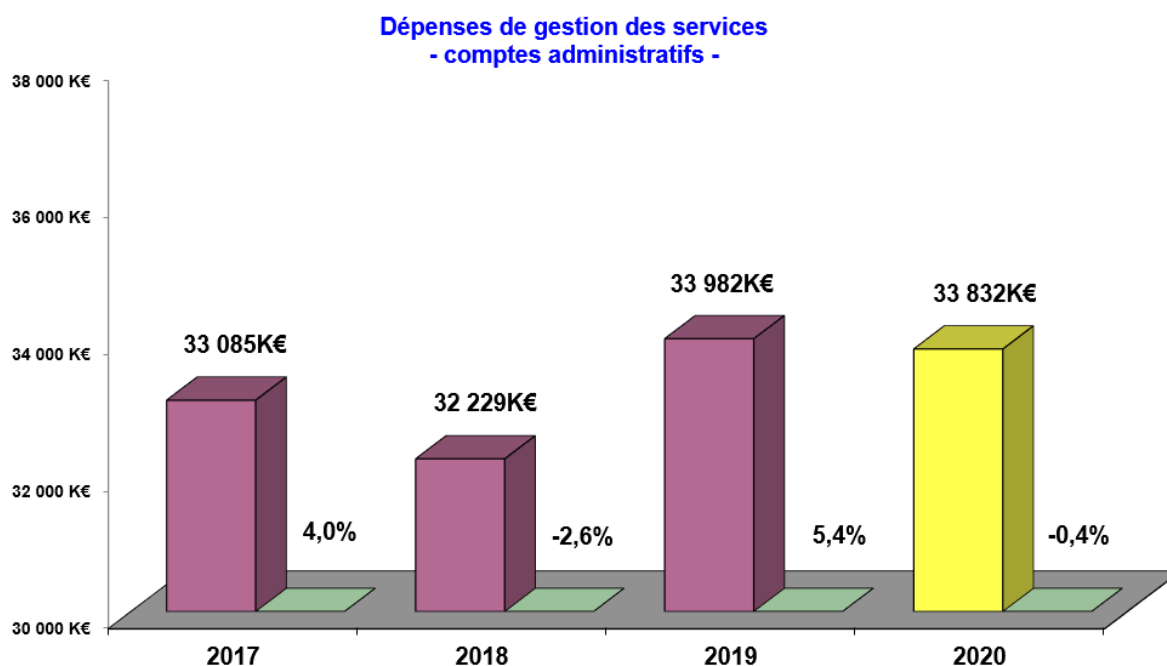
Enfin, **la reprise de provisions pour dépréciation des actifs circulants s'élève à 28 K€** (33 K€ en 2019, année qui comptait également la dernière reprise sur provision de 130 K€ concernant la maintenance des grandes échelles).

Le montant global des recettes réelles est donc de 37.938 K€ (37.273 K€ en 2019).

1.2 Les dépenses réelles

1.2.1 Les charges de gestion des services

Les prévisions du BP sont de 35.455 K€ et les réalisations sont de 33.832 K€.



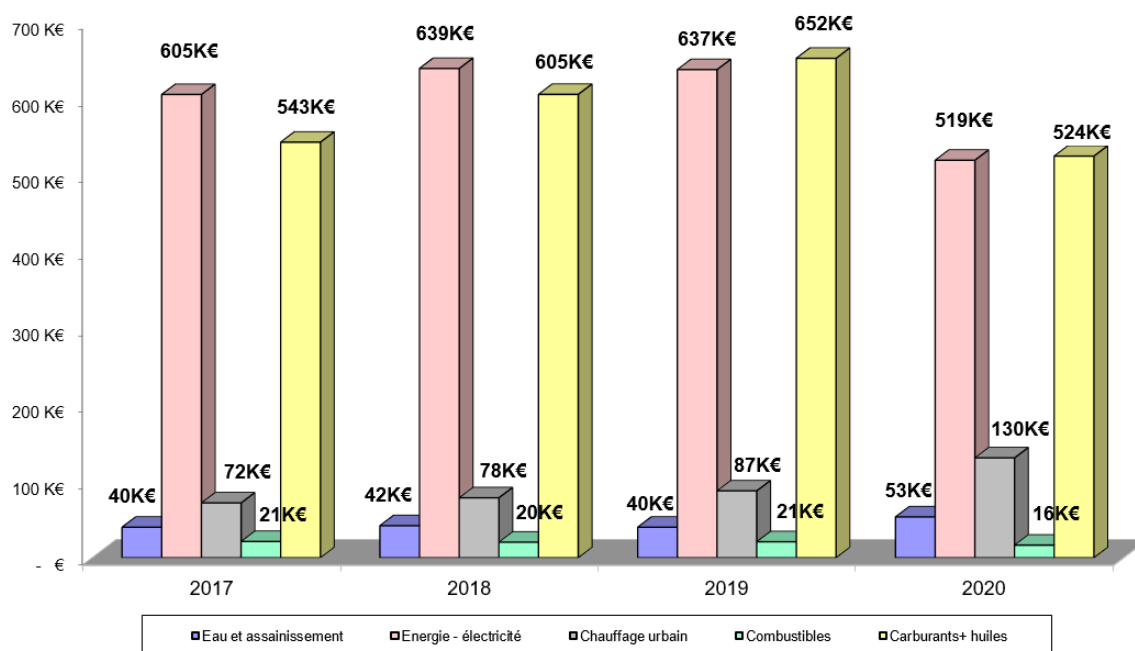
Les charges à caractère général s'élèvent à 4.773 K€ pour l'année 2020, en baisse d'environ 7,9 % ou 407 K€ par rapport à l'année 2019 où elles atteignaient 5.180 K€.

Elles sont composées des **dépenses structurelles** que sont les achats de fournitures techniques et administratives, les produits pharmaceutiques, les différents entretiens de matériels et de locaux, les maintenances, les primes d'assurances... Ces dépenses de continuité de service sont **de 3.530 K€ pour 2020** (contre 3.743 K€ en 2019), soit une diminution de 5,7 %.

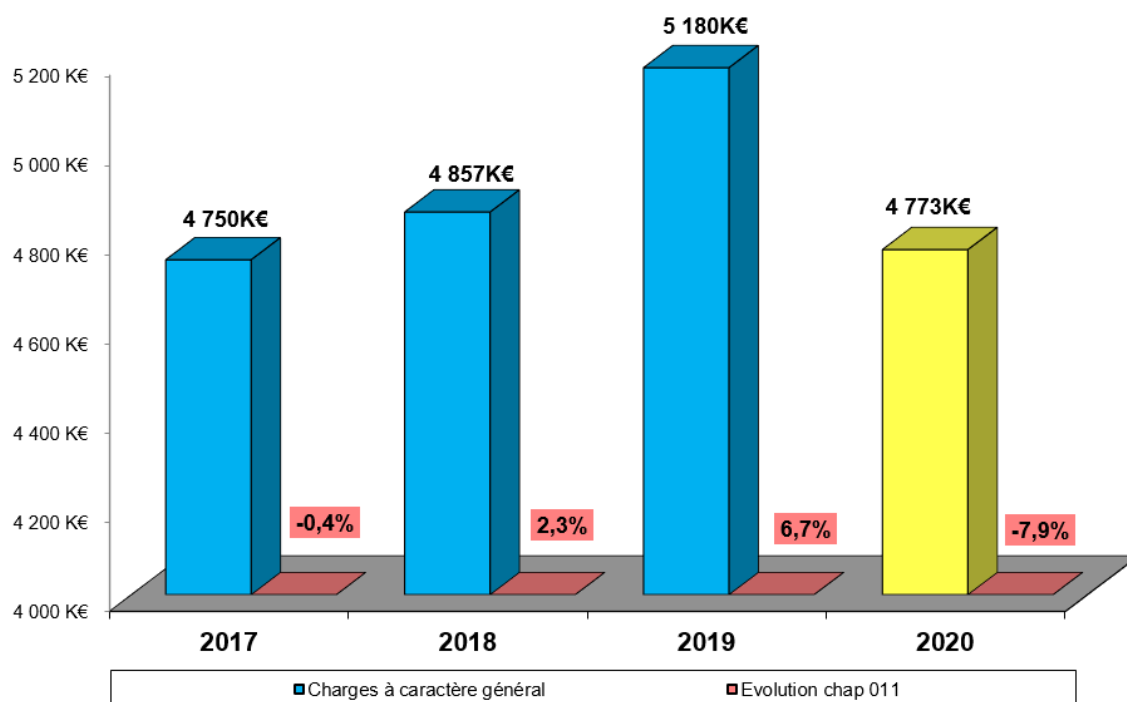
Les fluides énergétiques représentent quant à eux 1.243 K€ (1.437 K€ en 2019), soit une diminution de 13.5 % par rapport à l'année précédente.

Ces diminutions de consommations s'expliquent notamment par la période de confinement liée à la Covid avec entre autres moins d'interventions donc moins de carburant (-125 K€), d'achat de consommables (- 37 K€), de nettoyage de locaux (-17 K€), de consommation électrique (-118 K€), et moins de remboursements liés aux formations (-147 K€). Ces moindres dépenses sont venues compenser les augmentations habituelles liées au coût de la vie de ce chapitre de dépenses.

Fluides énergétiques

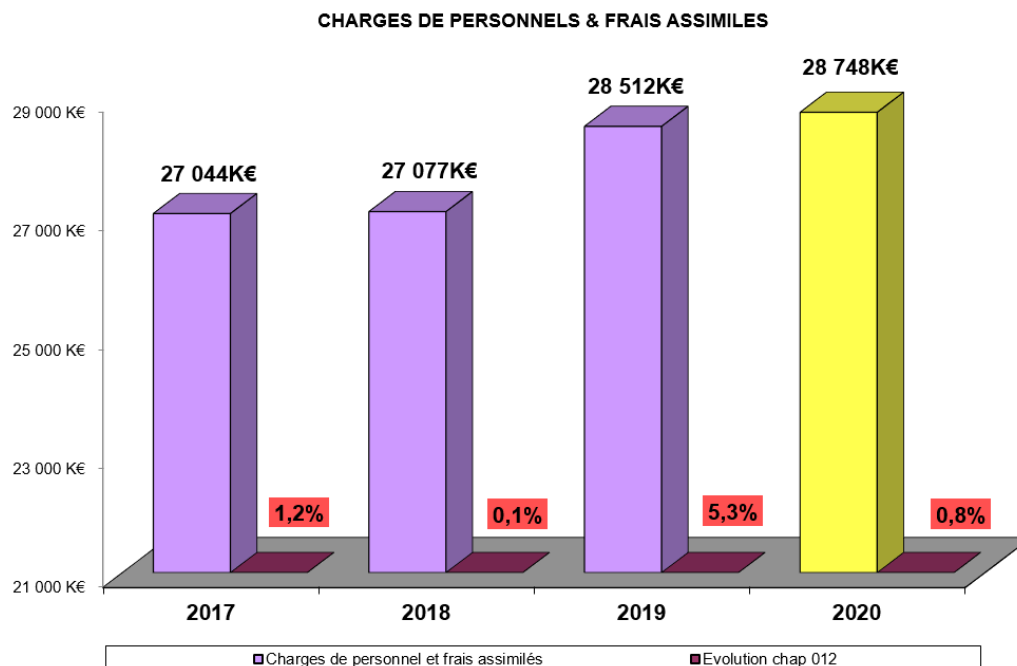


CHARGES A CARACTERE GENERAL

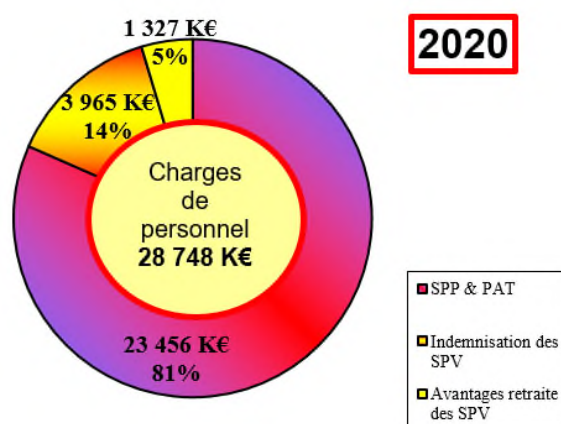


Les charges de personnel s'élèvent à 28.748 K€ (contre 28.512 K€ au CA 2019) et sont composées de la rémunération des personnels titulaires et contractuels, des charges sociales qui en découlent, des indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires, de l'allocation de vétérance, des taxes et versements assimilés (taxe du versement transport, cotisations versées au FNAL, au CDG et au CNFPT).

L'évolution des charges de personnels de + 0,8 % ainsi constatée en 2020, fait l'objet de précisions dans la seconde partie de ce rapport consacrée au bilan d'activité des services, et plus précisément à celle du Groupement des Ressources Humaines.



La masse salariale peut être scindée en 3 parties :



Les autres charges de gestion courante correspondent notamment aux brevets et licences, indemnités des élus et subventions aux associations. Elles sont **de 311 K€** (290 K€ en 2019).

Les prévisions de dépenses de gestion de service étaient de 35.455 K€ et les réalisations **sont de 33.832 K€** car les charges à caractère général et les charges de personnel sont inférieures aux prévisions.

1.2.2 Les autres dépenses réelles

Les charges financières s'élèvent à 408 K€ (421 K€ en 2019), avec prise en compte des ICNE. La part de dette propre poursuit sa diminution (29 K€ contre 31 K€ en 2019).

La part d'intérêts prise en charge par le Département, dans le cadre de la politique des équipements structurants, est de 381 K€ (392 K€ en 2019), soit 93 % de l'ensemble des frais financiers.



Les charges exceptionnelles constituent une dépense de 5 K€ (contre 31 K€ en 2019). Il s'agit d'annulations de titres sur exercice antérieur et d'une subvention exceptionnelle à l'UDSP pour 5 K€ pour les actions de secourisme projetées sur l'année.

Les dotations aux provisions permettent de faire face à d'éventuelles dépréciations de créances, comme le veut la norme comptable M61. Elles visent à acter comptablement le fait que des titres ont été émis, mais que les recettes correspondantes n'ont pas encore été recouvrées. Elles s'élèvent à **25 K€**, contre 27 K€ pour l'année 2019.

Les dépenses réelles s'élèvent donc à 34.270 K€ pour l'année 2020, contre 34.461 K€ en 2019, soit une diminution de 0,5 %.

1.3 Les amortissements

Cette masse budgétaire constitue l'autofinancement affecté au profit de la section d'investissement.

Les opérations d'ordre entre sections constituent une dépense de 4.957 K€ (contre 4.832 K€ au CA 2019). Le montant des amortissements est calculé à partir de la mesure de la dépréciation des biens inscrits à l'inventaire de l'ordonnateur et à l'actif du comptable, selon des durées d'amortissement adoptées par le Conseil d'administration (délibération n° 2017-33 du 6 juillet 2017). Pour 2020 et en dépenses, le montant des amortissements est de 4.935 K€ (4.818 K€ au CA 2019). Les 21 K€ restant correspondent aux écritures d'ordre pour la vente de biens (14 K€ en 2019).

En recettes ces opérations s'élèvent à 1.884 K€ (contre 1.851 K€ en 2019). Sont enregistrées essentiellement et conformément aux dispositions prévues par la norme comptable M 61, la neutralisation des amortissements des biens immobiliers (bâtiments) pour 1.396 K€ (1.387 K€ en 2019) et la quote-part des subventions reçues pour 488 K€ (464 K€ en 2019).

Les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement permettent de dégager un autofinancement positif de 3.073 K€, contre 2.981 K€ en 2019.

Ces masses étant précisées, le taux de réalisation en mouvements réels de l'exercice et pour la section de fonctionnement, tous stades budgétaires confondus, est de :

- **100,72 % en recettes, soit 37.938 K€**,
- **92,51 % en dépenses, soit 34.270 K€**.

2. La section d'investissement

Les crédits votés en section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses (tous stades budgétaires confondus, y compris les reports de l'année N-1), sont, pour l'exercice 2020, de 11.093 K€.

2.1 Les recettes d'investissement

2.1.1 Les recettes d'équipement

Comme prévu dans la convention n° 5, **le Département a versé une subvention de 650 K€** pour assurer la continuité de service en investissement (510 K€ en 2019) et **une subvention de 1.740 K€ pour les travaux du plan Immo 3** (700 K€ en 2019).

Pour 2020, l'ensemble des recettes d'équipement s'élève donc à 2.390 K€ (contre 1.241 K€ en 2019).

2.1.2 Les recettes financières

Le FCTVA correspond à la restitution d'une partie de la TVA versée par le SDIS 71 au titre des dépenses d'équipement. Pour 2020, l'assiette de restitution correspond aux dépenses réalisées en 2018, auxquelles est appliqué un taux de 16,404 %. Le produit **est de 782 K€** (contre 1.146 K€ en 2019). Cette évolution est conjoncturelle puisqu'elle dépend du montant des dépenses effectivement payées sur l'exercice comptable considéré.

Une subvention de 565 K€ correspondant au remboursement du capital des emprunts immobiliers en cours a également été versée par le Département. En effet, comme prévu dans la convention n° 5, le Département rembourse les annuités des emprunts correspondants aux investissements immobiliers structurants passés.

Pour 2020, l'ensemble des recettes financières s'élève donc à 1.347 K€ (contre 1.695 K€ au CA 2019).

2.2 Les dépenses d'investissement

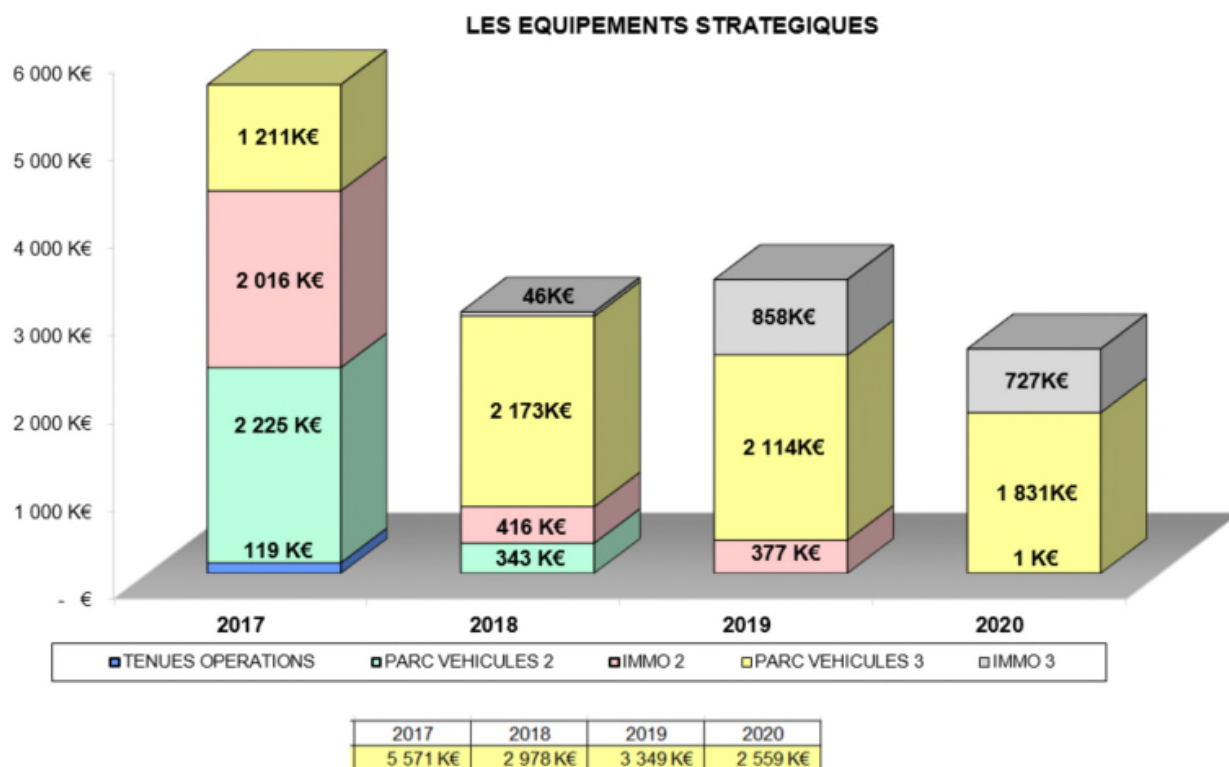
2.2.1 Les dépenses d'équipement

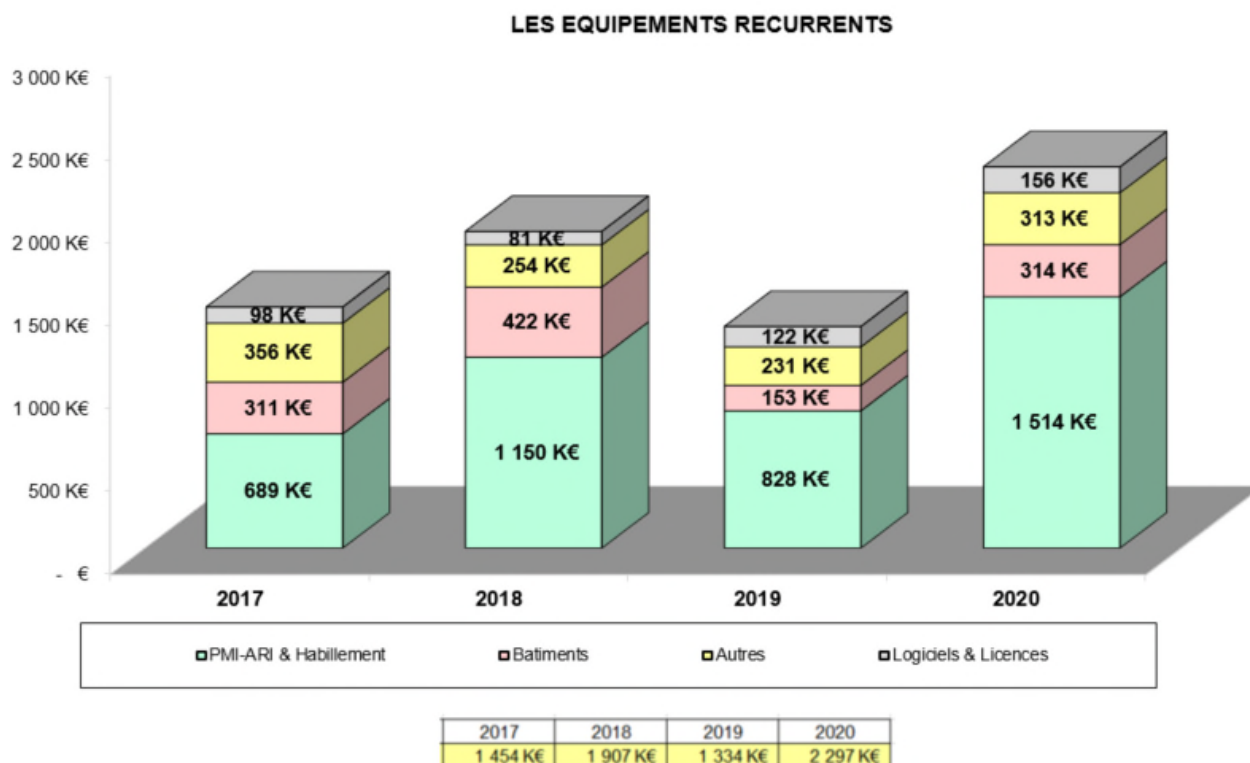
C'est à l'intérieur de cette masse financière que sont inscrites les dépenses qui viennent accroître la valeur de l'actif du SDIS 71. Il peut s'agir d'études éventuelles devant déboucher sur des travaux, d'acquisitions de logiciels, de matériels d'incendie, de vêtements d'intervention des sapeurs-pompiers, de véhicules et de travaux de bâtiments.

Pour l'année 2020 et avec les reports des exercices antérieurs inclus, ces différents postes ont été budgétisés, tous stades budgétaires confondus, pour 8.338 K€. Ils ont été réalisés à hauteur de 4.856 K€ (contre 4.683 K€ en 2019), soit un taux de mandatement de 58 % (68% en 2019).

Les dépenses engagées qui n'ont pas pu faire l'objet de mandatements sur l'exercice correspondent aux reports de 2020 sur 2021 et s'élèvent à 2.108 K€ (contre 1.670 K€ en 2019).

Les deux graphiques ci-dessous permettent de synthétiser les volumes financiers consacrés aux dépenses d'investissement durant les dernières années.





2.2.2 Les dépenses financières

Le montant du remboursement du capital restant dû est de 635 K€ (contre 662 K€ en 2019). Parmi ceux-ci, 565 K€ (contre 549 K€ en 2019) correspondent aux emprunts d'équipements structurants, pris en charge par le Département comme évoqué précédemment.

Le taux de réalisation (mandatement) en mouvements réels de l'exercice de la section d'investissement est de :

- En recettes : 99.25 %, contre 97,87 % en 2019,
- En dépenses : 59.77 %, contre 77,85 % en 2019.

2.3 Les amortissements

Comme les autres écritures d'ordre de la section de fonctionnement, ces écritures de la section d'investissement présentent un double caractère commun. Elles sont d'ordre budgétaire et comptable et ne génèrent pas de mouvements de fonds.

Les opérations d'ordre entre sections concourent à l'équilibre de la section d'investissement et à l'équilibre réel du budget (autofinancement). **En dépenses d'investissement, elles sont de 1.884 K€** (contre 1.851 K€ en 2019) et correspondent à la neutralisation comptable des amortissements des biens immobiliers et au quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat. **En recettes d'investissement, elles sont de 4.957 K€** (contre 4.832 K€ en 2019) et correspondent aux amortissements, à la prise en compte et à la comptabilisation de la valeur nette comptable des immobilisations cédées.

Les opérations patrimoniales sont réalisées à l'intérieur de la section d'investissement, en dépenses et recettes, et elles sont équilibrées à hauteur de **386 K€** (contre 1.580 K€ en 2019). Il s'agit notamment des résorptions d'avances liées aux achats de véhicules avec l'UGAP.

Dans ces conditions, **l'amortissement net est de 3.073 K€**, contre 2.981 K€ en 2019.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Annexe 1

FONCTIONNEMENT DEPENSES DE L'EXERCICE	BP 2020	BP+DM+VC 2020	CA 2020
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général	5 447 000,00	5 316 784,00	4 772 834,73
011 Charges à caractère général - Continuité du Service	4 022 600,00	3 928 464,00	3 529 603,05
011 Charges à caractère général - Fluides énergétiques	1 424 400,00	1 387 400,00	1 243 231,68
012 Charges de personnel et frais assimilés	29 693 000,00	29 693 000,00	28 748 351,10
65 Autres charges de gestion courante	315 000,00	327 000,00	310 736,64
Total dépenses de gestion des services	35 455 000,00	35 336 784,00	33 831 922,47
66 Charges financières	417 000,00	417 000,00	408 378,70
67 Charges exceptionnelles	12 000,00	9 000,00	5 439,90
68 Dotations aux provisions	28 000,00	28 000,00	24 683,89
022 Dépenses imprévues	1 133 000,00	1 294 216,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	37 045 000,00	37 085 000,00	34 270 424,96
042 Opérations ordre entre sections	5 050 000,00	5 071 457,00	4 956 572,52
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	5 050 000,00	5 071 457,00	4 956 572,52
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	42 095 000,00	42 156 457,00	39 226 997,48

Annexe 2

FONCTIONNEMENT RECETTES DE L'EXERCICE	BP 2020	BP+DM+VC 2020	CA 2020
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
70 Produits des services, du domaine, et ventes diverses	655 000,00	655 000,00	720 324,21
74 Participations, dont :	36 699 549,00	36 699 549,00	36 694 129,86
74731 Participation Département - Continuité de Service	15 625 000,00	15 625 000,00	15 625 000,00
74732 Participation Département - Intérêts Plans Immo I et II	383 000,00	383 000,00	380 947,57
7474 Contributions Communes	12 077 498,00	12 077 498,00	12 077 498,00
7475 Contributions Groupements de collectivités	8 386 051,00	8 386 051,00	8 386 051,00
75 Autres produits de gestion courante	350,00	350,00	537,91
013 Atténuation de charges	122 500,00	122 500,00	168 061,12
Total recettes de gestion des services	37 477 399,00	37 477 399,00	37 583 053,10
77 Produits exceptionnels	169 479,14	230 936,14	326 514,20
78 Reprises sur provisions	20 000,00	20 000,00	28 330,68
TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	37 666 878,14	37 728 335,14	37 937 897,98
042 Opérations ordre entre sections	1 885 740,00	1 885 740,00	1 883 632,89
TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 885 740,00	1 885 740,00	1 883 632,89
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	39 552 618,14	39 614 075,14	39 821 530,87
002 Résultat de fonctionnement reporté n-1	2 542 381,86	2 542 381,86	2 542 381,86
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	42 095 000,00	42 156 457,00	42 363 912,73

Annexe 3

INVESTISSEMENT DEPENSES DE L'EXERCICE	BP 2020	BP+DM+VC 2020	CA 2020
Dépenses d'équipement (c/20,21,23) de l'ANNEE N	8 337 887,70	7 153 497,70	4 855 671,34
Dep. Équipement individualisé en AP	5 089 737,25	3 964 587,25	2 559 124,78
Dossier stratégique & STRUCTURANT - IMMOBILIER 2 2013-2017	832,85	882,85	876,22
Dossier stratégique & STRUCTURANT - IMMOBILIER 3 2018-2021	2 797 794,71	1 672 594,71	727 186,71
Dossier stratégique - VEHICULES 3 2017-2020	2 291 109,69	2 291 109,69	1 831 061,85
Dep. Équipement hors AP	3 248 150,45	3 188 910,45	2 296 546,56
Dossier stratégique - DEMATERIALISATION	223 160,00	223 160,00	21 357,52
Continuité du service - HABILLEMENT	839 725,48	839 725,48	661 204,99
Continuité du service - ARI, PMI-équipes spé-EPI, Santé	638 718,47	659 868,47	529 309,16
Continuité du service - Autres équipements	1 546 546,50	1 466 156,50	1 084 674,89
Dépenses financières (c/10,13,16,26,27) de l'ANNEE N	847 772,30	2 032 162,30	634 563,85
16 Total Capital dette à rembourser hors refinancement	634 800,00	634 800,00	634 563,85
020 Dépenses imprévues	212 972,30	1 397 362,30	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES	9 185 660,00	9 185 660,00	5 490 235,19
OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION			
041 - Opérations patrimoniales	21 600,00	391 540,00	385 663,65
OPERATION D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
040 Opérations ordre entre sections	1 885 740,00	1 885 740,00	1 883 632,89
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE SECTION A SECTION	1 907 340,00	2 277 280,00	2 269 296,54
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (sauf cessions actif)	11 093 000,00	11 462 940,00	7 759 531,73

Annexe 4

INVESTISSEMENT RECETTES DE L'EXERCICE	BP 2020	BP+DM+VC 2020	CA 2020
Recettes d'équipement	2 390 000,00	2 390 000,00	2 390 091,86
Régularisations reports			91,86
Subvention Département - Plan Immo III	1 740 000,00	1 740 000,00	1 740 000,00
Subvention Département - Continuité de service	650 000,00	650 000,00	650 000,00
Recettes financières	1 374 430,84	1 352 973,84	1 346 663,17
FCTVA	780 000,00	780 000,00	781 893,00
Subvention Département- Capital Plans Immo I et II	564 800,00	564 800,00	564 770,17
024 Produits de cessions des immobilisations	29 630,84	8 173,84	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES	3 764 430,84	3 742 973,84	3 736 755,03
OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION			
<i>041 - Opérations patrimoniales</i>	<i>21 600,00</i>	<i>391 540,00</i>	<i>385 663,65</i>
OPERATION D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
<i>040 Opérations ordre entre sections</i>	<i>5 050 000,00</i>	<i>5 071 457,00</i>	<i>4 956 572,52</i>
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	5 071 600,00	5 462 997,00	5 342 236,17
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	8 836 030,84	9 205 970,84	9 078 991,20
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT hors 001	8 836 030,84	9 205 970,84	9 078 991,20
001 Solde d'exécution investissement reporté	2 256 969,16	2 256 969,16	2 256 969,16
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 093 000,00	11 462 940,00	11 335 960,36

ÉVALUATION DES

POLITIQUES PUBLIQUES

AU TRAVERS DE L'ACTIVITÉ DES SERVICES

DURANT L'ANNÉE 2020

I. ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE, DE PRÉVENTION ET DE PRÉVISION

L'activité opérationnelle de l'année 2020 enregistre une nouvelle baisse du nombre d'interventions (- 1%) par rapport à 2019.

Au cours de cette année écoulée, le SDIS 71 a participé à certaines actions départementales et extra-départementales d'ampleur.

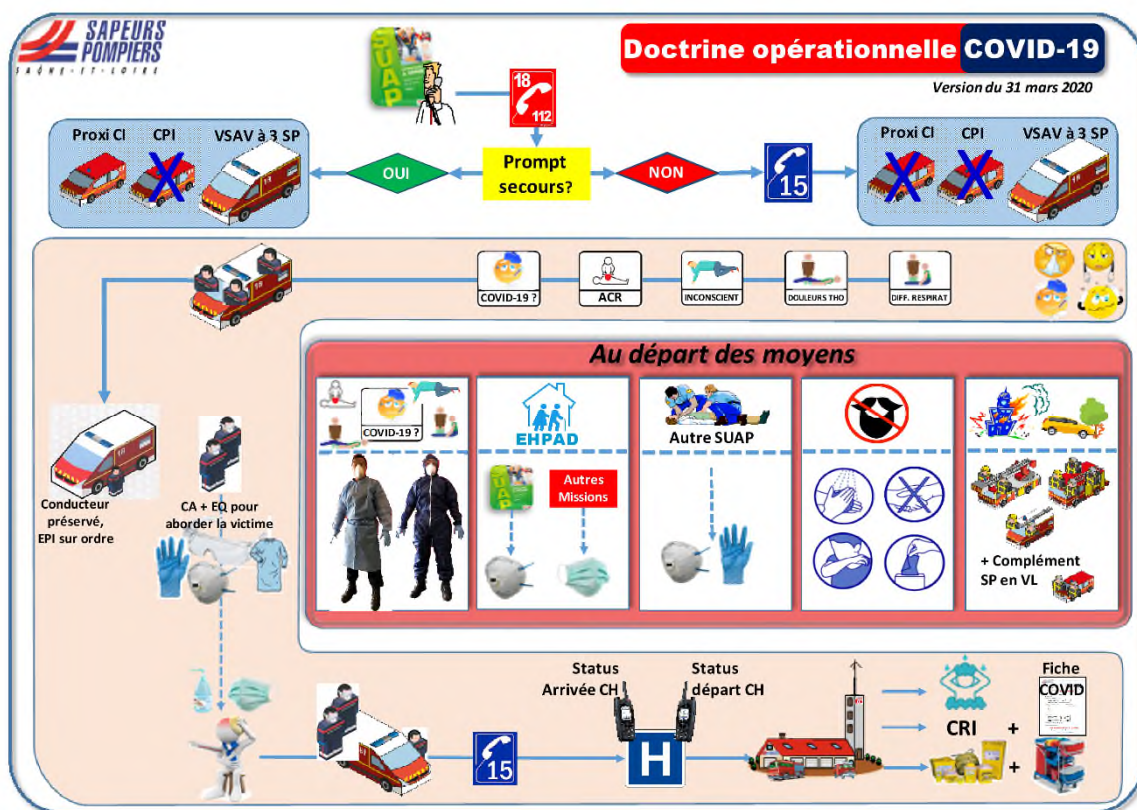
Le groupement opération, prévention, prévision a également en charge la prévention des Établissements Recevant du Public (ERP), comme la vérification de toutes les demandes de permis de construire et autorisations de travaux, ainsi que les visites d'ouverture et périodiques des établissements recevant du public.

1 – Les actions marquantes en 2020

A – Mise en œuvre opérationnelle

La pandémie de COVID 19

L'année 2020 aura été marquée par le contexte sanitaire international lié à la COVID 19. Le SDIS 71 a, comme tous les services publics, mis en œuvre des mesures de protection de ses agents et assuré la prise en charge de victimes touchées par le virus. L'adaptation face à la pandémie a modifié profondément les pratiques de fonctionnement courantes mais aussi opérationnelles nécessitant de revoir l'ensemble de la doctrine opérationnelle – et plus particulièrement en matière de secours à personne.



Le risque feux d'espaces naturels et de forêt

Le département de Saône-et-Loire est fréquemment confronté à de nombreux feux de récolte ou de chaume en période estivale. Ces feux présentent un caractère particulier lié au fort potentiel calorifique et aux aléas météorologiques (forte chaleurs et vents tournants).

En réponse à ce risque « feux d'espaces naturels », le SDIS a adapté et renforcé son parc matériel et poursuivi la mise en œuvre de formations spécifiques liées à la doctrine « feux de forêts ».

Cette politique a permis d'intégrer le dispositif des renforts nationaux feux de forêt et de contribuer ainsi à la solidarité nationale.

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

La fiabilisation des données se poursuit, avec l'intégration des arrêtés communaux en lien avec les autorités compétentes. L'accompagnement des maires et présidents de communautés de communes permet de les conseillers dans leurs projets d'aménagements et de les sensibiliser à la DECI sur leur secteur.

B - Renforcement des coopérations avec les partenaires extérieurs

Au cours de l'année 2020, malgré le contexte lié à la COVID, plusieurs actions ont été conduites pour faciliter le travail de coopération interservices sur le terrain. Cela passe par une meilleure connaissance des enjeux et métiers des services partenaires qui concourent également aux secours :

- ☞ Participation aux 2 exercices cadres préfectoraux (Inondations et Veille hivernale).
- ☞ Poursuite des formations communes avec les forces de sécurité publique sur les techniques d'extraction d'urgence des victimes d'attentat.
- ☞ Dans le cadre du protocole tripartite SDIS/SAMU/ATSU, de nombreux échanges avec les partenaires perdurent pour améliorer le secours à personne.

2 – L'activité opérationnelle

Après une baisse du nombre d'intervention (-6.89%) constatée en 2019, l'année 2020 enregistre une nouvelle baisse, très légère, avec un total de 36 315 interventions (-0.99%).

L'activité du CDSP se stabilise, cependant certaines nature d'intervention diminuent (Accident de circulation, incendie, risque technologique) qui peuvent s'expliquer, en partie, par les périodes de confinement due à la COVID.

Une augmentation des opérations diverses due et à une forte augmentation des interventions de prestations payantes pour notamment les destructions d'insectes (577 en 2020 contre 294 en 2019).

139 400 appels d'urgence 18 et 112 ont été traités par le Centre de Traitement de l'Alerte (CTA), soit une moyenne de 382 appels par jour.

A - Les chiffres clés :

- ☞ 36 315 interventions (-272), soit une moyenne de près de 100 interventions par jour.
- ☞ Le nombre d'interventions pour accidents de circulation enregistre une baisse importante par rapport à 2019 avec un total de 2071 (-655 interventions).
- ☞ L'activité « Incendie » reste stable par rapport à 2019 avec un nombre d'interventions de 3379 (- 58 interventions).
- ☞ L'activité pour secours à personne se stabilise pour atteindre 27 485 interventions pour l'année 2020, (27 557 en 2019) (-72 interventions), en comptant 1279 interventions directement liées à la COVID.

Ce bilan représente plus de 75% de l'activité opérationnelle globale.

- ☞ Le nombre des opérations diverses subit une hausse en 2020, passant de 2454 à 3032 (+ 578 interventions).
- ☞ Les interventions « Risque Technologique » sont en diminution pour atteindre 348 (- 65 interventions).

B - Les interventions marquantes de 2020 :

- ☞ Le 28 janvier 2020 à Gueugnon, une intoxication au monoxyde de carbone a nécessité l'évacuation d'une école primaire, 5 adultes et 12 enfants ont dû être évacués sur l'hôpital de Paray. L'application SINUS destiné au recensement des victimes a été activée en parallèle de l'intervention de l'équipe spécialisée risques technologique renforcée par un moyen spécialisé en détection du département du Rhône (SDMIS).
- ☞ Le mercredi 22 juillet 2020 à 12h16, le CTA reçoit un appel pour « coups de feu avec 1 victime ». Lors de l'interconnexion avec Police, elle signale 4 à 5 coups de feu, 1 blessé grave. Cette intervention sera suivie d'un feu d'appartement. Le bilan final s'établira à 2 DCD, 2UA, 3UR, 17 impliqués (3 policiers UR et 7 impliqués + 10 civils impliqués pris en charge par la CUMP).
- ☞ Le vendredi 31 juillet à 23h49, le CTA reçoit de nombreux appels pour une voiture ayant reculé intentionnellement dans une foule d'environ 200 à 300 personnes lors d'une soirée à thème, organisée sur une terrasse du débit de boisson « le My Beer » et aménagée sur le parking de l'établissement située RD 906 à Vinzelles. A l'appel, notion de 10 victimes. D'importants moyens ont été engagés avec des renforts du SDIS 01.
- ☞ Le 12 août 2020 sur la commune de Mervans, un feu de casse automobile avec propagation à des broussailles, à proximité de la voie SNCF et d'une ligne THT a nécessité un important dispositif et l'activation du PC de colonne. Le drone a été utilisé. Le bilan est de 50 carcasses auto brûlées et 3ha de champ et broussailles brûlés.
- ☞ Du 21 au 28 août 2020 un demi-Groupe Incendie Feux de Forêts et un renfort médical composé de 15 sapeurs-pompiers ont été engagés en renfort feux de forêts dans le département des Bouches-du-Rhône. Il participera aux incendies sur les communes de Vitrolles et de St Mitres les remparts.
- ☞ Le 21 août 2020 sur la commune d'Anzy-Le-Duc, un feu de broussaille, de 22.5 hectares avec propagation en sous-bois a nécessité le déploiement de 2 GIFF.
- ☞ Le 27 octobre 2020 à 02h30 sur la commune de Digoin, un feu d'entrepôt industriel (usine de bateau en résine) de 2000m² a nécessité l'engagement de plus de 40 sapeurs-pompiers et de moyens importants. L'action des secours a permis de protéger le Canal du Centre d'une éventuelle pollution.

3 – La Prévention

- ☞ L'arrêté préfectoral en date du 14 février 2020 entérine la dissolution de la commission communale d'Autun.
- ☞ Durant la phase COVID 19 l'activité du service a été maintenue en proposant aux autorités préfectorales des adaptations :
 - Maintien des commissions de sécurité (présentiel / à distance / regroupées au sein de la SCDS)
 - Priorisation des visites (EHPAD, type U / J...)
 - Report de visites sur 2021 / 2022
 - Mise à jour de Prévarisc, intégration de prescriptions types.
- ☞ On note un effondrement du taux de réalisation de visites périodiques : 51 % (soit 379 visites réalisées sur les 744 programmées)

- ☞ Le service a assuré la tenue de :
 - 82 commissions de sécurité ;
 - 5 réunions de service – FMA ;
 - 1 formation à destination des secrétariats de commission ;
 - 1 encadrement CATT en matière de PAO
 - 1 mise à niveau PRV2

☞ L'intégration d'un outil statistiques a été réalisée (OXIO).

B - Activité :

	Nbre ERP	Etudes	Visites Globales	Visites périodiques
2020	3459	476	515	445
2019	3300	315	454	320
2018	3452	344	645	538

- ☞ L'activité des organismes de formation des agents des « Services de Sécurité Incendie et Assistance à Personnes » a légèrement évolué (+2 examens) : 13 jurys d'examens ont été organisés (11 SSIAP1, 1 SSIAP2 et 1 SSIAP3).

4 – La Prévision

A - Activité

L'augmentation de l'activité du service se poursuit. Cette évolution s'applique principalement aux demandes d'avis et à la gestion de la Défense Extérieure contre l'Incendie, aux études de dossiers de permis de construire et études au titre du conseil.

- ☞ Ont été réalisés à la demande de la DREAL, de la DDPP, des maires ou des exploitants industriels :
 - 54 études d'installation classée pour la protection de l'environnement,
 - 15 études au titre du conseil aux industriels,
 - 55 visites sur site.
- ☞ 1 avis a été formulé dans le cadre de la révision de dispositifs ORSEC.
- ☞ 140 instructions de projet d'habitations, d'établissements soumis à la réglementation du code du travail, de la défense extérieure contre l'incendie et de travaux sur les autoroutes ont été réalisées au sein des groupements territoriaux et du service prévision de la Direction.
- ☞ 164 arrêtés communaux de défense extérieure contre l'incendie ont été traités ou en cours de traitement en vue d'intégrer les informations dans la base de données départementale des points d'eau incendie.
- ☞ Le service a participé à de nombreuses réunions de la CDSR, ainsi qu'aux réunions du pôle de compétence sécurité routière où sont abordés l'accidentologie et les actions préventives (participation à des actions ciblées : hypovigilance, démonstrations dans les établissements scolaires).
- ☞ 15 avis ont été formulés sur l'organisation de manifestations sportives.
- ☞ 341 attestations d'interventions ont été délivrées à la demande de sinistré ou d'organismes extérieurs.

☞ Le service Prévision assure la représentation du SDIS et de son DDSIS aux :

- réunions mensuelles du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) ainsi qu'aux réunions des Comités de Suivi des sites soumis à la réglementation SEVESO.
- réunions de la commission départementale de vidéoprotection chargée d'émettre un avis sur chaque demande d'installation de vidéosurveillance.

B - Exercices de sécurité civile

Au cours de l'année 2020, en raison du contexte sanitaire, seulement 2 exercices ont été organisés en lien avec le bureau de la sécurité civile et de la Défense :

- ☞ Le 14 décembre : exercice cadre au Centre Opérationnel Départemental pour tester la coordination interservices et la montée en puissance du dispositif en cas de forte chute de neige.
- ☞ Le 9 octobre : exercice cadre inondation avec crues majeures sur les tronçons de la Saône et de la Seille.

II. SERVICE DE SANTÉ ET DE SECOURS MÉDICAL

Le service de santé et de secours médical (SSSM) du SDIS de Saône-et-Loire comprend 41 médecins (dont 2 médecin-lieutenant et 1 médecins-aspirants), 76 infirmiers, 8 vétérinaires, 4 pharmaciens, 11 experts SSSM (5 psychologues, 3 diététicien-nutritionnistes, 1 préparateur en pharmacie, 1 sage-femme, 1 chrono-biologiste), 1 préparatrice en pharmacie, et 1 agent administratif, soit 140 agents dont 7 permanents (5 SPP et 2 PATS).

C'est un service qui assure :

- des actions de médecine professionnelle, de médecine d'aptitude et de médecine préventive participant à la santé et la sécurité des agents du SDIS, ainsi qu'au maintien de la capacité opérationnelle,
- un appui médical, spécialisé et technique aux sapeurs-pompiers et aux services du SDIS,
- une activité opérationnelle de médicalisation, de soins vétérinaires d'urgence, et de soutien sanitaire opérationnel aux sapeurs-pompiers.

Dans le cadre de la pandémie, les conseils médicaux, les actions de dépistages et de vaccinations, ainsi que la fourniture en équipements de protections individuels, ont largement marqués cette année 2020. La pharmacie du SDIS a notamment été très présente.

Sur le plan opérationnel le SSSM a assuré :

- 1419 médicalisations par les infirmiers et les médecins,
- 4 interventions des vétérinaires qui assurent par ailleurs une astreinte téléphonique 24h/24h,
- 45 interventions pour soutien sanitaire aux sapeurs-pompiers en opération.

Sur le plan du suivi médical, 2 047 visites médicales ont été réalisées en 2020, dont 163 pour des agents de CPI, 116 pour des JSP et 252 pour recrutement (SPP + SPV).

Enfin le SSSM a effectué également :

- le recueil et l'analyse des données d'intervention des défibrillateurs du SDIS,
- le recueil et l'analyse des fiches d'intervention SSSM,
- le recueil et l'archivage des fiches d'intervention SUAP,
- des formations du SSSM, des formations à la prise en charge des accouchements, ainsi que l'encadrement d'étudiants d'IFSI.

Sur le plan budgétaire, cette année a la traduction suivante :

2.1 – L'investissement en matériel

89,77 K€ pour le maintien de la capacité opérationnelle par le matériel des VSAV et des sacs de prompt secours.

L'équipement du SSSM a concerné le matériel opérationnel des médecins, infirmiers et vétérinaires pour les interventions de médicalisation et de soutien sanitaires ainsi que la poursuite du renouvellement des matériels d'aptitude pour 12,69 K€.

Au total l'investissement en matériel pour le secours à personne et le service de santé et de secours médical représente **102,46 K€** pour 2020.

2.2 – Le fonctionnement

Le budget de fonctionnement s'est réparti comme suit :

Les charges générales :

- diverses fournitures, et frais liées au fonctionnement courant du S.S.S.M. : 46,98 K€,
- autres produits pharmaceutiques : 57,30 K€,
- vaccins : 5,89 K€.
- médicaments (hors oxygène) : 9,17 K€.
- petits matériels: 107,85 K€.
- oxygène : 7,45€ (pour le gaz).

45,94 K€ ont été consacrés à la maintenance (dont la location des bouteilles d'oxygène) et à la réparation des matériels.

Au total, le petit matériel de secours et de soins (acquisition, entretien et réparation) et les médicaments représentent **280,58 K€** de budget de fonctionnement.

Les charges de personnels :

Il s'agit des examens biologiques, radiographiques et des consultations spécialisées réalisées dans le cadre de l'aptitude médicale et de la santé en service des sapeurs-pompiers, pour un montant de **4,1 K€**.

La somme de ces activités du SSSM (hors vacations), avec les dépenses réparties en fonctionnement (fournitures de consommables, de contrats d'entretien), ainsi qu'en investissement matériel, se monte à un **total de 387,15 K€**

III. RESSOURCES HUMAINES

L'évolution des contextes économique et réglementaire, la prise en compte des contraintes et la volonté de les transformer en opportunités, conduisent à une adaptation constante de la politique des ressources humaines du SDIS 71.

Le présent bilan met l'accent sur les principales actions conduites par le service pour l'année 2020 en matière de politique RH.

Le bilan de réalisation ou d'engagement de ces actions est le suivant.

INDICATEURS

Groupement des Ressources Humaines : 15 agents (13 PATS & 2 SPP)



Service Gestion du Personnel et des
carrières



Service Gestion Prévisionnelle des
Emplois



Service Gestion et Soutien du
Volontariat



2 216
agents gérés
423 SPP/PATS
1793 SPV



2 900
Arrêtés



26 150
bulletins de paies (5 200)
ou d'indemnisation SPV
(20 950)



94
dossiers d'accidents de
service (ou maladie
professionnelles)



43
recrutements externes



25
mobilités internes



400
demandes d'emplois



133
recrutements SPV



30
conventions disponibilité



13
instances consultatives (CAP, CT, CCDSPV)

Actions phares de la politique RH 2020

Adapter le format de la ressource (postes budgétaires) :

La mise en œuvre des dispositions statutaires relatives à la refonte de la filière SPP, ainsi que le contexte de tension opérationnelle et fonctionnelle a impacté fortement le format du SDIS.

Nouveau format des sous-officiers de SPP : conséquence directe de la refonte de la filière SPP de 2012 et de l'évolution de l'activité, le format des sous/officiers de SPP du SDIS 71 a été révisé en 2019, afin que le service soit pleinement en mesure de garantir le bon fonctionnement des secours, dans le cadre du respect des règles statutaires applicables à compter du 1^{er} janvier 2020.

Des taux de répartition entre emplois de sous-officiers et d'hommes du rang (HDR) ont été fixés au sein des effectifs de sapeurs-pompiers non officiers ; ils résultent des besoins de chaque CIS et du CTA/CODIS, en rapport avec l'activité et la ressource des unités.

Globalement le dispositif s'est traduit par un élargissement des possibilités d'accès aux grades d'adjudant et de sergent. Ainsi, par 18 adjudants et 11 sergents supplémentaires ont pu être nommés en 2020.

Renforcement des effectifs permanents : cette politique vise ainsi à répondre à l'évolution de l'activité opérationnelle des centres et à ses impacts, aux besoins fonctionnels départementaux liés à la mise en œuvre des politiques du SDIS 71, à la charge de travail et à des enjeux nouveaux (logistique, prévention, formation, hygiène et sécurité, DECI, dématérialisation, NexSIS, communication).

Au regard de ce contexte, le service avec le soutien du Département s'est engagé, dès 2017, dans une politique ambitieuse de renforcement des effectifs, d'une part en utilisant tous les postes inscrits au tableau des effectifs, et d'autre part en prévoyant deux plans de recrutement successifs.

Ainsi, sur l'ensemble de la période 2017-2019, cette politique s'est traduite globalement par le dégel ou la création de 28 postes, soit environ 7 % de l'effectif global de l'établissement (en emplois permanents).

Dans la continuité des politiques publiques conduites précédemment, le Conseil d'administration a souhaité poursuivre cet effort. Ainsi, le principe d'un nouveau plan de renforcement des effectifs a été acté, fin 2019 (délibération n° 2019-48 du 9 décembre 2019) avec à la clé la création de 26 emplois permanents supplémentaires (temps complet) en deux ans, à raison de :

- 15 pour l'année 2020, dont 11 postes dédiés au soutien opérationnel et fonctionnel direct aux unités opérationnelles et 4 postes dédiés au renforcement des ressources de la direction.
- 11 pour l'année 2021, dont la création effective des postes sera proposée à l'approbation du conseil d'administration le 22 mars 2021 en cohérence avec les besoins identifiés dans le projet d'établissement.

Concernant le plan de recrutement 2020, les nouveaux emplois ont tous été pourvus au cours de l'exercice, le dernier recrutement ayant pris effet au 1^{er} janvier 2021.

Mettre en œuvre les principales mesures de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019

Lignes Directrice de gestion : l'année 2020 a été marquée par la mise en œuvre d'une disposition phare de cette loi : l'instauration des Lignes Directrices de Gestion (LDG) par les collectivités territoriales. Ces LDG constituent un nouvel instrument juridique de référence pour la gestion de leurs ressources humaines.

Ainsi, ces LDG ont défini de manière pluriannuelle, les enjeux et objectifs de l'établissement SDIS71 en matière de politique de ressources humaines ; elles portent sur l'emploi et les compétences et sur le déroulement et la valorisation des carrières. Elles tiennent compte des politiques publiques mises en œuvre, et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences. Le groupement des ressources humaines a piloté l'élaboration des LDG du SDIS 71 qui ont pu être arrêtées par le Président du Conseil d'administration le 21 décembre 2020 dernier, après consultation du Comité technique.

Reconnaître l'engagement et le travail des agents du SDIS

Revalorisation de la prime de feu des sapeurs-pompiers professionnels : suite à la parution du décret du 24 juillet 2020, le Conseil d'administration a approuvé, le 9 novembre 2020, la revalorisation de la prime allouée aux sapeurs-pompiers professionnels du SDIS 71, avec effet au 1^{er} août 2020. Le taux de cette indemnité a été ainsi porté à 25 % du traitement indiciaire, en lieu et place de 19 %.

Cette charge financière supplémentaire, dont l'impact budgétaire initial sur les charges de personnel avait été estimé à 700 K€ en année pleine, pourra être contenue à environ 400 K€ suite à l'adoption, le 15 décembre 2020, de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021. En effet, celle-ci a prévu, à compter du 1^{er} janvier 2021, la suppression de la sur-cotisation (part patronale) prélevée sur l'indemnité de feu au bénéfice de la CNRACL.

RIFSEEP : Le régime indemnitaire des personnels administratifs et techniques a été complété par délibération du Conseil d'administration en date du 9 novembre 2020. Cette dernière a transposé le RIFSEEP au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et approuvé la mise en place du complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement et à la manière de servir (part variable), pour l'ensemble des cadres d'emplois éligibles.

Développer et reconnaître le volontariat

Conventions de disponibilité : en 2020, l'ensemble des employeurs ayant signé une convention de disponibilité se sont vu remettre un diplôme d' "employeur citoyen". Le développement des conventionnements avec de nouveaux employeurs se poursuit, grâce notamment à ces actions de communication (30 nouvelles conventions signées en 2020 pour 48 SPV). Une action de sensibilisation des élus communaux ou intercommunaux à cette thématique sera engagée en 2021.

Indemnisation des SPV : des mesures de valorisation de l'indemnisation décidées par le Conseil d'administration du SDIS 71 du 9 décembre 2019, ont été mises en œuvre en 2020. Elles ont concerné des changements de pratique dans les CIS, la réorganisation de la pharmacie à usage intérieur du SDIS, la revalorisation de certaines indemnités de sapeurs-pompiers volontaires.

Activités marquantes de la politique RH en 2020

Prendre en compte les impacts de la crise sanitaire sur la gestion des ressources humaines

Face à la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de covid-19, des mesures exceptionnelles ont été adoptées par le Parlement et le Gouvernement depuis le mois de mars 2020. Nombre de ces mesures ont impacté la gestion des ressources humaines notamment pour garantir la continuité des services publics essentiels, tout en protégeant les agents publics.

Dans ce contexte, le groupement des ressources humaines a été fortement impliqué dans la mise en œuvre des mesures d'adaptation de l'organisation du SDIS et de protection de ses agents de tous statuts.

Expérimentation et déploiement du télétravail : après l'instauration du télétravail dans cette situation exceptionnelle au SDIS (crise sanitaire) par délibération du 9 novembre 2020, une étude doublée d'une expérimentation sera conduite en 2021 pour définir les conditions de déploiement du télétravail dans un contexte de droit commun.

Déployer une gestion prévisionnelle des emplois

La gestion prévisionnelle des emplois prend en compte la nécessaire continuité du service de distribution des secours et les spécificités du lien grade-compétences-emplois exercés dans la filière sapeurs-pompiers. Cette gestion s'effectue en outre en fonction des niveaux de service souhaités, de l'objectivation des besoins de recrutement, de la révision éventuelle des profils de poste et de la priorité fréquente accordée à la mobilité interne.

Dans ce cadre, en 2020, le service a publié 26 offres d'emplois et organisé :

- 1 parcours de sélection pour l'accès aux grades d'adjudant et sergent de SPP ;
- 17 jurys de recrutement de SPP ;
- 9 jurys de recrutement de PATS.

Par ailleurs, environ 400 demandes d'emplois ont été traitées par le groupement des ressources humaines.

Campagnes de recrutement de SPV : le contexte sanitaire de l'année 2020 marqué par les mesures de confinement n'a pas permis aux centres de secours de développer des actions de promotion du volontariat auprès du public (portes ouvertes, journée de sensibilisation, ...). Néanmoins, le SDIS 71 a pu procéder à l'engagement de 133 nouveaux sapeurs-pompiers volontaires sur l'année 2020.

Encourager les mobilités internes

Chaque agent du SDIS doit avoir la possibilité d'évoluer dans sa structure ou dans une autre, en fonction de ses souhaits, de son profil, de ses compétences maîtrisées ou à acquérir. La mobilité interne a été privilégiée sans être systématiquement prioritaire.

Il appartient en effet à l'occasion de chaque recrutement de s'assurer des compétences ou du potentiel de chaque candidat.

La mobilité des sapeurs-pompiers professionnels au sein du service départemental fait partie intégrante de l'évolution de carrière des agents compte tenu du lien spécifique entre emploi occupé et grade détenu. Les mobilités peuvent intervenir en fonction des besoins du service ou sur demande des agents, à l'occasion de changements de grade ou en fonction de l'ancienneté dans un emploi, afin de diversifier et d'enrichir les parcours professionnels.

Dans ce cadre, en 2020, 25 agents ont pu bénéficier d'une décision de mobilité interne au sein de l'établissement.

Gérer la carrière des agents

Évolution des carrières attractive : concernant les agents permanents (SPP et PATS), 75 agents ont bénéficié en 2020 d'un changement de grade, soit suite à concours, avancement de grade ou promotion interne dont 24 agents nommés à la suite de réussite à des concours ou examens professionnels.

Concernant les personnels SPV, 167 agents ont bénéficié en 2020 d'un avancement de grade.

Protection sociale des agents : au cours de l'exercice 2020, le service a instruit : 92 dossiers d'accidents de service, 2 demandes de reconnaissance de maladie professionnelle ainsi que 32 dossiers de saisine des instances médicales consultatives.

Reconnaître le volontariat

Compte d'engagement citoyen (CEC) : le "compte d'engagement citoyen" qui permet aux SPV d'alimenter leur compte personnel d'activité (CPA) à chaque engagement ou réengagement, a été créé à compter de l'année 2017. En 2019, le SDIS 71 a déclaré l'ouverture des droits des agents remplissant les conditions sur 2017 et 2018. Les droits relatifs à 2019 ont été ouverts en janvier 2020 au bénéfice de 374 agents.

Contribuer au développement du dialogue social

Au cours de l'année 2020, un dialogue social continu a été conduit par le Service. Ainsi, se sont tenues 5 réunions des commissions administratives paritaires pour examiner des situations liées à la carrière des agents, 4 réunions du comité technique pour traiter des questions et projets d'organisation et de fonctionnement des services ainsi que 4 réunions du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires.

Effectifs du SDIS 71 au 31 décembre 2020

Les effectifs des agents permanents (SPP et PATS)

Au 31 décembre 2020, les postes budgétaires pourvus du SDIS 71 correspondent à un effectif de 423 agents permanents, soit :

- 343 sapeurs-pompiers professionnels, (dont 5 SPP membres du SSSM),
- 80 personnels administratifs techniques et spécialisés, dont 3 agents contractuels sur emplois permanents (catégorie A)

À noter : 7 postes de SPP et 5 postes de PATS étaient alors vacants au tableau des emplois.

La totalité de ces 423 postes occupés constituaient des emplois à temps complet.

2 % seulement des fonctionnaires du SDIS 71 exerçaient leur emploi à temps partiel.

2 agents contractuels étaient affectés sur emplois non permanents (missions temporaires - CDD) ; ils ne sont pas comptabilisés dans les effectifs mentionnés ci-dessus.

L'augmentation globale des effectifs de SPP et de PATS est de 2.15 % sur l'exercice 2020. Elle est la conséquence de la mise en œuvre du nouveau plan de recrutement 2020-21.

Les effectifs SPV :

Au 31 décembre 2020, les effectifs de sapeurs-pompiers volontaires sont en baisse d'environ 50 agents :

- 1 793 fin 2020 (dont 134 membres du SSSM et experts), contre 1840 sapeurs-pompiers volontaires fin 2019.

Les actions de communication et de recrutement ciblé produisent des effets intéressants sur le recrutement des SPV (133 en 2020). L'année 2020 a été particulière du fait de la suppression de la session de recrutement du mois de mars en raison du confinement. Par contre, il est constaté en contrepartie plus de cessations d'activités. Le Service doit donc travailler à une sélection plus ciblée des recrues et à une meilleure fidélisation des sapeurs-pompiers volontaires. Les chefs de centre doivent être accompagnés dans ces démarches spécifiques de management de la ressource SPV.

En outre, 665 sapeurs-pompiers volontaires communaux ou intercommunaux participent, au sein des CPI, à l'activité opérationnelle de distribution des secours sur le département.

IV. FORMATION

4.1. La stratégie de formation

Depuis huit ans, la Direction générale de la sécurité civile et de gestion des crises (DGSCGC) engage de nombreuses réformes, non seulement dans le cadre de la formation de tronc commun, mais également dans le cadre des emplois de spécialités. Ces réformes sont prises en compte progressivement par le service.

Par conséquent, en dehors des actions courantes, les dossiers suivants ont été conduits par les différents acteurs du service.

4.1.1 Adaptation des actions de formation au contexte sanitaire

L'année 2020 a été marquée par de fortes perturbations de l'activité de formation dues au contexte sanitaire et aux mesures mises en œuvre pour lutter contre la pandémie.

Ainsi, le calendrier de cette année qui s'annonçait comme un record en terme de nombre de journées stagiaires et d'objectifs, a vu la presque totalité des sessions annulées au premier semestre du 17 mars au 30 juin. Le calendrier a été remodelé au second semestre, afin de prioriser et d'augmenter les sessions permettant l'ouverture d'emplois opérationnels. La "seconde vague" qui a conduit au confinement à partir du 30 octobre a généré des perturbations liées à la fermeture des commerces de restauration et d'hébergement. Des solutions d'adaptations ont dû être trouvées en urgence.

Le travail en lien avec la mise en œuvre de l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires a été fortement perturbé. Pour mémoire, ce texte de référence vient chapeauter et restructurer la formation des sapeurs-pompiers. Il en résulte la parution de nombreux référentiels de formation venant modifier les orientations techniques antérieures et nécessitant un travail important d'adaptation des stages par le groupement Formation. Il faut également rédiger des référentiels internes relatifs à l'organisation de la formation et des référentiels internes d'évaluation, afin d'adapter les contenus pédagogiques aux risques réellement rencontrés sur le terrain.

Concernant les nouveaux engins d'appui du corps départemental, les formations liées à la mise en service des Bras Elévateur Aérien sur les centres de Mâcon et de Montceau-les-Mines ont pu être assurées. Deux formateurs en conduite sont allés se former à la manipulation du Camion Citerne Feux de forêts Super (CCFS) affecté au centre de Paray-le-Monial. Les compétences nécessaires à sa mise en service seront délivrées courant 2021.

Concernant les équipes péri-opérationnelles, de nouveaux stages ont vu le jour. L'équipe péri-opérationnelle incendie a organisé une session expérimentale de Chefs d'agrès Tout Engin. Elle se compose :

- d'un travail personnel de formation à distance tout au long de la formation à partir de la plateforme CITRUS du SDIS 71,
- d'une journée de diagnostic,
- d'un module de prérequis ou d'une compréhension à l'emploi de chef d'agrès secours routier,
- d'un module de prérequis ou d'une compréhension à l'emploi de chef d'agrès moyen élévateur aérien,
- d'une formation chef d'agrès tout engin.

Ce stage a répondu et répond toujours à un besoin particulièrement prégnant du corps départemental.

Des supports pédagogiques ont été intégrés à la plateforme de e-learning du Service, permettant aux stagiaires d'accéder à des enseignements actualisés.

1.2 Travaux avec les partenaires du SDIS 71

Dans le cadre des parcours de professionnalisation des officiers de l'ENSOSP, les SDIS sont sollicités pour accueillir des stagiaires dans le cadre d'immersions fonctionnelles, de découverte ou opérationnelles. Ces périodes de formation sur le terrain ont pour but de confronter le futur officier à des situations qu'il pourrait rencontrer dans sa vie professionnelles. Le SDIS 71 a donc accueilli des officiers stagiaires de l'ENSOSP pour ces différentes immersions.

Les formations à l'attention des SPV de CPI se sont poursuivies en 2020 : formation initiale (FI) équipier incendie, premiers secours en équipe 1 et 2 (PSE1 et 2), formation de maintien des acquis (FMA), secours à personne (SAP). Des nouvelles formations d'avancement de chef d'équipe et de chef d'agrès de CPI, ainsi que des formations FI opérations diverses (OD) ont été organisées. L'équipe pédagogique était composée de SPV de CPI mais également des SP du corps départemental des sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire (CDSP 71). Le calendrier des formations à l'attention des SPV de CPI pour 2020 a permis de former 52 personnes.

2. Bilan du Centre de Formation Départemental

L'analyse de l'activité du Centre de Formation Départemental (CFD) sur l'année écoulée nous permet de tirer les enseignements suivants.

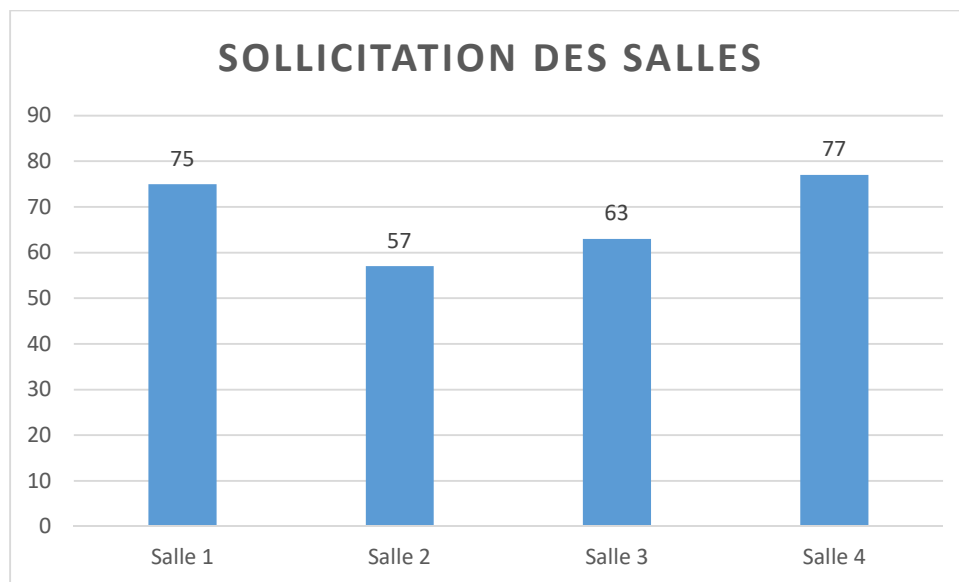


L'année 2020 a été une année particulière à cause de pandémie avec une fermeture du site du 16 mars au 11 mai et une inactivité totale jusqu'au 30 juin. Le CFD a été mis en sommeil durant 105 jours, soit environ 30% de l'année.

Malgré cela, une partie de l'activité prévue durant le confinement a été reportée sur le 2^{ème} semestre.

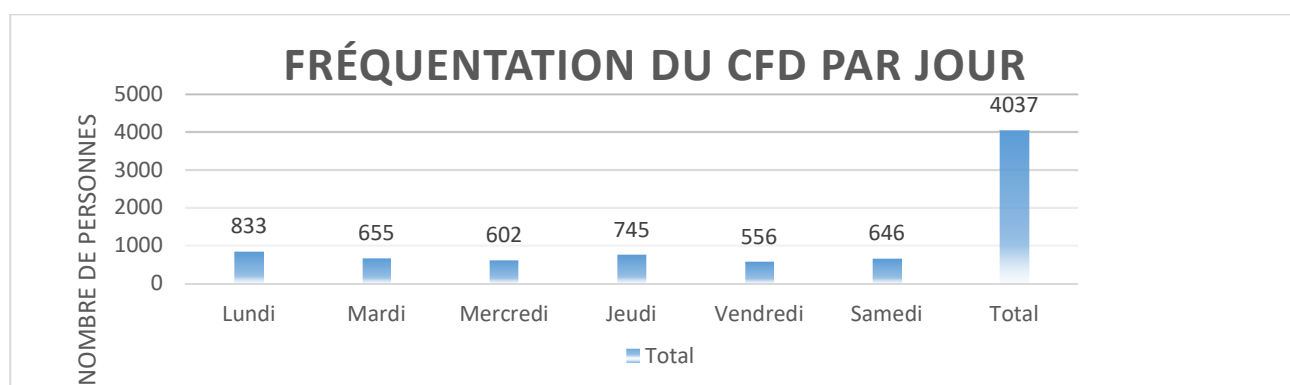
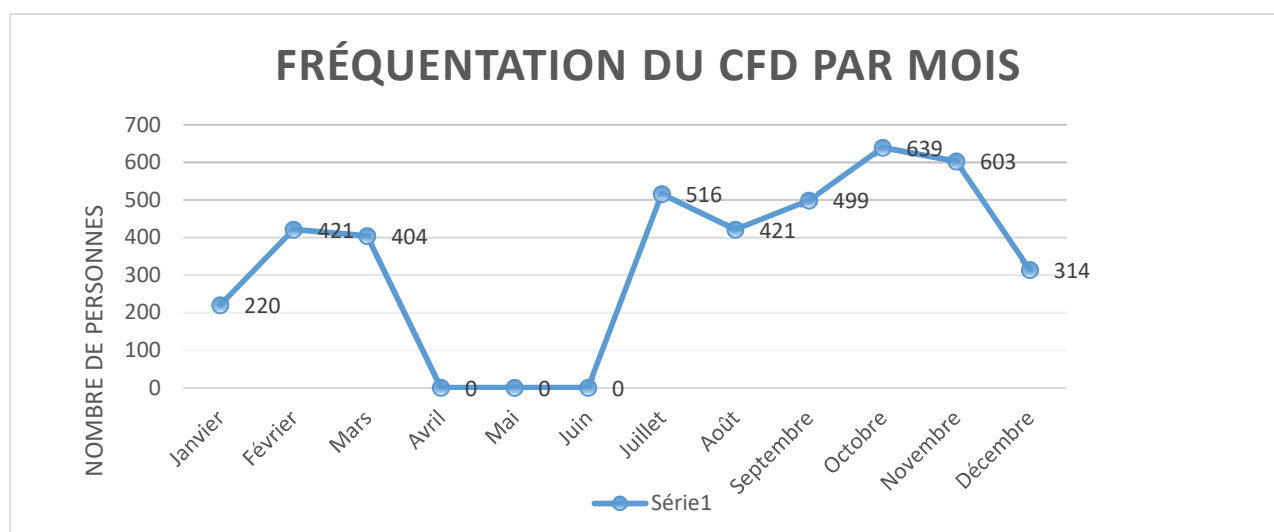
La répartition des réservations du site s'est faite de la manière suivante (en nombre de jours) :

- les salles de cours ont été sollicitées 275 fois en 2020 (contre 311 en 2019) ;
- le plateau technique 92 fois (108 en 2019).



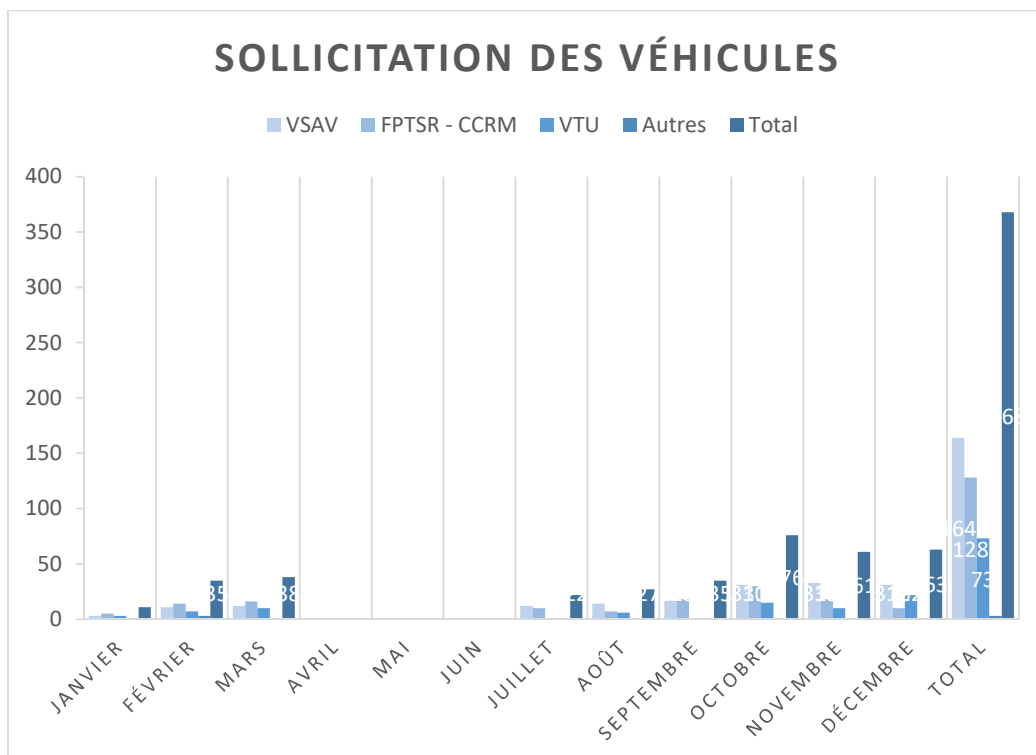
Une moyenne de 23 personnes par jour ont été accueillies (**4 037** personnes sur 173 jours d'ouverture). Dans le détail, cela représente :

- 2865 SPP, SSSM et PATS du SDIS 71 qui sont venus en tant que stagiaires ou formateurs,
- 970 personnes en réunion,
- 202 utilisateurs externes qui sont venus dans nos locaux.



Les locations de salle ont permis de générer 1 931,20 € de recettes, dont 1 460,80 € liés à une location sur l'année 2019.

Les véhicules ont été sollicités 368 fois dans l'année tant pour des formations au CFD que pour des sessions de stage sur le territoire.



Les produits servant aux mises en situations pour l'incendie sont composés de 80 m³ de bois et 10m³ de mousse.

Pour la formation "secours routiers" (SR), environ 50 véhicules ont été mis à disposition par 2 entreprises. L'acheminement a été réalisé par les logisticiens du CFD.



3. Dispense de formation

Les commissions de dispense de formation des SPV et des SPP, prévues par l'arrêté formation de 2019, ont été organisées au cours de l'année 2020. Ce dispositif départemental a été complété par l'accès aux commissions nationales.

Les actions suivantes ont été réalisées :

	2020
Nombre de commissions	25
Nombre de dossiers reçus	91
Avis rendus	17 validations directes 58 dossiers en cours de finalisation 8 dossiers transmis à un SDIS extérieur 8 dossiers rejetés

2019 : 10 dossiers

2018 : 20 dossiers

2017 : 8 dossiers

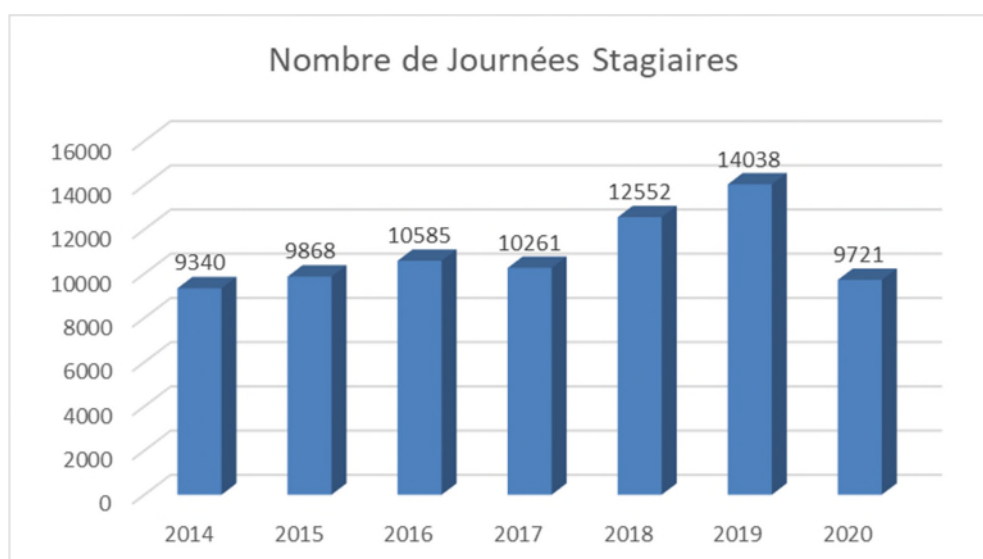
On note une hausse considérable du nombre de dossiers traités, de 10 en 2019 à 91 en 2020.

4. Les chiffres clés de la formation

L'exploitation du logiciel GEEF et le traitement des données statistiques permettent de recueillir les données ci-dessous.

L'année 2020 a permis encore une fois, grâce à une fiabilisation du logiciel GEEF, d'obtenir des données statistiques reflétant véritablement le bilan de l'année (à la fois pour ce qui concerne le nombre de journées stagiaires et le nombre d'heure d'encadrement réparti par statuts).

4.1 L'évolution des chiffres clés de la formation

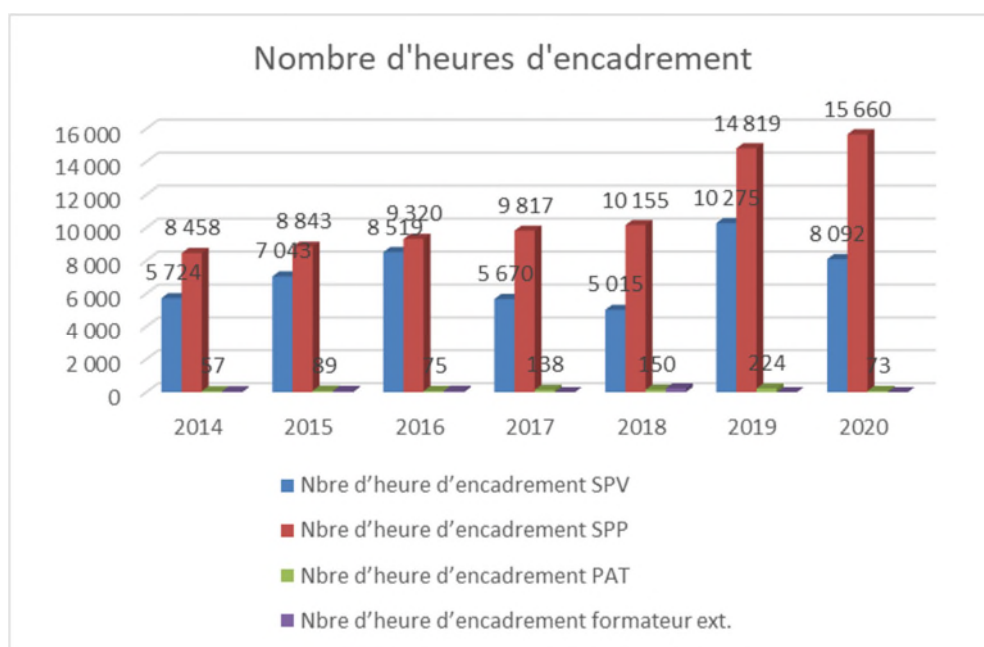


Il est à noter que le nombre de "Journées Stagiaires" reflète l'implication des agents du SDIS 71 pour perfectionner et/ou accroître leurs compétences. Ce nombre s'élève à 9 721 journées/stagiaires pour l'année 2020, ce qui représente une diminution de 31 % par rapport à 2019.

4.2 Les chiffres relatifs aux formateurs

Le réseau de formateurs du SDIS 71 impliqués dans les formations départementales et locales poursuit son développement grâce notamment à la mise en place des équipes péri-opérationnelles.

Le nombre d'heures d'encadrement, totalisant l'implication des formateurs, quel que soit leur statut, passe de 25 318 heures en 2019 à 23 825 heures en 2020, soit une baisse de 6 %.



5. Le volet financier

Le Service a consacré, en 2020, un montant de 430 K€, contre 681 K€ en 2019 (soit une diminution d'environ 34 %), pour financer les actions de formation (hors rémunération des personnels assurant le fonctionnement courant du Service).

De plus, les actions de formation en qualité d'organisateur pour des entreprises privées et la location du site du Centre de Formation Départemental ont généré 1 930 € de recettes (contre 25 896 € en 2019, soit - 93,5 %).

Pour mémoire, l'évolution des dépenses et des recettes des six dernières années est la suivante :

	2017	2018	2019	2020
Dépenses <i>(investissement, fonctionnement et vacations formation)</i>	752 k€	727 k€	1 093 k€	666 k€
Dépenses <i>(investissement et fonctionnement sans vacations formation)</i>	498 k€	476 k€	681 k€	430 k€
Recettes	17 328 €	24 300 €	25 896€	1930€

V. CAPITAL SANTÉ – SÉCURITÉ

Le 1^{er} juillet 2020 est arrivé le nouveau Directeur départemental des services d'incendie et de secours. Son attachement à la prise en compte de la sécurité et de la santé au travail au sein de l'établissement, associée aux actualités nationales et internationales au sujet de la pandémie de COVID 19, ont mis en exergue la nécessité de rattacher la fonction "capital santé-sécurité" en direct auprès du DDSIS.

1. Rattachement de la fonction "capital santé-sécurité"

Le 26 novembre 2020, le DDSIS a émis une note d'information sur le changement de l'organisation et le pilotage de la fonction "capital santé-sécurité" au sein du SDIS 71. Cette note acte le rattachement de la fonction à la Direction du SDIS et sous l'autorité directe du Directeur. Cette dernière a été ouverte à la mobilité interne.

2. Activité du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

L'activité réglementaire du CHSCT pour l'année 2020 a été fortement modifiée et perturbée par le contexte de la pandémie de la COVID 19 :

- 2 réunions classiques de l'instance : les 6 mars et 20 novembre 2020 (toutes 2 précédées d'une réunion de préparation),
- 1 réunion en visio-conférence pour la mise en place du plan de continuité de l'activité : le 26 mars,
- 8 réunions en visio-conférence pour la gestion des centres et le suivi du plan de continuité et effets de la pandémie : les 17 mars, 2 avril, 9 avril, 16 avril, 23 avril, 30 avril, 7 mai et 15 mai,
- aucune visite de structure, (sur les 4 prévues, toutes reportées du fait du contexte de la COVID 19),
- 1 analyse d'accident réalisée et présentée au CHSCT,
- 5 fiches de signalement du registre de sécurité réalisées et présentées au CHSCT,
- 130 fiches d'enquête flash répertoriées.

3. Dossiers conduits avec la participation des membres du CHSCT

Les représentants du personnel et de l'administration sont invités, chaque année, à participer aux groupes de travail en lien avec la santé, la sécurité, la qualité de vie en service (SSQVS).

Ainsi, en 2020, les travaux suivant se sont poursuivis :

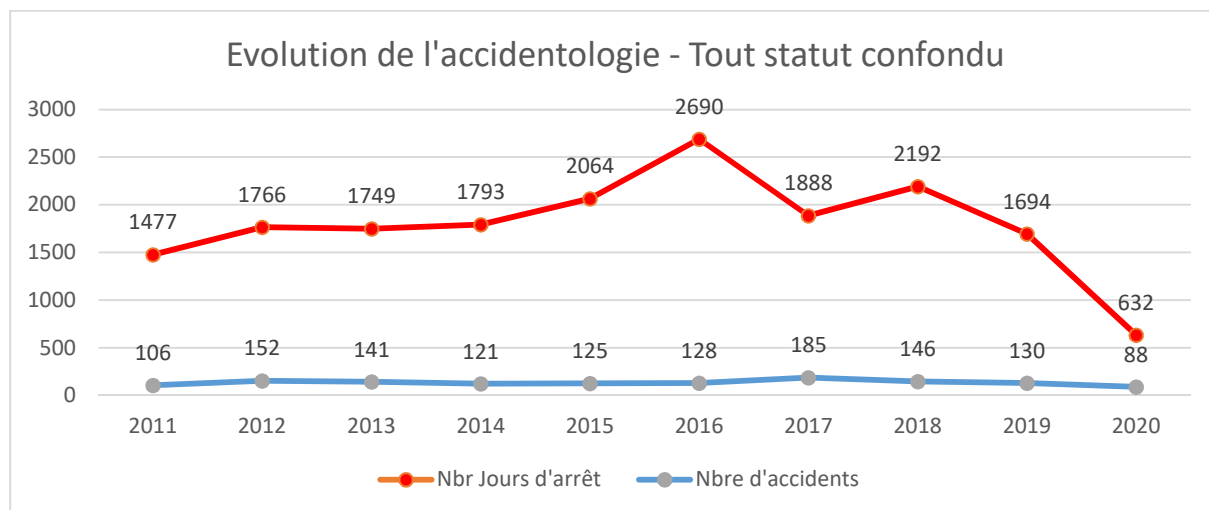
- poursuite des travaux et expérimentations concernant la prise en compte de la toxicité des fumées et des suies d'incendies,
- campagnes de formations et d'informations du personnel SPV et SPP relatives aux conduites à tenir pour éviter toutes contaminations dues aux fumées d'incendies,
- mise en place du registre de sécurité et suivi par les assistants de prévention,
- accompagnement du groupe de travail dans le cadre de l'élaboration du PPRR,

4. Évolution de l'accidentologie sur les 10 dernières années

On note une très nette baisse du nombre de déclarations d'arrêt de travail entre 2019 et 2020 (environ 4 déclarations d'accident de moins par mois), ainsi qu'une baisse de 37 % de la durée cumulée de ces mêmes arrêts.

L'année 2020 constitue la quatrième année dans l'étude des chiffres de l'accidentologie (le service capital santé – sécurité a mené un travail important de vérification des différents dossiers de suivi des accidents impliquant des personnels). Ces résultats sont à mettre en relation avec l'année exceptionnelle de la pandémie de la COVID 19 (impact de la mesure phare de la suppression du sport collectif).

Les chiffres ci-dessous feront l'objet d'une présentation détaillée lors de la séance du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du mois de juin 2021.



VI. LOGISTIQUE & PATRIMOINE

Par délibération n° 2020-17 du 10 mars 2020, les membres du Conseil d'administration ont validé le rapport d'orientations pluriannuelles de la Logistique qui affiche clairement les missions du Groupement Logistique (hors patrimoine) pour les années 2020 à 2023.

Cette démarche permet d'une part, de donner du sens à la Logistique pour que tous les sapeurs-pompiers puissent disposer, d'une part, de moyens pour accomplir leur mission de secours avec une maîtrise des coûts durable et lisible, et d'autre part, d'adopter des attitudes en étant à l'écoute des décideurs et des gens de terrain, autour des missions suivantes :

- le parc véhicule et sa maintenance,
- la politique d'air respirable,
- l'habillement opérationnel des sapeurs-pompiers et sa traçabilité,
- les petits matériels d'incendie et de secours et leur vérification,
- l'informatisation de la Logistique.

Il s'agit de présenter aux membres du Conseil d'Administration les réalisations de l'année 2020 qui, malgré une situation sanitaire particulière, ont été menées à bien, conformément aux engagements pris dans le rapport d'orientations pluriannuelles de la Logistique :

1 – Le parc véhicule et sa maintenance

Plan d'équipement des véhicules et gros matériels

Le plan d'équipement pluriannuel "véhicules 3" piloté par une autorisation de programme a été validé par délibération n° 2017-13 du 24 mars 2017 qui porte sur les exercices comptables 2017 à 2020. Ce plan "véhicules 3" est géré au travers d'une autorisation de programme créée par délibération n° 2017-14 du 24 mars 2017, complétée et modifiée par les délibérations :

- n° 2017-35 du 6 juillet 2017,
- n° 2017-46 du 14 novembre 2017,
- n° 2018-13 du 26 mars 2018,
- n° 2018-29 du 22 octobre 2018,
- n° 2019-14 du 25 mars 2019,
- n° 2019-32 du 21 octobre 2019.

Or, depuis 2018, le SDIS a modifié son organisation, afin de pouvoir bénéficier de la dynamique des groupements d'achats des SDIS de Bourgogne Franche-Comté.

En effet, pour bénéficier des économies réalisées dans le cadre des mutualisations d'achat auprès des fournisseurs, le SDIS effectue ses commandes de véhicules et engins sur une année N et demande la livraison et le paiement sur l'exercice comptable suivant.

Initialement, l'échéance de l'AP/CP "véhicules 3" arrivait à son terme fin 2019, et afin de pouvoir bénéficier des possibilités d'achat offertes par les groupements de commande, il a été décidé, fin 2019, de prolonger en 2020 l'AP/CP "véhicules 3" et d'augmenter son volume à 7 800 K€ (cf. délibération n° 2019-32 du 21 octobre 2019). L'AP/CP "véhicule 3" sera soldée en 2021, avec le paiement des derniers reports de crédits.

Ainsi, en 2020, les commandes suivantes ont été effectuées :

Nombre	Type de véhicule ou engin	date de commande	date du plan d'équipement et crédits de paiement	livraison
2	CCF 4000	nov.-19	2020	sept.-20
1	CCFS	oct.-19	2020	oct.-20
2	CCRM	déc.-19	2020	juil.-20
1	Transformation VLM en VLI	juin-20	2020	nov.-20
2	Transformations VSAV en VTU	nov.-20	2020	2021
1	VEHICULE NAVETTE	nov.-20	2020	2021
3	VL CITADINES	déc.-20	2020	2021
7	VL FOURGONNETTES	nov.-20	2020	2021
1	VTUTP	nov.-20	2020	2021
1	VTP	déc.-20	2020	2021

D'un point de vue financier, les crédits ont été répartis de la manière suivante :

Autorisation de Programme/Crédits de Paiement "véhicules 3"

Autorisation de Programme véhicules et gros matériels	mandaté 2017	mandaté 2018	mandaté 2019	mandaté 2020	reports crédits 2020 en 2021	CP 2021	Reste à créditer
Plan pluriannuel d'acquisition de véhicules	1 211 K€	2 173 K€	2 114 K€	1 831 €	397 K€	1 100 €	73 K€
Montant de l'A.P./C.P. 7 800 K€							

Maintenance du parc engins

Au 31 décembre 2020, le parc du SDIS 71 comprenait :

- 435 engins roulants dont 124 poids-lourds,
- 12 moto-pompes remorquables,
- 26 embarcations,
- 17 berces.

En ce qui concerne la maintenance des véhicules, l'entretien des véhicules poids-lourds est mené par l'atelier de MONTCEAU-LES-MINES. L'atelier de MACON poursuit ses actions mécaniques dans le cadre des affectations/rotations et réformes. Ainsi, à chaque rotation, les véhicules sont entièrement révisés avant d'être de nouveau réaffectés.

Afin de contenir les dépenses en ce qui concerne l'achat de pièces détachées pour les véhicules légers un marché a été mis en place en 2020. Il sera reconduit en 2021 et étendu aux pièces détachées relatives aux véhicules poids-lourds.

En 2015, une politique départementale d'acquisition et de maintenance des pneumatiques a été validée par les membres du Conseil d'administration. Cette politique intègre le changement systématique des pneumatiques à 10 ans, à compter de leur date de fabrication et le contrôle et la maintenance des pneumatiques.

Cette politique départementale des pneumatiques s'est poursuivie en 2020. Les prestataires retenus, ont vérifié les pneumatiques des véhicules et engins du SDIS. L'ensemble du parc est maintenant à 10 ans comme le préconisent les manufacturiers. De nouveaux marchés de fourniture, remplacements, réparations et contrôles des pneumatiques ont été attribués dans le second semestre 2020, en lien avec le Conseil départemental 71.

À la suite des travaux initiés entre les SDIS de Bourgogne Franche Comté pour améliorer les contrôles des moyens aériens, une mise en concurrence a été lancée par le SDIS 71 sur pour les années 2017 à 2020 et concerne les visites décennales, et les visites annuelles de toutes les échelles. L'échelle affectée actuellement au CIS du CREUSOT a, par conséquent, fait l'objet d'un contrôle complet en 2020. Une procédure de renouvellement de ces marchés est en cours pour une attribution début 2021.

Afin d'assurer la traçabilité des opérations de maintenance sur l'ensemble du matériel roulant, le déploiement du logiciel de gestion des matériels assistée par ordinateur a débuté en 2020 par son paramétrage. Cet outil permettra de tracer et de fiabiliser l'ensemble des actions de maintenance effectuées sur les véhicules et sera déployé dans les centres de secours en 2021.

En 2020, les masses financières consacrées à l'entretien du parc roulant se repartissent de la manière suivante :

A – Section de fonctionnement

Ateliers	Crédits 2020 pour les Antennes Territoriales en €	Crédits 2020 pour le Gpt Logistique en €	Total des crédits consacrés à l'entretien du parc en €	réalisé au 31/12/2020 en €	% de réalisation	Observations
pièces mécaniques	12 400	157 000	169 400	146 775	93	entretien en interne
entretiens avec main d'œuvre	134 617	248 000	382 617	210 264	93	entretiens externalisés + contrôles techniques
entretien des échelles		102 000	102 000	96 060	94	visites techniques annuelles + décennale de l'échelle du CREUSOT
politique des pneumatiques		84 000	84 000	62 170	74	maintenance / contrôle annuel par un prestataire externe

B – Section d'investissement

Ateliers	Crédits 2020 (Gpt Logistique uniquement) en € y compris les reports 2019	réalisé au 31/12/2020 en €	report 2021 en €	% de réalisation	Observations
Réparations importantes tous véhicules du SDIS + remplacement VSAV AUTUN accidenté + changement parc échelle 3788WL71	277 313	277 109	/	99,93	Réparations importantes sur véhicules VSAV AUTUN remboursé par assurance parc échelle non pris en charge par l'assurance
achat d'outillage pour l'ensemble des antennes	13 343	12 684		95,06	suivant les politiques départementales, achat d'outillage d'atelier pour les CIS

2 – Politique d'Air respirable

Cette politique, consiste à apporter :

- une meilleure réponse opérationnelle,
- une meilleure hygiène,
- plus de sécurité pour les utilisateurs.

Quatre pôles de compétences : CHALON-SUR-SAÔNE, MONTCEAU-LES-MINES et MÂCON assurent le nettoyage et la traçabilité des matériels d'air respirable.

La maintenance des dossards ARI et des compresseurs est, depuis 2017, assurée par l'équipe mobile départementale qui se déplace dans chacun des centres de secours du département.

En 2020, le Groupement Logistique a procédé au renouvellement du banc de contrôle des ARI du véhicule de l'équipe mobile départementale et a fait l'acquisition d'un nouveau logiciel de pilotage du banc et de synchronisation des données. Ainsi, tous les contrôles effectués, soit par l'équipe mobile, ou les pôles, seront accessibles sur une seule base de données.

En ce qui concerne la toxicité des suies pour améliorer la sécurité des intervenants, il a été procédé au renouvellement de 47 ARI de type MSA plus performants en terme de décontamination. Le renouvellement de ces ARI va se poursuivre en 2021

Les dépenses 2020 de l'air respirable s'établissent comme suit :

A – Section de fonctionnement

Air Respirable	Crédits inscrits en 2020 en €	réalisé au 31/12/2020 en €	% de réalisation	Observations
Petit matériel	27 205	25 796	95	Achat pièces détachées pour réparations compresseurs
Contrat et entretien Air Respirable	27 071	24 173	89	Contrats de maintenance et requalification des bouteilles d'air ; remise en état des masques

B – Section d'investissement

Air Respirable	Crédits inscrits en 2020 en € y compris les reports 2019	réalisé au 31/12/2020 en €	report 2021 en €	% de réalisation	observations
Matériels ARI	171 176	149 055	22 077	99,97	dossards+masques+bouteilles+banc de contrôle

3 – L'habillement opérationnel des sapeurs-pompiers

L'arrêté du 8 avril 2015 modifié le 4 avril 2017 fixant les tenues, uniformes, équipements, insignes et attributs des sapeurs-pompiers, et les nouveaux référentiels techniques "vêtements et équipements de protection des sapeurs-pompiers (VEPSP) qui en découlent, imposent désormais à tous les SDIS, dans leurs futures acquisitions, de respecter l'ensemble des critères techniques fixés dans ces référentiels : tenues de service et d'intervention (TSI), chaussants, polos, casques de feu, gants d'intervention, cagoules...

Le guide de gestion de l'habillement du SDIS 71 fixe les règles de dotations et d'utilisation des EPI qui s'imposent à l'établissement et à l'ensemble des personnels du SDIS.

Pour tenir compte de la capacité financière du SDIS, le Service déploie progressivement les EPI fixés par les nouveaux référentiels techniques, en renouvelant uniquement les effets vétustes.

Ainsi, l'année 2020 a été consacrée :

- à la 3^{ème} année de déploiement de la nouvelle TSI programmée sur 4 ans,
- à l'acquisition de nouveaux gants de feu de type C (pour l'incendie) au profit de tous les sapeurs-pompiers du corps départemental (déploiement sur 2020 et 2021),
- au déploiement de nouveaux chaussants de type A (chaussures de sécurité),
- à la 1^{ère} commande de fourragères échelon bronze pour l'ensemble des sapeurs-pompiers du corps départemental (déploiement sur 2020 et 2021),
- au renouvellement classique des équipements de protection individuelle (EPI) pour l'ensemble des CIS, CI et équipes spécialisées.

Journées d'accueil et d'intégration :

Au cours des 4 rendez-vous annuels des journées d'accueil et d'intégration (JAI) 149 recrues ont été équipées par le Bureau Habillement.

Les dépenses 2020 concernant l'habillement s'établissent comme suit :

A – Section de fonctionnement

HABILLEMENT	Crédits inscrits en 2020 en €	réalisé au 31/12/2020 en €	% de réalisation	Observations
Habillement sauf tenues d'intervention + fournitures habillement	45 000	37 949	84	chemises, polos, pantalons, vareuses, képis, écussons, insignes....
Traçabilité/maintenance des effets	55 000	51 700	94	nettoyage et réparation des effets d'habillement

B – Section d'investissement

Habillement	Crédits inscrits en 2020 en € y compris les reports 2019	réalisé au 31/12/2020 en €	report 2021 en €	% de réalisation	observations
tenues interventions	839 725	661 205	173 740	100	tenue de service et d'intervention, EP, gants, chaussants, fourragères

5 – Le matériel incendie

Dans le cadre de la modernisation de ses équipements, l'année 2020 a été consacrée, outre les renouvellements classiques de petits matériels incendie :

- à l'acquisition de deux outils de désincarcération de type électroportatif pour équiper les FPTSR d'Autun et de PARAY-le-MONIAL.
- au déploiement des équipements NRBC dans les Centres Mixtes
- à la confection de kits de toxicité des fumées pour un déploiement en 2021 dans tous les CI et CIS
- à la 2^e année de déploiement des masques en vue de protéger les sapeurs-pompiers des fumées d'incendie lors des interventions pour feux d'espaces naturels
- à la 2^e année de déploiement des outils de forçement. Terme du déploiement : 2021.
- à l'acquisition des matériels des équipes spécialisées.

Les dépenses 2020 pour le petit matériel incendie s'établissent comme suit :

A – Section de fonctionnement

PETIT MATERIEL INCENDIE	Crédits inscrits en 2020 en €	réalisé au 31/12/2020 en €	% de réalisation	Observations
Petit matériel incendie divers	105 395	100 935	96	sauvetage, déblaiement, lances... + pièces tuyaux + matériels équipes spécialisées + mouillant/moussant + insecticide
contrat et entretien PMI	27 049	24 102	89	contrats de maintenance et réparations appareils de détection

B – Section d'investissement

PETIT MATERIEL INCENDIE	Crédits inscrits en 2020 en € y compris reports 2019	réalisé au 31/12/2019 en €	report 2021 en €	% de réalisation	observations
matériels divers	330 858	277 788	44 417	97	petit matériel incendie + tuyaux + matériels des équipes spécialisées + désincarcération, outils de forçement, feux d'espaces naturels.....

6 – La politique départementale relative aux vérifications des matériels opérationnels et des équipements de protection individuelle du SDIS 71 :

Cette politique se décline maintenant au travers de chacun des domaines de la logistique (entretien et maintenance du matériel roulant, habillement, air respirable, petit matériel incendie et équipes spécialisées). Elle est dorénavant, coordonnée par le Bureau des vérifications qui se charge de coordonner la mise en œuvre du projet, d'accompagner les chefs de centre et de manager l'équipe mobile chargée d'effectuer les vérifications.

En 2020, l'équipe mobile a procédé à la vérification des EPI de catégorie 3 des 61 CIS et du CFD. Également cette équipe a assuré :

- l'entretien des matériels thermiques de 17 CIS (prévision de l'entretien de la totalité du parc sur 3 ans),
- la maintenance de 1^{er} niveau et le contrôle de la qualité de l'air des compresseurs air respirable,
- la gestion des inspections périodiques et requalification des bouteilles d'air respirable (prestation externalisée),
- la prise en compte progressive dans le dispositif des matériels des équipes spécialisées (GRIMP, RT),
- la vérification et la traçabilité des tenues hyménoptères.

Tous les sapeurs-pompiers, ainsi que tous les personnels administratifs et techniques du SDIS 71 sont concernés par cette démarche, qui vise, en premier lieu, à assurer une distribution des secours de qualité, tout en assurant la sécurité de chacun.

La démarche de fiabilisation des équipements ne représente qu'un outil. Le simple fait de prendre soin du matériel ou de mettre ses EPI pour se protéger d'un risque contribue à favoriser la réussite de la démarche.

7 – L'informatisation de la Logistique

Afin d'assurer la traçabilité, la sécurité et la transversalité des données, le Groupement Logistique et Patrimoine s'est doté, en 2020, d'un logiciel de gestion des matériels assistée par ordinateur (GMAO).

En 2020, l'activation de ce logiciel de ce logiciel métier a été consacré au paramétrage du produit, pour une mise en œuvre du module spécifique consacré au matériel roulant sur les années 2020-2021.

8 – Le plan d'équipement immobilier

Malgré une année particulièrement difficile pour mener à bien les conduites d'opérations et la planification des travaux, le plan de charge réalisé en 2020 est de plusieurs ordres :

- les travaux d'entretien courant financés sur les crédits de la section de fonctionnement ;
- les gros travaux de bâtiments financés au titre de la section d'investissement hors plan immobilier structurant.
- le plan immobilier structurant n° 3

A - Les travaux d'entretien courant financés sur les crédits de la section de fonctionnement

Ces travaux ont été budgétisés pour un montant de **206 000 €**. L'ensemble des travaux a été réalisé dans sa totalité. Ils concernaient notamment l'entretien courant et les désordres survenus sur le bâti existant. À la fin de l'exercice 2020, l'ensemble des opérations ont été réalisées et ont fait l'objet d'un mandatement de **186 064 €**, soit un taux de réalisation de **90,32%**.

B - Les gros travaux de bâtiments financés au titre de la section d'investissement

Il s'agit des travaux d'aménagement des centres financés dans le cadre de la continuité de service. L'accent a notamment été mis sur les travaux suivants :

LA PRESERVATION DU CLOS ET COUVERT

- le remplacement de 7 portes sectionnelles au CIS CUISEAUX pour 23 K€,
- le remplacement des portes métalliques de la façade Ouest, et des menuiseries de la maison à feu au CIS MACON pour 14,6 K€,
- le remplacement de récepteurs et télécommandes de portes sectionnelles au CIS MACON pour 5,3 K€,
- la mise en place de capteurs intégrés dans les portes sectionnelles au CIS LOUHNAS pour 4,8 K€,
- la réfection de la toiture cylindrique du CIS LOUHANS pour 4 K€,
- le remplacement des menuiseries de la tour au CIS MONTCEAU pour 3,6 K€,

L'OPTIMISATION DES ENERGIES

- le remplacement de la chaudière du CIS MONTCHANIN pour 19 K€,
- le remplacement des radiants gaz au CFD pour 14,8 K€
- les études pour le rafraîchissement du 3^{ème} étage de la DIRECTION pour 10,5 K€
- le remplacement du Groupe électrogène au CIS DIGOIN pour 9,7 K€,
- le remplacement d'équipements en chaufferie au CIS MONTCEAU pour 8,9 K€,
- le bilan de gaz à effets de serre pour l'ensemble des sites pour 2,8 K€
- la mise en place d'un adoucisseur au CIS CHAGNY pour 2,7 K€

LA VOIRIE ET LES RESEAUX DIVERS

- la reprise du réseau d'évacuation des eaux de la maison à feu du CFD pour 5,8 K€
- les travaux de clôture au CIS JONCY pour 3,4 K€,

LA SECURISATION DES SITES ET DES INSTALLATIONS TECHNIQUES

- l'aménagement et la sécurisation de l'entrée du CIS MONTCEAU pour 7,6 K€.

LES AMENAGEMENTS DIVERS

- l'aménagement des locaux du 1^{er} étage à la DIRECTION DEPARTEMENTALE pour 43 K€,
- la création d'un magasin de stockage au CIS CHAROLLES pour 19 K€,
- le démantèlement des pompes à essence de la DIRECTION DEPARTEMENTALE pour 12,8 K€,
- l'aménagement du pôle O.D. au CIS AUTUN pour 8 K€,
- la réfection des douches du CIS COUCHES pour 8 K€,
- le démantèlement des pompes à essence du CIS MONTCHANIN pour 4,4 K€.

C – Le lancement du plan immobilier structurant n° 3 fixé par la convention SDIS/Département

PROGRAMMATION 2019 / 2020

- **Restructuration de PARAY-LE-MONIAL**
(Pour mémoire le montant prévisionnel de l'opération : 962,5 K€)

L'opération a été initiée début 2019 par le partage du projet avec les utilisateurs et les études de conception menées en interne. La consultation et la passation des marchés de travaux au cours du second semestre vont permettre le démarrage des travaux dès le début de l'année 2020 pour une durée prévisionnelle de 12 mois.

- **Construction de TOURNUS EST**
(Pour mémoire le montant prévisionnel de l'opération : 900 K€)

La Communauté de communes n'a pu devenir propriétaire du terrain pressenti qu'à partir du mois de septembre 2019.

Le projet, qui s'inscrit dans le programme-type des CIS, a été mis en adéquation avec le terrain et ses contraintes. Il a ensuite été partagé avec les utilisateurs. Cependant, la consultation de maîtrise d'œuvre ne peut être finalisée en fin d'année. Cette opération a fait l'objet d'une nouvelle planification sur 2020.

- **L'aménagement fonctionnel du CIS TOURNUS**
(Pour mémoire le montant prévisionnel de l'opération : 350 K€)

Le projet partagé avec les utilisateurs n'a pas pu être mené à son terme en 2019 en raison de l'amoindrissement de la capacité à réaliser du service Patrimoine pendant plusieurs mois. Cette opération a fait l'objet d'une nouvelle planification sur 2020.

D – Le bilan définitif du plan immobilier structurant n° 2 fixé par la convention SDIS/Département 2014-2016

La livraison du centre d'intervention d'AZÉ en février 2019 a marqué la fin du second plan immobilier structurant.

Celui-ci a été conduit sur les années 2013 - 2019 et prenait initialement en compte 5 opérations :

- la restructuration du Centre de traitement de l'alerte (CTA) et du Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) basé à la Direction départementale,
- la restructuration du Centre d'incendie et de secours de CHALON SUR SAÔNE,
- les constructions des Centres d'intervention d'AZÉ et de SIMARD,
- la restructuration partielle du CIS CHAROLLES.

L'ensemble représentant un montant de 6 015 K€.

Au cours des stades budgétaires d'octobre 2016 et de mars 2017, les opérations de CHAROLLES et de SIMARD ont été, pour diverses raisons, supprimées de cette programmation, établissant désormais le montant du plan immobilier structurant à 5 708 K€.

À l'issue des 3 opérations réalisées, le montant réel des travaux s'élève à 5 674 K€, soit une moindre dépense de 33 K€ (-0.58%).

PLAN IMMOBILIER STRUCTURANT N° 2 - CONVENTION SDIS /CG 2014-2016

AUTORISATION DE PROGRAMME 2013-03 du 22/03/2013

Nature de l'opération	Montant € TTC A.P. (valeur 2017)	Stades budgétaires	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Reste à créditer	TOTAL
			Réalisés	Réalisés	Réalisés	Réalisés	Réalisés	Réalisés	Réalisés	Réalisés		
CTA/CODIS	358 000	mars-17	4 819.88	10 405.20	0.00	325 630.29	14 233.09				2 911.54	358 000
CHALON SUR SAONE	4 700 000	mars-17	50 443.96	122 290.48	995 124.05	1 356 006.59	1 992 038.71	152 476.72	1 509.15		30 110.34	4 700 000
HAUTE MOUGE	650 000	mars-17					9 777.12	263 637.13	375 548.85	876.22	210.68	650 050
SIMARD	0	mars-17										0
CHAROLLES	0	mars-17										0
AP IMMO 2	5 708 000		55 263.84	132 695.68	995 124.05	1 681 636.88	2 016 048.92	416 113.85	377 058.00	876.22	33 232.56	5 708 050

Réalisés IMMO 2	5 674 817.44
-----------------	--------------

5 708 050

*
* *

En conclusion, le bilan 2020 fait apparaître que 393 opérations immobilières ont été conduites sur 51 centres. D'un point de vue budgétaire, ces opérations incluant l'ensemble de crédits inscrits sur la section d'investissement (travaux de gros entretien et les restructurations / constructions neuves) se traduisent comme suit :

2020	Prévus	Réalisés	Reportés
Travaux de bâtiment hors AP	496 946 €	314 005 €	137 294 €
Travaux de bâtiment avec AP	1 673 478 €	728 063 €	945 174 €
TOTAL	2 170 424 €	1 042 068 €	1 082 468 €

VII. GESTION ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION

Au cours de la séance du 9 mars 2020 les membres du Conseil d'administration ont pris connaissance de l'ensemble des éléments constitutifs du système d'information et de communication (SDSI) du SDIS 71 et ont validé, par délibération n° 2020-14, les orientations globales, ainsi que les actions pour l'année 2020.

Le système d'information du SDIS 71 permet aux acteurs internes au SDIS d'accomplir leurs missions opérationnelles et fonctionnelles, d'accéder à l'information, de disposer des données et des outils nécessaires à une gestion managériale, à leur travail quotidien, de procéder aux évaluations et anticipations prospectives.

Le SDSI a particulièrement mis en avant la nécessité de concevoir et mettre en œuvre un projet de dématérialisation pour l'organisation SDIS 71.

Au regard des enjeux réglementaires, métiers et techniques d'une part, des contraintes réglementaires d'autre part, le SDIS 71 a choisi de se faire accompagner par une société externe pour réaliser un schéma directeur de la dématérialisation pour le SDIS 71.

La dématérialisation devait progressivement se mettre en œuvre au cours des années 2019-2020- et 2021.

Cependant, la défaillance de la société d'accompagnement en 2019 puis le contexte particulier liée à la pandémie COVID en 2020 ont amené le SDIS à reporter sa mise en œuvre.

Ce report a été mis à profit, en 2020, pour d'une part trouver une nouvelle société experte dans le domaine de la dématérialisation en collectivité territoriale pour accompagner le SDIS, d'autre part, approfondir les études techniques, financières et temporelles sur les solutions matérielles et logicielles.

En ce qui concerne le projet NexSIS qui consiste en l'élaboration, au niveau national, d'un outil unique de gestion de l'alerte (SGA) et de gestion opérationnelle (SGO) pour l'ensemble des SDIS en 2020, le SDIS71 procède à une veille attentive de la montée en puissance de cet outil, dans l'attente d'une migration envisagée en 2025.

Au quotidien, l'activité du Groupement Gestion et Traitement de l'Information s'est poursuivie au travers des domaines suivants :

1 – Les logiciels et bases métier

Poursuite de la refonte des outils PORTAIL (intranet) et SITE INTERNET du SDIS 71.

Migration de la messagerie Exchange (matériel + licences).

Poursuite du déploiement du logiciel REMOCRA de gestion de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

Mise en place du module statistique et de pilotage PREVARISC

Développement d'outils de pilotage et de gouvernance (tableaux de bord).

Acquisition et aide au déploiement du logiciel de GMAO – module « parc engins » pour le Groupement Logistique et Patrimoine

Acquisition d'un logiciel de pilotage des bancs de contrôle des masques d'Air Respirable pour le Groupement Logistique et Patrimoine.

Assistance au déploiement et interfaces du logiciel financier CIVIL NET FINANCES acheté fin 2019.

2 – Les réseaux

Poursuite de la mise en place progressive du socle wifi départemental qui permet de faciliter l'accès aux ressources informatiques et à internet, d'une part, au niveau des métiers dans le cadre des réunions et d'autre part, de faciliter les accès aux dispositifs de mobilité pour les outils opérationnels dans les casernes (ateliers, remises).

Renouvellement des Récepteurs Individuels d'Appels Sélectifs (RIAS ou bips)

Évolution et entretien des réseaux de communication du Service et renouvellement du matériel en fin de vie.

3 – Infrastructures et parc matériel

L'année 2020 a permis :

Le renouvellement de l'autocommutateur de PARAY-LE-MONIAL.

Le renouvellement des matériels conformément aux politiques départementales (bips, stations informatiques, PC Portables, téléphones, maintenance des aériens : pylônes et antennes des centres,...).

Mise en place de tablettes dans le cadre de la Gestion de la Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI).

Mise en place de tablettes pour le Groupement Formation Capital Santé Sécurité pour permettre de suivre les stagiaires dans leur parcours de formation et éviter les impressions.

Le renouvellement des appareils multi-fonctions à destination des Centres de Secours, du Centre de formation départemental et du Groupement Formation Capital Santé Sécurité.

4 – Budget

Les dépenses 2020 du Groupement Gestion et Traitement de l'Information sont réparties sur deux gestionnaires de crédits : le Service Informatique et le Service des Transmissions.

4.1 - Réalisation du budget 200 informatique dans les grandes lignes

Section de fonctionnement

Fonctionnement INFORMATIQUE	Crédits inscrits en 2020 en €	réalisé au 31/12/2020 en €	% de réalisation	Observations
contrats de maintenance	272 280	243 809	89,54	maintenance des divers matériels informatiques et logiciels métiers
fournitures diverses, équipements	14 000	13 936	99,54	matériels divers
autres frais divers, honoraires	36 820	36 470	99,05	formations logiciels CIVIL FINANCES et SIS MARCHES. Développements logiciels divers
contrats, prestations de service	10 000	8 520	85,20	mise en place du vote électronique élections instances

Section d'investissement

investissement INFORMATIQUE	Crédits inscrits en 2020 en € y compris les reports 2019	réalisé au 31/12/2019 en €	report 2021 en €	% de réalisation
Matériels informatiques	216 208	140 802	70 800	97,87
Logiciels	317 876	139 800	159 706	94,22
Frais d'études, brevets licences (projet de dématérialisation)	49 200	26 038	18 470	90,46

4.2 - Réalisation du budget 200 des Transmissions dans les grandes lignes

section de fonctionnement

Fonctionnement TRANSMISSIONS	Crédits inscrits en 2020 en €	réalisé au 31/12/2020 en €	% de réalisation	Observations
Maintenance alerte CODIS	155 920	153 080	98,18	Contrats divers, enregistreur, serveur IMPI, GIPSI BOX, onduleurs...
Frais de télécommunication	122 500	118 913	97,07	abonnements téléphonie fixe et mobile
Frais de télétransmission	85 300	86 463	101,36	VPN, Internet

section d'investissement

Investissement TRANSMISSIONS	Crédits inscrits en 2020 en € y compris les reports 2019	réalisé au 31/12/2020 en €	report 2021 en €	% de réalisation	Observations
matériels de transmissions	128 870	63 336	64 872	99,49	bips, autocomm, téléphonie, antennes, matériels ANTARES, automate alerte, écrans, imprimantes gipsi box...)
logiciels	40 924	16 015	24 908	100,00	évolution du système de gestion opérationnel

VIII. PILOTAGE TERRITORIAL ET ACCOMPAGNEMENT DES MANAGERS

1. La vision commune des contextes

Le contexte sanitaire de l'année 2020 a conduit le SDIS 71 à s'organiser pour faire face à l'épidémie de la COVID19. L'action des chefs des groupements territoriaux, dans ce cadre, a été de relayer les décisions départementales au plus proche du terrain et d'accompagner les chefs de centre dans leurs mises en œuvre.

Malgré cette évolution du contexte général, les chefs des groupements territoriaux ont participé activement, avec leurs collègues fonctionnels, à la volonté du service de rassembler tous les acteurs du SDIS aux côtés des décideurs et des différents services partenaires.

2. Les repères de l'action de 2020

Anticiper la charge opérationnelle, tout en adaptant les ressources

- pratiques opérationnelles : réalisation du plan de continuité d'activité, poursuite de la révision de l'engagement des chefs de groupe,
- activité opérationnelle :
 - poursuite de la mise en œuvre des premières mesures visant à réduire la tension opérationnelle ;
 - aménagement opérationnel des territoires avec l'accompagnement du regroupement de centres de CUISERY-SIMANDRE,
 - poursuite du rapprochement de centres par le biais du logiciel d'alerte : MERVANS-St GERMAIN du BOIS, MÂCON- CHARNAY-LES MÂCON, SAINT ETIENNE-SIMARD, MONTCEAU-BLANZY, CRISSEY-GERGY, LOUHANS-SORNAY, COUCHES-EPINAC,
 - amélioration de la disponibilité en journée : NAVILLY, ISSY L'EVEQUE ROMENAY, DOMPIERRE LES ORMES ; TOURNUS, SENNECEY LE GRAND, MATOUR, TRAMAYES, COUCHES, MONTCHANIN,
 - mise en œuvre des conventions péri-scolaires : EPINAC, AUTUN, ETANG-SUR-ARROUX, ANOST et ISSY L'EVEQUE,
 - mise en œuvre de nouvelles conventions de disponibilité des SPV : communes de DEMIGNY, BUXY, Framatome LE CREUSOT,
 - formation de cadres SPV,
 - évaluation de l'expérimentation des CPI Val Lamartinien et Ouest Clunisois pour le renfort sur opérations des personnels en double engagement.

3. Accompagnement et animation territoriale

Les chefs des groupements territoriaux ont poursuivi l'accompagnement et l'animation territoriale des différents acteurs du SDIS, ainsi que des élus :

- renforcement de la présence aux côtés des acteurs territoriaux,
- présentation du SDIS auprès de nouvelles équipes municipales,
- réactualisation des présences des assistantes territoriales dans les CIS,
- renforcement de la synchronisation avec chacun des groupements fonctionnels,
- accompagnement des acteurs fonctionnels dans les groupements territoriaux,
- animation des bassins de coopérations,
- mise en œuvre de l'outil de pilotage opérationnel pour les managers des centres (outil OXIO),
- appui managérial de l'ensemble des unités opérationnelles.

4. Les Centres de première Intervention (CPI)

Afin d'alimenter le groupe de travail d'élus chargé de définir la nouvelle politique départementale envers les CPI, les chefs de groupements territoriaux ont alimenté la réflexion en enrichissant les propositions d'évolutions envisagées en lien avec l'aménagement territorial.

Ils sont restés également les interlocuteurs privilégiés des chefs de corps et des élus responsables de CPI, notamment dans la gestion de la crise sanitaire.

5. Participation du développement la Qualité de Vie au Travail – Santé - Sécurité

Les différents modes d'accompagnement a-hiérarchique se déclinent sous deux formes :

- un accompagnement des centres et des équipes,
- un accompagnement individuel.

Une équipe d'accompagnement a été créée sur la base du volontariat. Cette dernière est composée de managers du comité de pilotage territorial.

Dans le cadre de ces accompagnements aux changements de cadres des centres d'incendie et de secours, l'année 2020 a connu trois changements de commandement (CIS LE CREUSOT, TOULON-SUR-ARROUX et LA CLAYETTE).

En 2020, la démarche d'accompagnement des managers et des équipes a été concrétisée par les actions suivantes :

- 12 centres en cours d'accompagnement (Groupement Sud : 2 ; Groupement Est : 6 ; Groupement Ouest : 3 ; Groupement Nord : 1),
- développement des actions de reconnaissance.

*
* *

En conclusion de cette partie du rapport, le SDIS 71 l'animation territoriale et l'accompagnement des managers apportent le meilleur soutien technique et managérial aux centres opérationnels et se concrétisent par un renforcement de la chaîne des métiers au service des centres.

IX. COMMUNICATION

Le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), dans le cadre de ses outils de compréhension, améliore sa communication en utilisant de nombreux vecteurs.

Le SDIS continue d'alimenter les outils mis en œuvre depuis quelques années, comme :

- **le portail** : qui informe l'ensemble des personnels de l'activité opérationnelle et fonctionnelle du Service. Ainsi, chaque agent est en mesure de s'informer de l'actualité du Service,
- **le site internet** : toujours dans le sens de "soyons tous acteurs de notre sécurité", le Service créé un lien avec le grand public et ses partenaires.

En ce qui concerne le portail interne, il a été ouvert à l'ensemble des agents du SDIS en début d'année 2020. Ce nouvel outil a été modernisé et permet de mieux répondre aux besoins actuels et avec de nouveaux outils comme :

- la messagerie en ligne instantanée entre les agents du SDIS,
- l'utilisation de groupe pour la gestion des projets, groupements, centres,
- la réalisation de sondage en ligne...

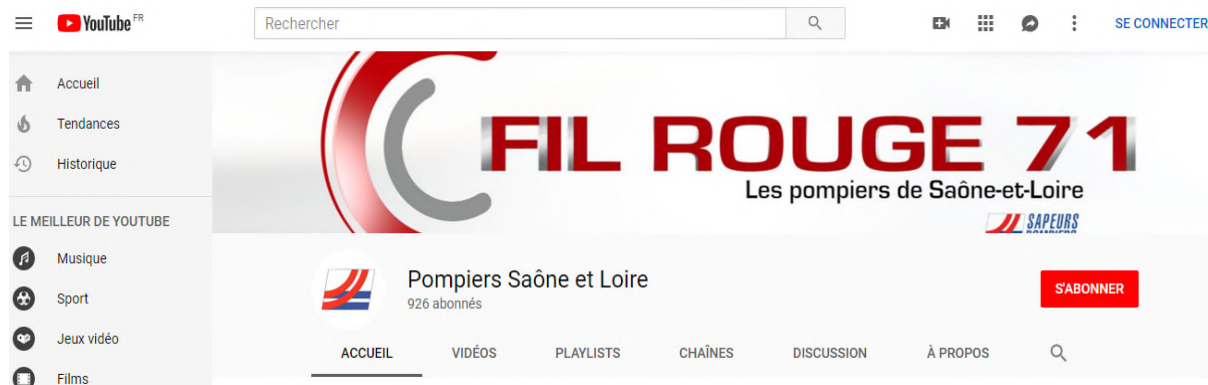
Le nouveau portail du SDIS71 a été lancé en mars 2020, pour mieux communiquer en interne pendant la crise sanitaire. Le portail est toujours en cours d'amélioration par la Webmaster. Un toilettage du site internet est envisagé, avant une refonte totale en 2022.

L'application **MOBOPS**, permettant de suivre en temps réel l'activité opérationnelle du service, est un outil utilisé par les Autorités et des Élus, afin que ces derniers soient informés des informations opérationnelles sur le territoire de leur commune. Cette application a également été ouverte aux médias, afin de leur relayer l'information opérationnelle avec un léger décalage temporel. Cette application ne pouvant être pérennisée dans le temps, une étude est en cours pour la remplacer.

Le SDIS 71 alimente de manière instantanée les réseaux sociaux. Il possède un compte Twitter et une page Facebook. Ces informations sont très souvent relayées par les sapeurs-pompiers du SDIS, mais également par nos partenaires, tels que le Conseil Départemental, la Préfecture et l'Union départementale des sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire.



Une chaîne YouTube, **Fil Rouge 71** est toujours alimentée. Elle permet à tous de visionner les reportages audiovisuels réalisés en interne ou par les médias locaux et nationaux sur le SDIS 71.



Au cours de l'année 2020, de nombreuses actions en faveur du développement du volontariat ont été menées, avec notamment l'édition de nouveaux flyers "**pompier volontaire : pourquoi pas vous ?**"



Cette année, chaque employeur ayant signé une convention de disponibilité avec le SDIS, s'est vu remettre un diplôme d' "**employeur citoyen**".



Les centres de secours qui ont souhaité lancer une action de recrutement ont été accompagnés dans leur démarche par la cellule communication.



Pour agrémenter les diverses manifestations, la cellule communication du SDIS 71 met à disposition des stands et des kakémonos.



Bien sûr, il ne faut pas oublier, la couverture de nombreux événements comme les cérémonies de passage de commandement, des interventions ou exercices d'envergure. Elles montrent la capacité des sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire à répondre à des situations difficiles, tout en préservant, au mieux, les conséquences du sinistre pour les victimes. Grâce à notre équipe de reporters photographes, toujours présente sur le terrain pour couvrir toutes ces interventions ou manœuvres importantes.

Toute l'activité 2020 du SDIS a été retracée dans une vidéo rétrospective, afin de valoriser l'action du service. Ce film a été relayé sur les réseaux sociaux.



Il est à souligner la très bonne collaboration avec les services du Conseil départemental pour la réalisation de nombreux visuels et la préparation des événements importants

Pour l'avenir et dans le cadre du nouveau projet d'établissement, le SDIS 71 souhaite développer une stratégie de communication, afin d'améliorer sa communication interne et externe.

Globalement, pour 2020, **6 336 €** ont été consacrés à la communication en fonctionnement et **4 734 €** en investissement.

X. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

De la prévention à la gestion des risques, le conseil juridique est la mission première du groupement administration générale. Que ce soit auprès de la direction départementale ou des structures territoriales (centres de secours, ...), cette fonction couvre trois métiers différents : le conseil juridique (le conseil proprement dit et la gestion des contentieux), les assurances ainsi que la commande publique.

Pour chacun des trois métiers, les missions principales sont :

- Sécuriser les actes juridiques du SDIS : le groupement administration générale assiste les services dans la préparation des actes et/ou leur contrôle préalable. Il informe et sensibilise les services et les élus sur les risques encourus par l'Établissement.
- Conseiller et apporter un appui aux services : le groupement administration générale aide à la préparation des projets du SDIS et à la prise de décisions, conseille et émet des avis sur la rédaction et l'interprétation de textes ; rédige des consultations juridiques, assure l'interface des conseils extérieurs (avocats, experts, consultants).
- Gérer les litiges : le groupement administration générale prépare les dossiers contentieux en lien avec les services concernés.
- Gérer les risques de l'Établissement au travers des contrats d'assurances.

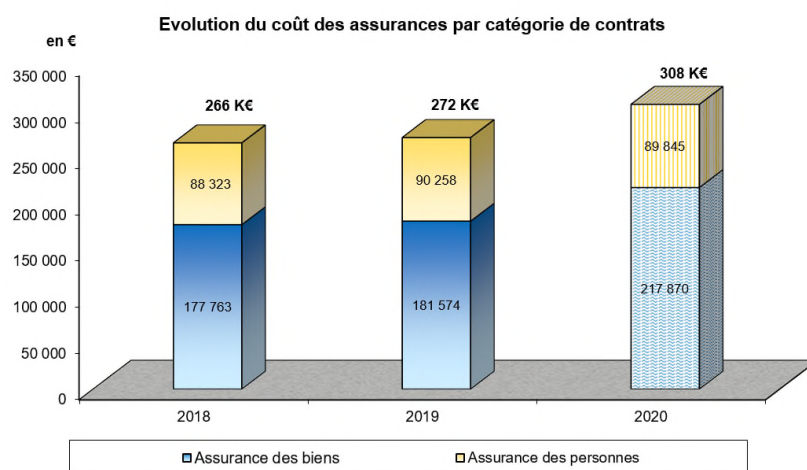
En outre, le groupement administration générale assure d'autres missions en parallèle de ses principaux métiers : il gère les moyens généraux, l'achat de fournitures diverses, l'accueil et la gestion des flux entrants et sortants du courrier de la direction et coordonne les marchés de fournitures administratives au niveau départemental.

1 – Les assurances

L'année 2020 est la troisième année d'exécution de la plupart des contrats d'assurances du SDIS qui s'achèveront tous au plus tard au 31 décembre 2022.

Le montant total des contrats d'assurances s'élève à 308 K€ contre 272 K€ en 2019, soit une hausse de 12,95 %. Le montant total se décompose en deux parts importantes :

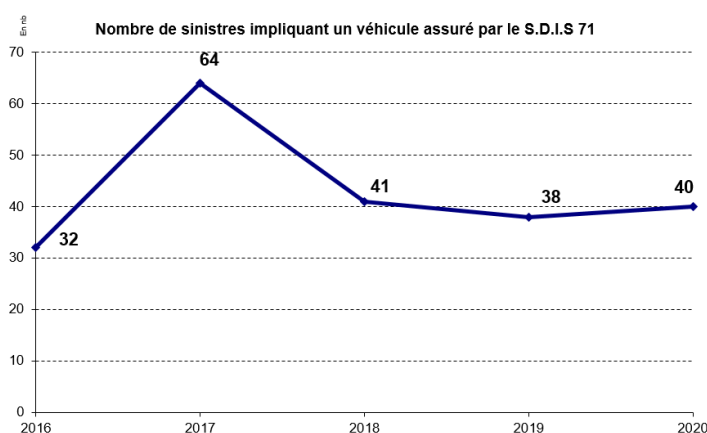
- Assurance des biens (218 K€ en 2020 après régularisation) comprenant notamment les contrats « flotte automobile », « dommages aux biens » et la « responsabilité civile » dont désormais les drones. Ces types d'assurances ont augmenté de 20,42 %, essentiellement en raison de l'entrée en vigueur du nouveau contrat d'assurance « flotte automobile » après la résiliation du contrat imposée par l'assureur précédent.
- Assurance des personnes (90 K€ en 2020 après régularisation) comprenant les contrats « risques statutaires », la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires et la protection fonctionnelle.



Une étude des contrats d'assurances flotte automobile, risques statutaires, protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires ainsi que sur la responsabilité civile est présentée ci-dessous.

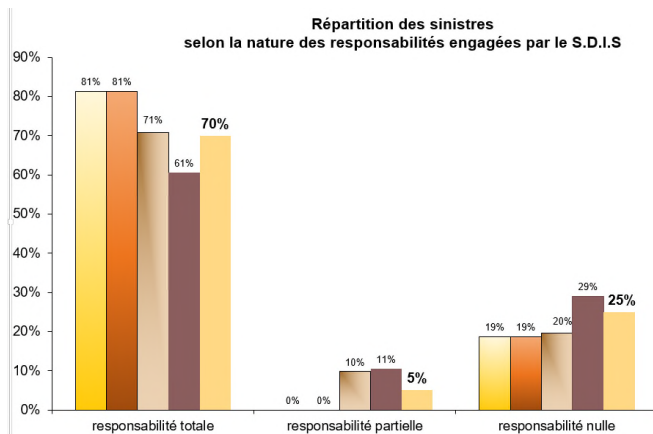
A – Les contrats « flotte automobile » et « tous risques matériels »

En 2020, l'appel à cotisation après régularisation s'élève à 132,5 K€ contre 102 K€ en 2019. Malgré une sinistralité constante tant pour la fréquence que la gravité et après un an et demi de contrat, l'assureur a changé de stratégie commerciale et a souhaité se retirer de ce marché économique pour les SDIS, en résiliant ce contrat d'assurance. En conséquence, le SDIS a relancé une mise en concurrence à iso périmètre. Ainsi, en 2020, le SDIS connaît une croissance de 29,35 % de l'appel à cotisation qui tient également compte de l'évolution du parc et de l'évolution de l'indice de révision.



L'année 2020 s'inscrit dans la même tendance que les 2 années précédentes avec une assez bonne sinistralité en termes de fréquence.

Le nombre d'accidents en 2020 est en légère hausse par rapport à 2019 (5 %) ; il reste sous la moyenne des 5 dernières années, soit 43.

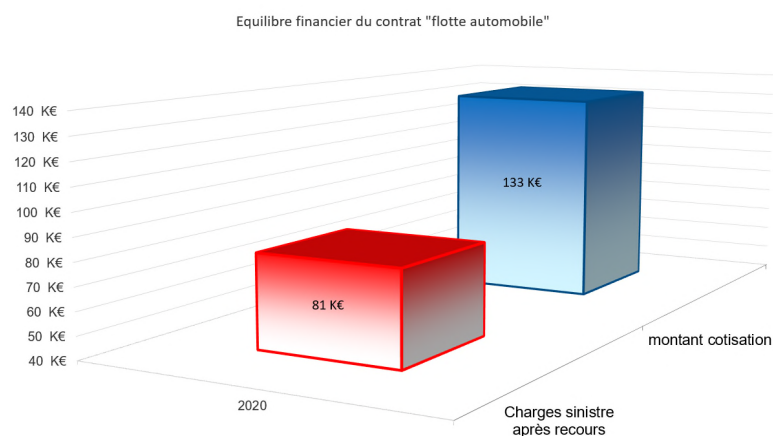


Concernant la gravité, l'année 2020 a été moins favorable que 2019 au regard du nombre d'accidents avec une responsabilité totale, qui reste élevé sur les 5 dernières années.

95 % des sinistres ont lieu en circulation.

42,5 % des accidents impliquent un tiers. Toutefois, seul un accident a engendré des dommages corporels sur une personne.

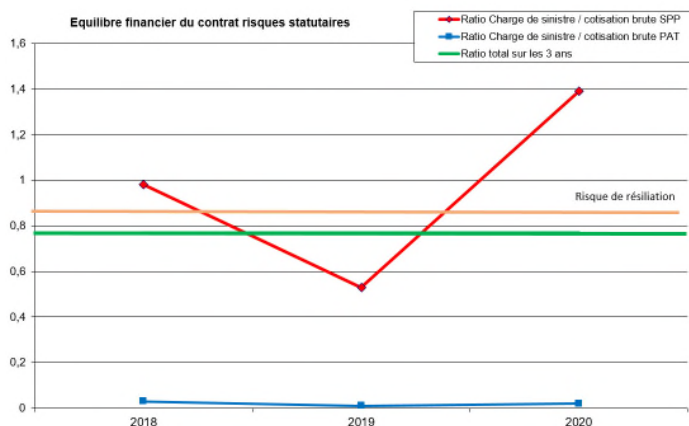
Le montant des dommages indemnisés est de presque 81 K€ dont 50 % restent encore en cours d'évaluation au moment de la rédaction du rapport. Ce faible pourcentage s'explique par le fait que 75 % des sinistres ont eu lieu au cours du 2nd semestre (confinement au 1^{er} semestre 2020)



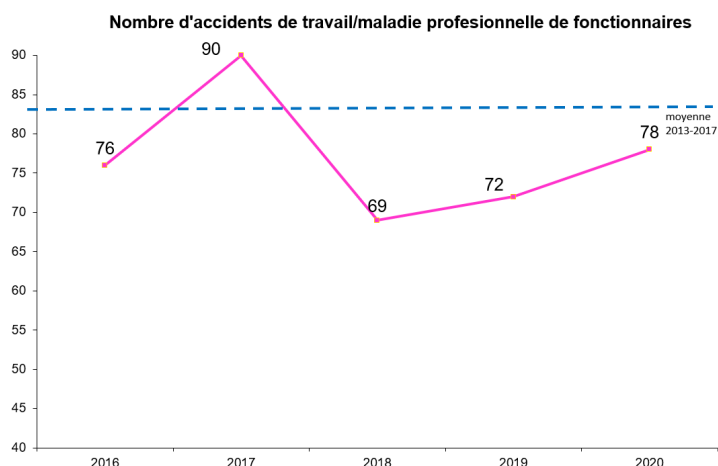
B – Le contrat « risques statutaires »

En 2020, le montant de la cotisation est en progression de 5,4 % par rapport à 2019 et s'élève à 54 K€ après régularisation. Cette augmentation s'explique par l'actualisation de l'assiette du contrat (traitement indiciaire des personnels).

L'équilibre du contrat mérite d'être suivi avec attention dans l'année à venir. Il convient néanmoins de noter que 62 % des montants de la charge des sinistres de l'année 2020 restent provisoires et 5 % de l'année 2019 au moment de la rédaction du rapport.



Au cours de l'année 2020, le SDIS a cependant amélioré ses ratios par rapport à juin 2020, depuis la négociation des taux imposée par l'assureur actuel.



On constate, d'une part, que le nombre de sinistres pris en compte par l'assureur est en légère progression (8,3 %) par rapport à l'année 2019. D'autre part, le nombre d'accidents de service en 2020 reste inférieur à la moyenne constatée pour la période du précédent contrat (2013-2017), soit 82.

Sur les 5 dernières années, le nombre moyen d'accidents est de 79.

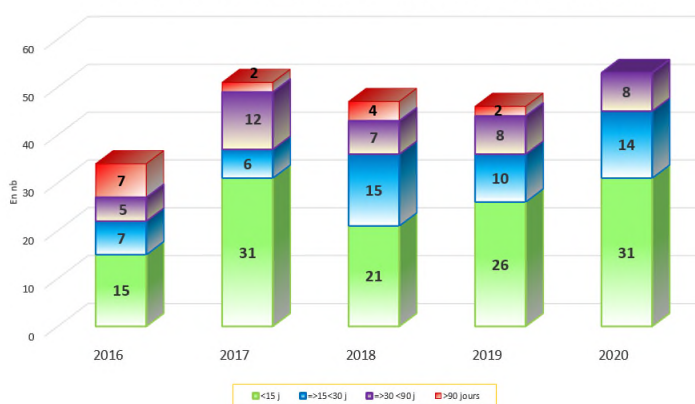
En 2020, 21 % des sapeurs-pompiers professionnels ont eu un accident ou une maladie professionnelle contre 19 % en 2019, et 2018.

On dénombre en 2020 le versement d'un capital décès.

Le SDIS a recensé 2 accidents de personnels administratifs et techniques dont 1 pour maladie professionnelle. Enfin, 16 dossiers ont été ouverts en 2020 pour des SPP, notamment en raison d'une contamination à la COVID-19 ; ils sont, à ce jour, toujours en cours de traitement avant de reconnaître ou non l'imputabilité au Service.

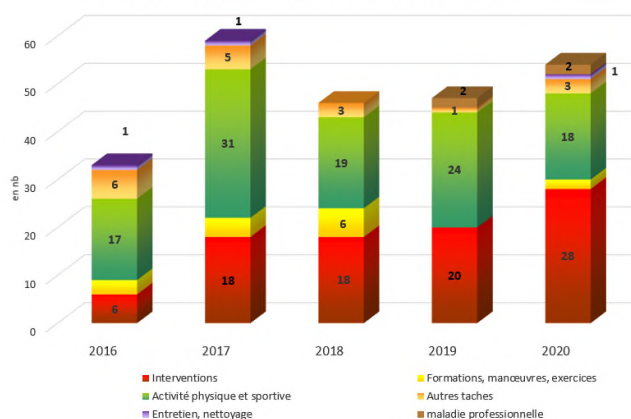
En examinant plus en détail la sinistralité, on constate que si la fréquence augmente légèrement, la gravité des sinistres s'améliore. Certes, sur l'ensemble des accidents en service, 55 d'entre eux ont nécessité une interruption temporaire de travail, soit 68,8 % (contre 67 % en 2019). Néanmoins, le nombre de jours d'arrêts cumulés, au cours de l'année 2020, connaît une diminution conséquente de 43 % par rapport à l'année précédente. Il convient d'être prudent sur ces données car tous les dossiers ne sont pas encore clos. La durée moyenne d'arrêt, toutes natures confondues, est de 16,7 jours ; soit une baisse significative de presque la moitié (- 47 %).

Répartition des accidents de service selon les durées d'interruptions temporaires de travail des fonctionnaires 2016-2020



Plus de la moitié des arrêts est inférieure à 15 jours. En 2020, aucun accident avec des interruptions temporaires n'a, pour l'heure, connu une durée supérieure à 90 jours.

Nature des accidents de service des fonctionnaires avec arrêt

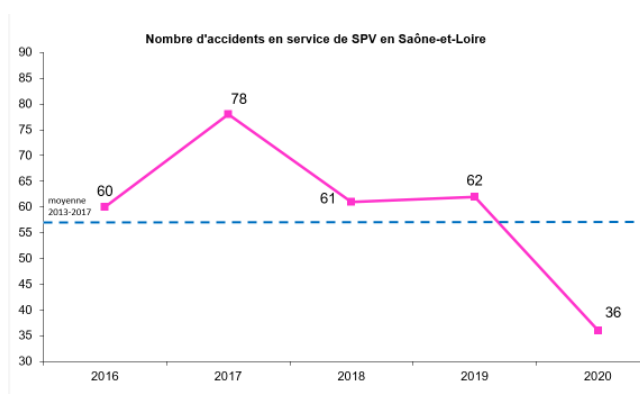
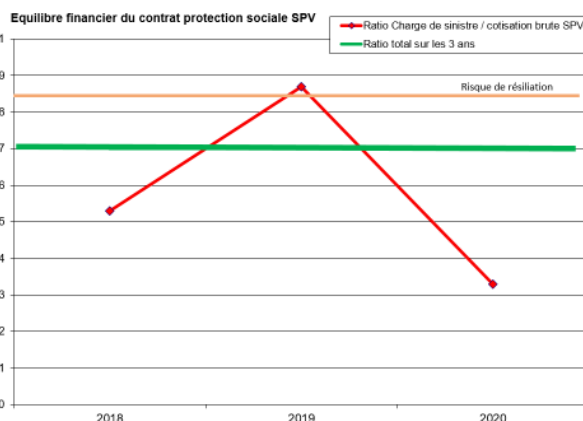


La pandémie de Covid-19 a influé sur la nature des sinistres en 2020. Les accidents liés aux activités physiques et sportives ne représentent plus que 33 % des sinistres avec un arrêt de travail, contre 52 % en 2019. Cette baisse significative est liée aux mesures de protections contre la Covid-19, limitant les activités sportives collectives.

Quant aux sinistres liés aux interventions, la hausse n'est pas probante. En effet, les contaminations par ce virus ont été déclarées à l'assureur en « accident en intervention ». Une qualification en maladie professionnelle est en cours d'instruction en vue d'un examen par la commission de réforme.

C – La protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires

Le montant de l'appel à cotisation pour 2020, après régularisation, s'élève à 27 K€, soit une baisse de 6 % par rapport à 2019 en raison notamment de la mise à jour des données des CPI.



Concernant la fréquence, on constate que le nombre de sinistres pris en charge par l'assureur a décliné de manière très importante en 2020, en raison du premier confinement, de la baisse de l'activité opérationnelle et de l'arrêt temporaire des activités sportives collectives. Cette année étant très particulière, elle n'est pas significative.

68 % de la charge sinistre nette (frais médicaux et indemnités journalières) restent provisoires au moment de la rédaction du rapport pour l'année 2020 et 5 % pour l'année précédente. 1 % des sapeurs-pompiers volontaires ont eu un accident en 2020, contre 2,6 % en 2019.

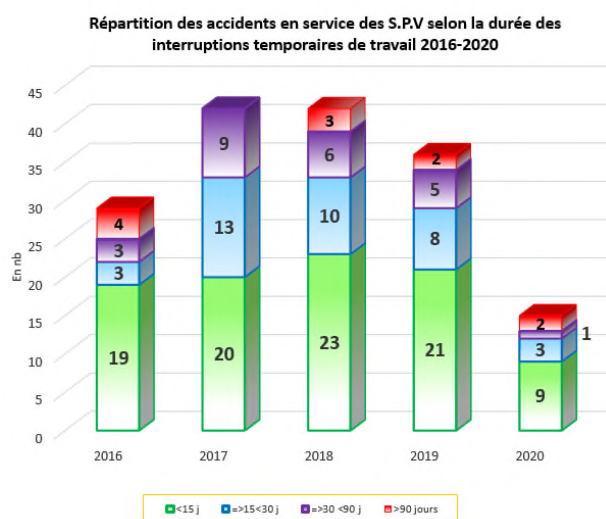
La sinistralité du contrat de la protection sociale des SPV a connu le phénomène inverse au contrat « risques statutaires » : baisse conséquente de la fréquence avec forte croissance de la gravité ; cette dernière étant essentiellement conditionnée par des accidents qui se sont produits en 2019 mais dont les conséquences contractuelles sur les items des indemnisations des frais de soins et des arrêts de travail se sont poursuivies en 2020.

Quant à la gravité, 15 accidents en service commandé ont nécessité une interruption temporaire de travail, soit 42 % (contre 58 % en 2019).

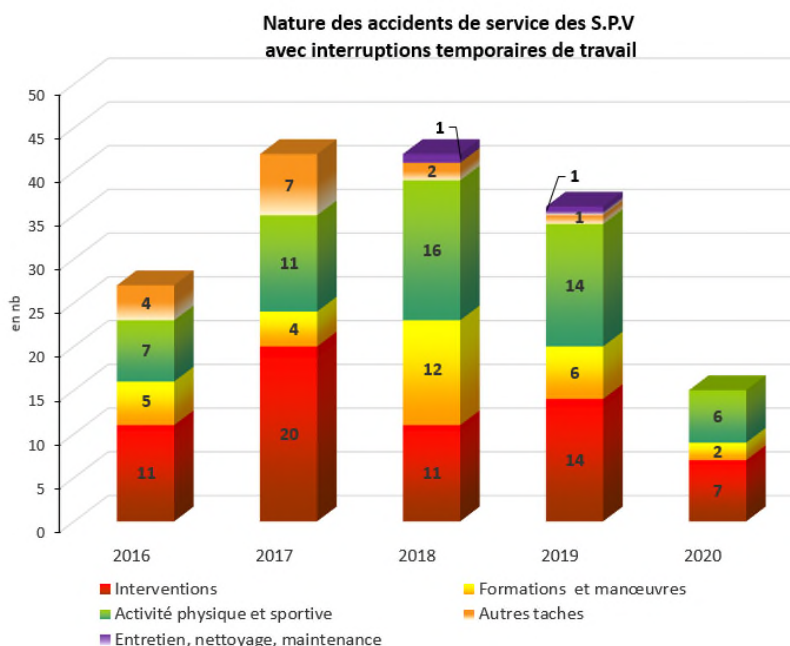
60% des arrêts pris en charge sont inférieurs à 15 jours d'ITT en 2020 comme en 2019.

13 % des arrêts ont duré plus de 3 mois mais sont à l'origine de 80 % des jours d'arrêts.

Concernant le nombre de jours d'arrêts cumulés (quelle que soit la date de survenance de l'accident), l'année 2020 se traduit par un coup d'arrêt à la très forte croissance connue en 2019 (+35 %) avec 1 332 jours. Seuls 689 jours d'arrêt ont été dénombrés. Ce chiffre apparaît nettement en dessous de la moyenne de la période contractuelle précédente de 970 jours. Cette diminution est principalement due à la réduction des activités sportives dont la durée moyenne d'arrêt a été contenue à 38,2 jours, contre 49 jours en 2019. La durée moyenne pour les accidents toutes natures confondues est de 45,9 jours, contre 36 jours en 2019.



On dénombre 2 accidents en service commandé, ayant entraîné une interruption temporaire de travail supérieure à 90 jours, pris en charge par l'assurance en 2020. Les faits générateurs de ces deux sinistres datent de 2019, ils sont respectivement de 396 et de 615 jours. L'un est survenu à l'occasion d'une activité sportive, le second en intervention. Ce dernier a été pris en charge par son employeur public.



40 % des accidents en service avec arrêt de travail surviennent lors des activités physiques et sportives.

47 % proviennent en intervention, leur nombre a été divisé par 2 mais leur gravité s'est renforcée (+ 150% de la durée moyenne d'arrêt). Aucune contamination pour Covid-19 n'a été déclarée à l'assureur.

13 % interviennent en formations et manœuvres, contre 17 % en 2019.

D – Le contrat « responsabilité civile »

L'année 2020 était la troisième année du contrat d'assurance responsabilité civile. La cotisation définitive est de 60 K€ en 2020 ; elle est en majoration de 10% par rapport à celle de 2019 en raison de l'actualisation de la masse salariale, servant d'assiette de calcul à l'appel à cotisation. Le contrat prévoit désormais une franchise relative de 1,5 K€. Aussi, aucun sinistre assurantiel n'a été ouvert en 2020 et 4 dossiers ont été gérés en autoassurance pour un montant total de 947,07 € correspondant à des dommages causés en intervention à des tiers.

E – Les contrats « dommages aux biens » et « tous risques matériels »

La cotisation définitive s'élève à 16 K€ en 2020 ; elle est quasi similaire à celle de 2019. En 2020, le SDIS a déclaré un seul sinistre pour de la casse sans tiers identifié d'une porte sectionnelle. L'assureur a procédé à un remboursement partiel de 477 € TTC et 972€ TTC restent provisionnés. Deux dossiers ont été gérés en autoassurance compte tenu des montants des dommages inférieurs au montant de la franchise.

Toutefois, au cours des trois dernières années, les résultats sont dégradés et la pérennité du contrat « dommages aux biens » est mise à l'épreuve malgré la franchise contractuelle élevée. Le SDIS a connu 3 événements climatiques (grêle, tempête) et le Sud de la Bourgogne a été récemment classé par les assureurs « zone de grêle intense », conséquence des risques accrus. A ces sinistres s'ajoute 3 des dommages causés par des véhicules tiers qui nécessitent des recours.

2 – Les affaires juridiques

A – Le contentieux

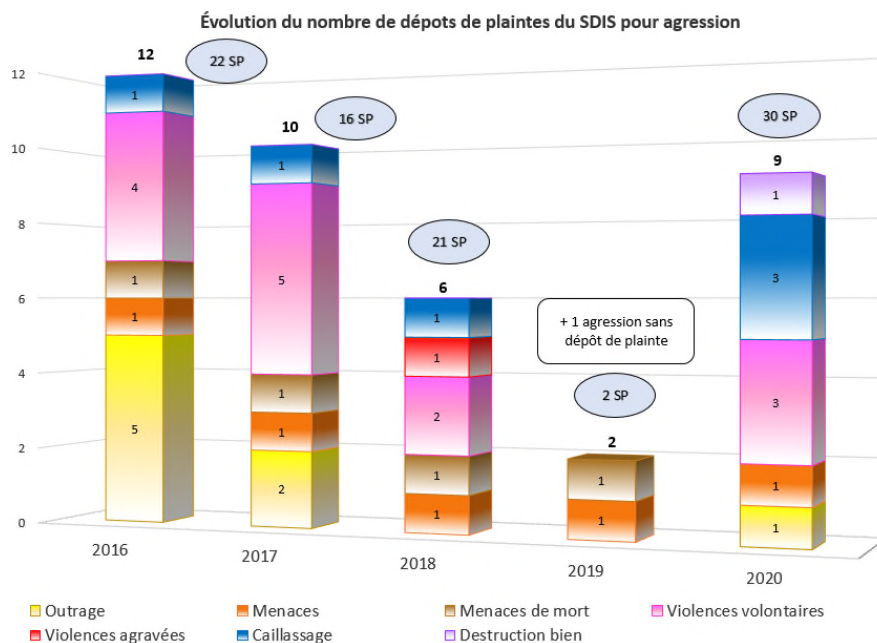
a) Les juridictions pénales

- Les agressions, objet d'une action pénale

Au cours de l'année 2020, le service a souhaité renforcer l'accompagnement des personnels victimes d'incivilités et agressions en intervention (outrages, menaces, violences physiques, dégradation de biens et violences urbaines notamment). Pour cette raison, la procédure de dépôt de plainte a été révisée avec la contribution de plusieurs chefs de centre et de personnels des centres. Cette démarche s'est poursuivie avec la rédaction de fiches réflexes plus concrètes en 2020 à destination, d'une part, des agents victimes d'agressions en intervention et, d'autre part, de l'encadrement des centres. Ces documents sont librement accessibles, à tout agent, sur le portail internet de l'Établissement.

Au moment de la rédaction du présent rapport, sont décomptés, pour l'année 2020, 9 plaintes du SDIS pour agression d'un de ses agents. 7 d'entre elles ont été accompagnées d'un dépôt de plainte personnel des agents concernés. Dans 3 dossiers, les agents ont déjà bénéficié de la protection fonctionnelle du Service en raison des suites données aux dépôts de plaintes.

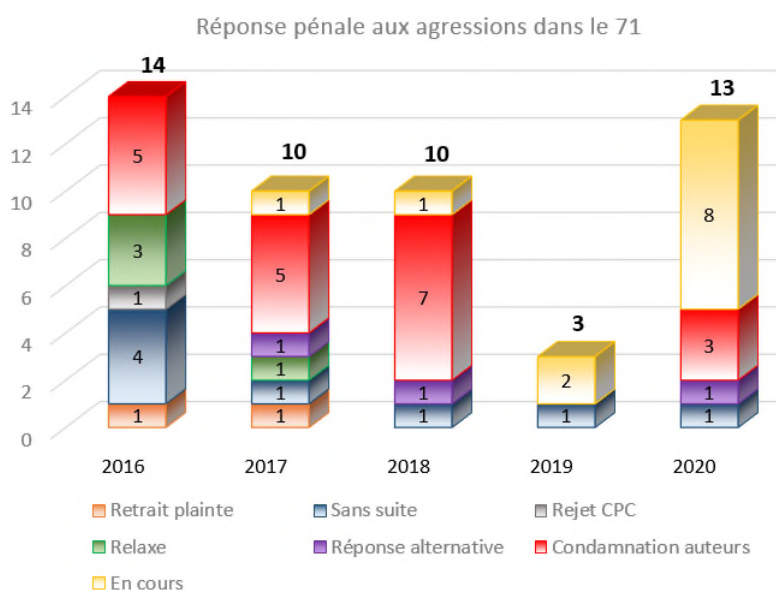
Il convient de préciser que seule la qualification pénale la plus grave, sur un même évènement, a été retenue.



L'automne 2020 a, quant à lui, été marqué par des violences urbaines qui se sont manifestées par des guet-apens et caillassages intervenus dans les agglomérations de CHALON-SUR-SAÔNE, MÂCON et MONTCEAU-LES-MINES. Lors de ces évènements, les sapeurs-pompiers et les véhicules du SDIS 71 ont été la cible de tirs (jets de pierres, tirs de mortier d'artifice). Par chance, aucun agent n'a été blessé. Les évènements intervenus à CHALON-SUR-SAÔNE ont fait l'objet d'une comparution immédiate. À cette occasion, les constitutions de parties civiles des agents et du SDIS 71 ont été jugées recevables et les personnes incriminées déclarées coupables. Au moment de la rédaction de ce rapport, les condamnés ont fait appel. En outre, un mineur devrait être prochainement jugé pour les mêmes faits au premier semestre 2021.

En outre, à l'occasion d'une intervention pour secours à personne, la victime a endommagé les biens personnels des sapeurs-pompiers. Malgré les plaintes déposées par les agents et l'Établissement, la procédure pénale a fait l'objet d'un classement sans suite au vu des troubles psychiatriques de l'auteur des faits.

Au regard de l'évolution, depuis 2016, du nombre de plaintes déposées par les agents et le SDIS 71 pour des faits d'agression, il convient de souligner que la fréquence de survenance de ces évènements reste contenue. Par ailleurs, si le nombre d'infractions est relativement limité, les outrages et les menaces proférés incitent l'ensemble des membres d'un équipage à déposer plainte, d'où l'augmentation importante du nombre de sapeurs-pompiers victimes.



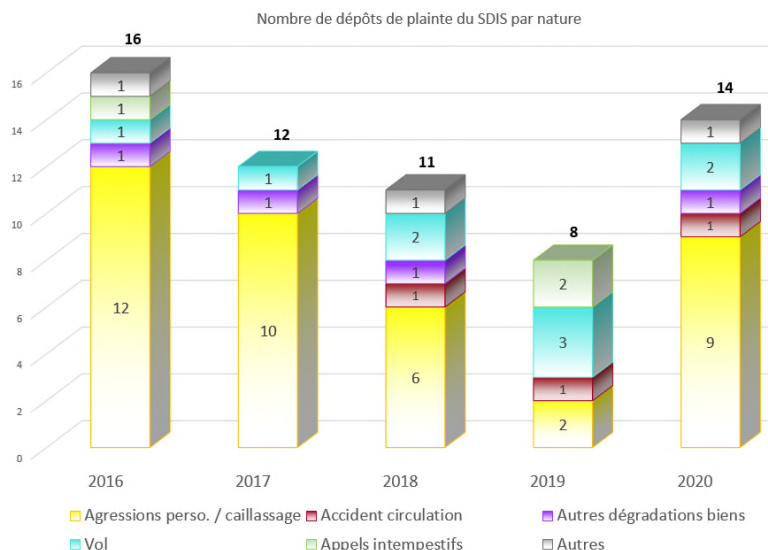
Le graphique présenté ci-contre représente les suites pénales aux agressions, qu'elles aient donné lieu à un dépôt de plainte individuel ou au titre du Service.

3 plaintes déposées au cours de l'année 2020 ont d'ores et déjà fait l'objet d'une réponse judiciaire, à savoir 3 condamnations (pour des faits d'outrages, menaces de mort et violences légères ayant entraîné 2 jours d'ITT) et 1 mesure alternative aux poursuites (un rappel à la loi pour des faits d'outrage).

Durant l'année 2020, 5 affaires datant de 2015, 2016 et 2019 ont été classées sans suite en raison d'absence d'éléments suffisants recueillis durant l'enquête judiciaire et, pour un dossier, des troubles psychiatriques du mis en cause.

Par ailleurs, les volets civils de 2 dossiers de 2015 et 2019, ayant déjà donné lieu à la condamnation pénale des prévenus antérieurement, se sont poursuivis, notamment avec des expertises médicales. À ce titre, une agression datant d'octobre 2015 a connu une conclusion favorable sur le plan civil. L'agent avait subi un taux de 10 % de Déficit temporaire permanent (DTP) durant plus d'un an, et s'est vu alloué des dommages et intérêts en réparation de ses préjudices. Le SDIS 71 s'est vu également octroyer 15 K€ en remboursement des frais engagés.

- Les autres actions pénales



Au moment de la rédaction du présent rapport, il est dénombré 14 plaintes déposées par le SDIS 71 en 2020.

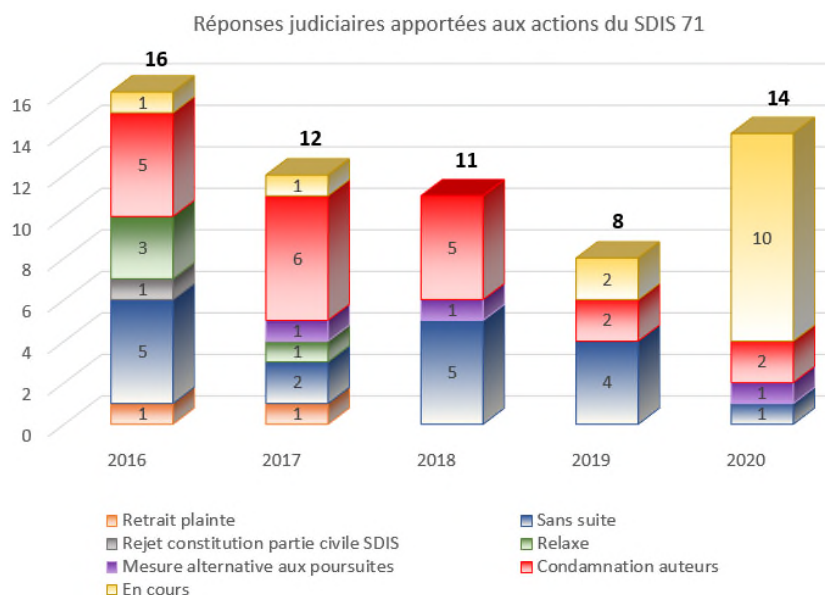
Il convient de souligner qu'un accident de la circulation est intervenu pendant qu'un équipage de sapeurs-pompiers rentrait d'intervention. Alors que l'ambulance remontait la rue, une voiture est sortie de son emplacement et lui a coupé la route, venant percuter l'arrière du véhicule du SDIS 71 avant de prendre la fuite. Aucun agent n'a été blessé.

En outre, lors d'une intervention sur la voie publique, des membres de la famille d'une victime ont endommagé un véhicule du SDIS 71, engendrant un préjudice financier de près de 2 700 € pour l'Établissement.

Par ailleurs, deux centres d'incendie et de secours ont été visités et ont subi diverses dégradations à l'occasion de vols (serrures forcées, gasoil siphonné et autres objets divers). Les enquêtes sont toujours en cours.

Durant l'année 2020, le SDIS 71 a été informé des suites judiciaires données à de nombreuses plaintes déposées les années précédentes, ce qui a d'ailleurs permis de clore l'ensemble des affaires engagées en 2018.

Au jour de la rédaction du présent rapport, restent en cours deux plaintes pour appels intempestifs sur la ligne du 18 et déposées en 2016 et 2019. Les autres dossiers en cours concernent des agressions : des faits d'outrages en 2017 et 2018, ainsi qu'une plainte pour des menaces de mort.



Il convient de souligner que l'année 2020 a particulièrement été marquée par le confinement puisque plus de 2/3 des dépôts de plaintes déposés par le SDIS 71 sont intervenus pour des faits survenus au cours du second semestre. Par ailleurs, les tribunaux prennent davantage en compte la situation financière des prévenus, lors de leur condamnation, afin de moduler le montant des dommages-intérêts demandés.

Enfin, le dossier portant sur l'accident d'un véhicule du SDIS avec un poids lourd, le 22 octobre 2011, a été audencé le 12 décembre 2019 par la Cour d'appel de BESANÇON. L'Établissement a eu lecture de la décision de justice le 20 février 2020. La Cour a confirmé le jugement du tribunal correctionnel de LONS-LE-SAUNIER qui avait relaxé le SDIS pour les faits d'homicide involontaire par personne morale et blessures involontaires avec une incapacité n'excédant pas 3 mois. Le coût des honoraires pour cette affaire s'élève à 50 K€, intégralement pris en charge par les assurances du SDIS.

Ces dossiers ont tous été instruits en interne par le groupement administration générale, étant précisé que ceux relatifs à des dommages causés par des accidents de la circulation ont bénéficié de l'appui d'un avocat.

b) Les juridictions administratives et civiles

La pandémie de Covid-19 a placé l'institution Judiciaire dans une situation inédite, retardant très fortement le traitement des dossiers. Ainsi l'appel interjeté devant la cour administrative d'appel de LYON par un sapeur-pompier professionnel qui contestait sa radiation des effectifs reste, à ce jour, dans l'attente de l'audience ; l'instruction étant close depuis janvier 2020.

En novembre 2019, des propriétaires ont saisi le tribunal administratif de DIJON. Ils reprochaient au Service d'être responsable dans la survenance d'un second incendie sur le même site ; le feu de cheminée se serait transformé en feu d'habitation après le départ des sapeurs-pompiers le 31 décembre 2015.

Le tribunal administratif a proposé une médiation. Les parties l'ayant accepté, un médiateur a été nommé en décembre 2020.

Enfin en juin 2020, le SDIS 71 s'est vu notifier une requête d'un agent de l'Établissement, déposée auprès du tribunal administratif de DIJON. Un officier de sapeur-pompier professionnel bénéficiant, en parallèle, d'un engagement de sapeur-pompier volontaire, a demandé l'annulation de l'arrêté du 17 février 2020 par lequel le président du Conseil d'administration a mis fin à ses fonctions de sapeur-pompier volontaire et le nommait à l'honorariat dans son grade actuel, et non au grade supérieur.

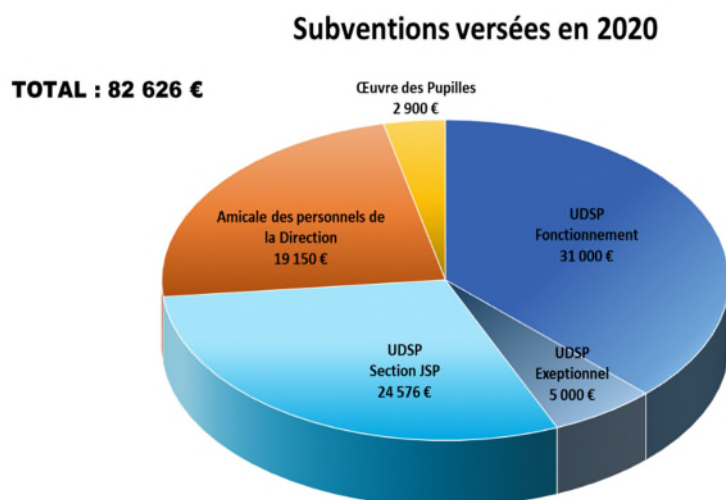
B – La gestion foncière du SDIS

Le Conseil d'administration du SDIS a autorisé, le 9 mars 2020, l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle sur laquelle est érigé le centre d'incendie et de secours de LA CHAPELLE DE GUINCHAY, d'une superficie totale de 3 247 m². L'acte de transfert de propriété correspondant est actuellement en cours de rédaction par une étude notariale, tout comme les actes relatifs à AZÉ et DOMPIERRE-LES-ORMES, initiés en 2019.

C – Le versement de subventions de fonctionnement aux associations

Chaque année, le SDIS, à travers le versement de subventions, participe au développement de la vie associative.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui a empêché l'organisation du rassemblement régional des JSP. En conséquence, la subvention exceptionnelle de 3 000€ demandée par l'UDSP n'a pas été versée, dans les conditions prévues à la convention.



La subvention versée à l'Union départementale des sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire pour les sections de JSP s'élève à 24 576 € en 2020, soit une baisse de 0,58 % par rapport à 2019. En effet, le nombre de jeunes sapeurs-pompiers diminue très légèrement en 2020 passant de 515 à 512 en 2019. Ainsi, la subvention totale à l'UDSP s'établit à 60 576 € en 2020.

A noter que la subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € concernait la 3^{ème} et dernière année des formations aux premiers secours en équipe qui ont pu être organisées entre les deux confinements de l'année 2020.

3 – La commande publique

Le service de la commande publique, référent juridique de ce domaine de compétences, a pour principale mission de garantir la fiabilité des processus d'achats :

- Par un accompagnement tout au long du processus. Dès la définition des besoins, en conseillant la procédure la plus appropriée, puis lors de la rédaction des cahiers des charges et enfin lors de l'analyse des offres.
- En étant un service ressources au quotidien pour les intervenants : les services du SDIS, les élus (notamment ceux participant à la Commission d'appel d'offres) ainsi que les entreprises. C'est le point d'entrée des demandes relatives à la commande publique.
- En exerçant un rôle de veille juridique dans un secteur particulièrement riche en évolutions réglementaires et jurisprudentielles.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire mais également par la mutualisation encore plus poussée des achats impliquant une collaboration renforcée avec d'autres acheteurs.

A – Une activité marquée par la crise sanitaire tout en assurant sa continuité

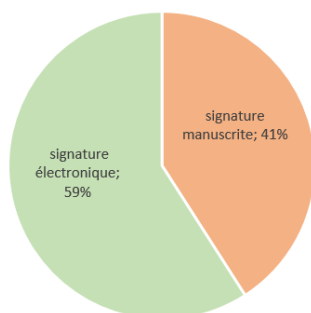
Les conséquences se mesurent sur l'organisation du service et sur l'exécution des marchés.

1/ Organisation du service

À compter de la mise en place du premier confinement, les agents du service Commande publique, à l'instar de nombreux autres services, ont réalisé leurs missions exclusivement en télétravail.

La dématérialisation des marchés, instaurée depuis plusieurs années au SDIS 71, a permis aux agents de travailler depuis chez eux sans discontinuité de service. Cette dématérialisation a même été accélérée, avec l'organisation du processus de signature électronique des contrats.

Mode de signature des marchés en 2020



À ce jour, la signature électronique des marchés publics encore non obligatoire est devenue prédominante.

La crise a accéléré la dématérialisation en incitant les acteurs de la commande publique (entreprise et administration) à digitaliser leur mode de fonctionnement.

Au SDIS 71, 65 marchés sur 110 ont été signés électroniquement en 2020 alors qu'aucun marché n'avait été signé de manière dématérialisée en 2018 et 2019.

2 / Exécution des marchés

Dès le début du confinement en mars 2020, les opérations de travaux en cours ont été suspendues ainsi que les prestations de nettoyage des locaux (10 lots), à l'exception de certaines zones du site de la Direction départementale.

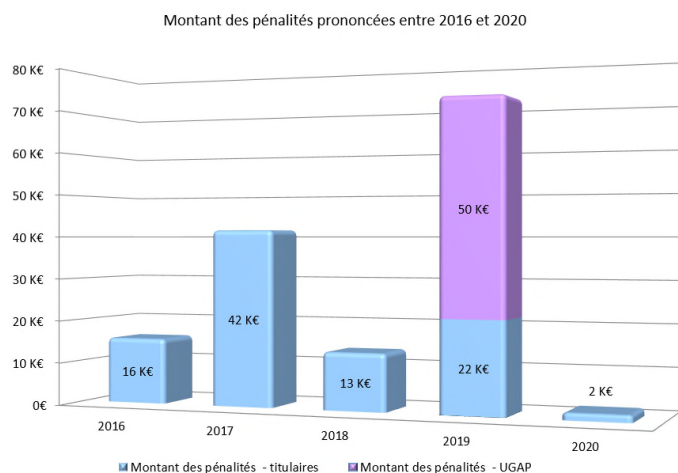
Il faut également noter que toutes les dates limites de remise des offres se terminant durant la période du premier confinement ont été repoussées afin d'accorder aux opérateurs économiques un délai supplémentaire pour constituer leur offre.

En mai 2020, afin de préparer la reprise d'activité et d'accompagner les services dans l'exécution des marchés, des réunions d'informations ont été organisées avec les différents groupements pour présenter les mesures exceptionnelles permettant de répondre aux difficultés rencontrées.

Les acteurs de la commande publique ont donc adapté l'exécution des marchés en cours, du fait, notamment, de l'apparition de surcoûts liés à la Covid-19. Ainsi, des avenants ont été passés sur certains marchés « matériels médico-secouristes et produits d'hygiène » (gants d'examen, de draps à usage unique et de produits détergents et désinfectants) pour prendre en compte les besoins supplémentaires liés à la crise sanitaire. Les montants maximum par période contractuelle ont été augmentés de 10 %.

Sur les 17 avenants passés en 2020, 7 étaient directement liés aux conséquences de la Covid-19.

De plus, en cas de défaillance temporaire liée à la pandémie, le SDIS 71 a apporté son soutien aux entreprises. L'établissement a ainsi accordé des délais supplémentaires ou passé en urgence des marchés de substitution notamment dans le domaine de l'habillement et de la fourniture de matériels médico-secouristes.



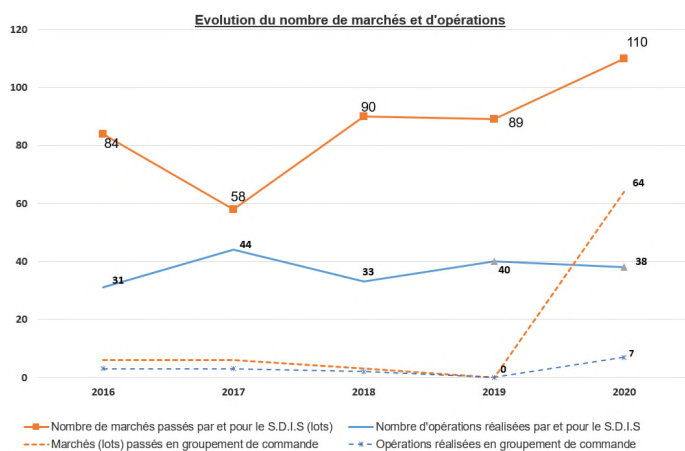
D'une année sur l'autre, le montant des pénalités est aléatoire et dépend nécessairement des difficultés d'exécution rencontrées.

En 2019, la majorité des pénalités résultait de la bonne gestion des commandes de véhicules auprès de l'UGAP par le groupement logistique (ces pénalités prononcées en 2019 ont été recouvrées en 2020).

En 2020, au regard du contexte de crise sanitaire, le SDIS a été bienveillant pour les entreprises rencontrant des difficultés d'approvisionnement. Aussi, la sanction d'une défaillance par une pénalité financière a été exceptionnelle. Seules les pénalités relatives à des prestations de service de nettoyage des locaux, sans lien avec la crise sanitaire, ont été prononcées.

3 / Continuité de service assurée

Les marchés, dont la passation était nécessaire à la continuité des approvisionnements du SDIS 71, ont été passés (oxygène médical carburant, pneumatiques, ...) en dépit des aléas.



Au 31 décembre 2020, 330 marchés étaient en cours. Cette évolution est due à la passation de marchés de fourniture de carburant dont l'allotissement géographique, très fin, générant la conclusion de 49 accords-cadres.

En outre, l'année 2020 est caractérisée par une prépondérance des marchés de fourniture (70) et de service (27) ; les opérations de travaux sont moins nombreuses (13).

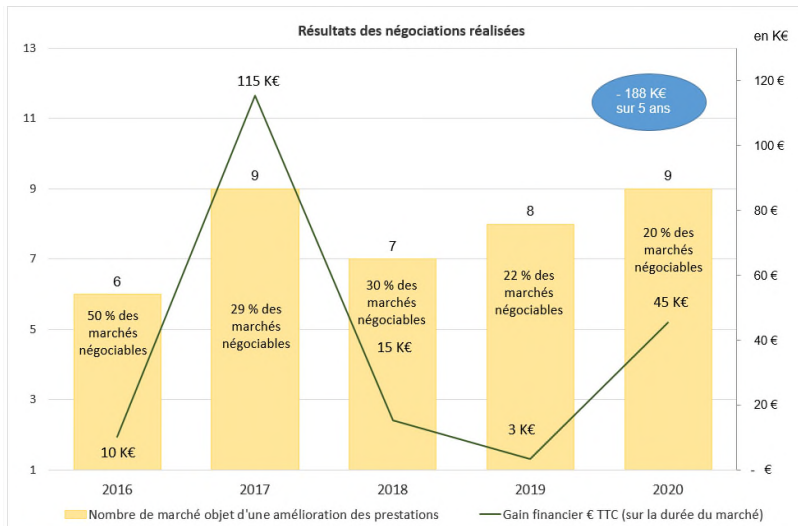
La passation des marchés publics n'est pas, pour le service de la commande publique, une fin en soi. Il s'agit d'un vecteur juridique qui permet une relation économique avec un prestataire. La gestion de cette relation étant très réglementée ; les gestionnaires de crédits peuvent s'appuyer sur ce service dans la phase de passation, tout comme dans la phase d'exécution des marchés.

Cette assistance peut se mesurer notamment dans l'accompagnement pour la réalisation des négociations. Sans y recourir de façon systématique, environ 20 % des marchés peuvent être négociés (9 consultations sur 45).

En 2020, les négociations ont notamment visées l'amélioration des conditions de réalisation (par exemple, avec la fourniture d'oxymètre de pouls, obtention d'une année de garantie supplémentaire).

Les négociations se déroulent par écrit, ce qui garantit un niveau de traçabilité.

Le gain financier est variable d'une année à l'autre et reste largement dépendant du montant initial de l'achat, objet de la négociation. Entre 2016 et 2020, la moindre dépense est de 188 K€.



B – Une mutualisation des achats et la massification des achats

Depuis 2016, le SDIS 71 a largement diversifié ses processus d'achats en recourant plus amplement aux centrales d'achats et en poursuivant les mutualisations.

Quant aux achats mutualisés, le groupement de commandes entre le SDIS et le Département de Saône-et-Loire a été renouvelé pour les années 2019-2021 sur le même périmètre d'achats que les deux premières conventions. En 2020, le SDIS 71 a joué le rôle de coordonnateur pour la fourniture de carburant et la fourniture de pneumatiques. Le Département a, quant à lui, coordonné l'opération d'acheminement et la fourniture d'électricité et de téléphonie fixe et mobile.

De plus, le SDIS 71 a été coordonnateur pour le groupement de commandes entre les SDIS de Bourgogne – Franche-Comté pour l'acquisition de véhicules légers. Des groupes de travail ont été animés avec le groupement logistique au cours du premier semestre 2020. Néanmoins, cette consultation lancée dès juillet 2020 a posé de nombreuses difficultés aux acteurs économiques pour s'engager sur 3 ans en raison des incertitudes industrielles et économiques, ainsi que de la mutation importante du segment d'achat vers de nouvelles technologies. Il faut tout de même souligner les acquis en termes de méthode de travail partagée sur ce dossier et la volonté de poursuivre les mutualisations sur d'autres segments d'achat.

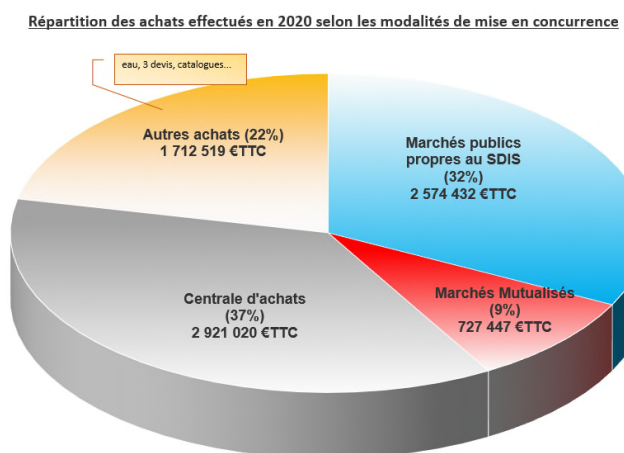
Enfin, durant le 1^{er} semestre 2020, le SDIS 71 a participé à la préparation de la négociation du marché « Fourniture de produits, maintenance et autres prestations liées au Système de gestion opérationnelle développé par la société IMP INDUSTRIES », dans le cadre du groupement de commandes constitué des SDIS utilisateurs des logiciels IMPI (SDIS 07, SDIS 37, SDIS 49, SDIS 55, SDIS 58, SDIS 71 et SDIS 78). Le marché a été notifié le 21 septembre 2020 et court jusqu'en 2026 (migration vers NEXSIS).

En 2020, le SDIS 71 a réglé pour 7 935 K€ de factures. Ces dépenses sont réparties en 4 grandes catégories :

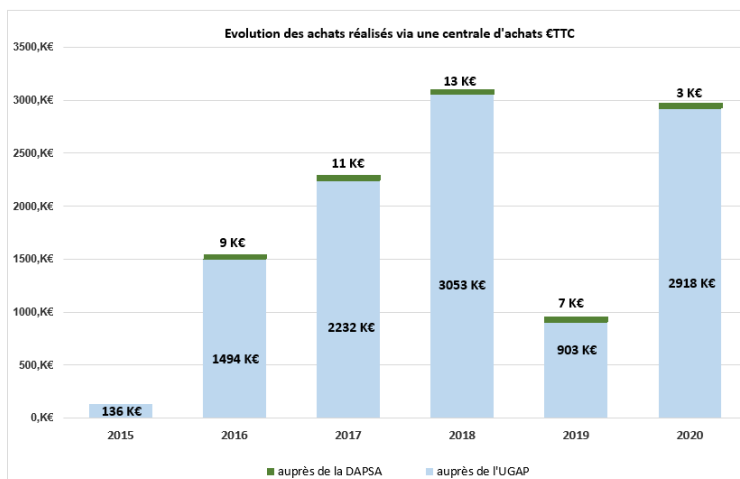
- les marchés publics (toutes procédures) propres au SDIS 71,
- les acquisitions réalisées auprès des centrales d'achats,
- les marchés mutualisés avec le Département,
- les autres achats réalisés après mise en concurrence sur catalogue, directement auprès des opérateurs économiques ou sans mise en concurrence.

En comparaison à 2019, le volume global des dépenses a diminué de 1 450 K€.

La valeur des marchés mutualisés est de 727 K€. Elle représente 9 % des achats totaux, comme en 2019.



La mutualisation via les centrales d'achats et le groupement de commandes représente près de 46 % des dépenses en 2020, contre 20 % en 2019.



En 2020, le SDIS 71 a commandé pour un montant d'environ 2 921 K€ TTC auprès de centrales d'achats. Presque intégralement réalisées via l'UGAP, les commandes portent, cette année, principalement sur : les véhicules, l'habillement, les équipements spécifiques aux sapeurs-pompiers, l'équipement informatique et les logiciels ainsi que sur des équipements médicaux.

Le partenariat régional Département-SDIS/UGAP permet d'obtenir, selon les produits, de meilleurs tarifs en réduisant la marge de l'UGAP au fur et à mesure de l'augmentation des volumes.

De façon plus ponctuelle, le SDIS 71 commande également par l'intermédiaire de centrales spécialisées telle que la Direction des approvisionnements en produits de santé des armées (DAPSA).

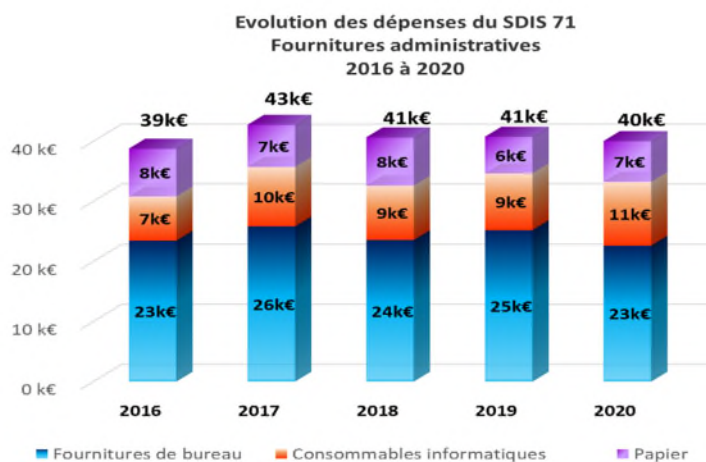
4 - Les moyens généraux :

A – Les fournitures administratives

L'instauration d'une politique de maîtrise des coûts depuis plusieurs années (création de pôles d'impression, dématérialisation, rationalisation de l'étendue de gamme en fournitures de bureau...), la mise en place des nouveaux marchés de fournitures de bureau et de consommables informatiques ainsi que la mutualisation du marché papier avec le Département en 2018 ont permis d'optimiser les achats de fournitures administratives du SDIS et de poursuivre l'objectif de réduction budgétaire.

Les dépenses de fournitures administratives se stabilisent depuis plusieurs années avec une consommation moyenne de 41 K€ par an malgré l'augmentation constante des prix.

La baisse des consommations a été contrebalancée par des fortes revalorisations tarifaires en particulier pour les consommables informatiques et le papier.

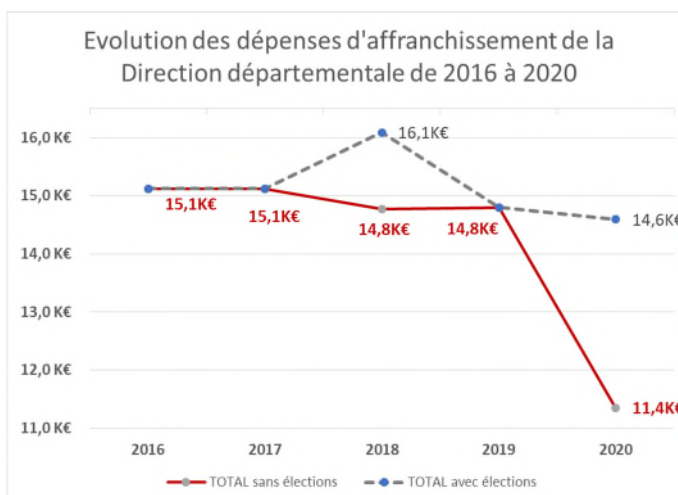


B – Le courrier envoyé par La Poste

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui a eu un impact certain sur l'envoi du courrier (perturbations des services de la Poste, recours à d'autres modes de transmissions...).

Le développement de la dématérialisation et les changements de pratiques ont fortement contribué à cette réduction. Ils permettent de contenir les majorations tarifaires annuelles.

La lettre prioritaire constitue le mode d'envoi principal et représente 64 % du courrier. Le nombre de courriers affranchis par jour varie entre 1 et 400 plis en 2020.



XI. FINANCES

1. L'exécution budgétaire

L'exécution du budget 2020 s'est traduite comptablement par le bilan ci-dessous :

	2019	2020	Différence	Evolution 2020/2019
Montant des dépenses réalisées (K€)	48 070	46 987	-1 083	-2,25%
Nombre de mandats (dépenses)	10 875	9 936	-939	-8,63%
Nombre de mandats rejetés	33	55	22	66,67%
Montant des recettes réalisées (K€)	48 472	53 700	5 228	10,79%
Nombre de titres (recettes)	3 099	3 517	418	13,49%
Nombre de titres rejetés	3	4	1	33,33%

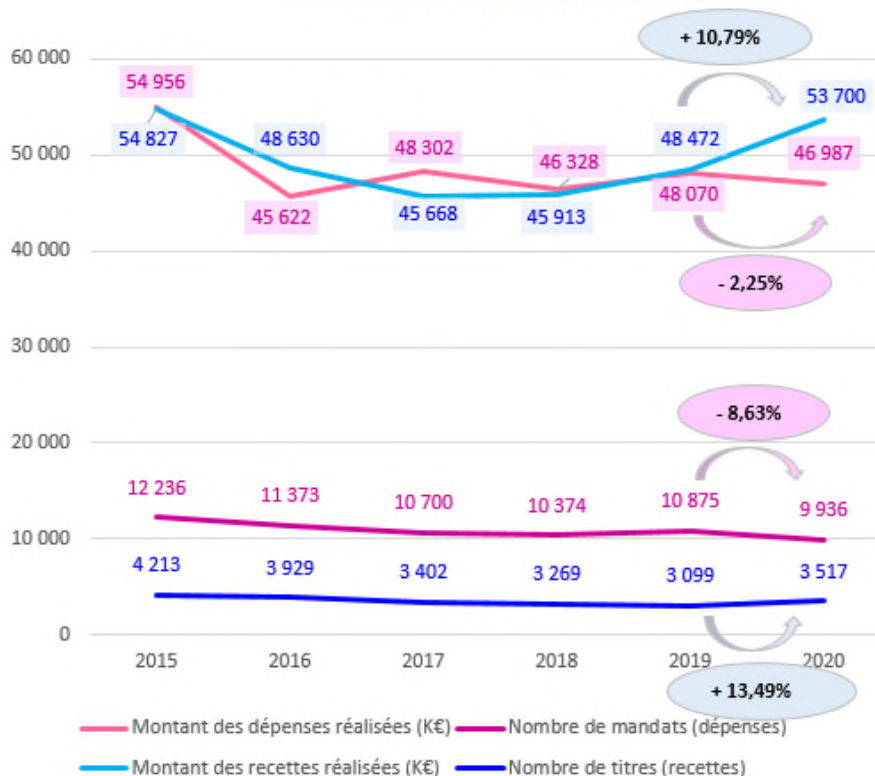
L'évolution du montant des dépenses et des recettes, de 2020 par rapport à 2019, fait apparaître une **diminution des dépenses de - 2,25 %** et une **augmentation des recettes de + 10,79 %** ; respectivement de - 0,11 % et + 15,58 % si l'on ne tient compte que des dépenses et recettes réelles.

En 2020, 9 936 mandats ont été émis et 3 517 titres de recettes.

Alors que le nombre de titres baissait depuis 2016, il a connu une forte hausse en 2020 par rapport à 2019 (+ 13,49 %).

En ce qui concerne **le nombre de mandats, la tendance à la baisse**, interrompue en 2019 avec une augmentation de 4,83% par rapport à 2018, **s'est poursuivie en 2020** (– 8,63% par rapport à 2019, - 4,22% par rapport à 2018).

Evolution du mandatement



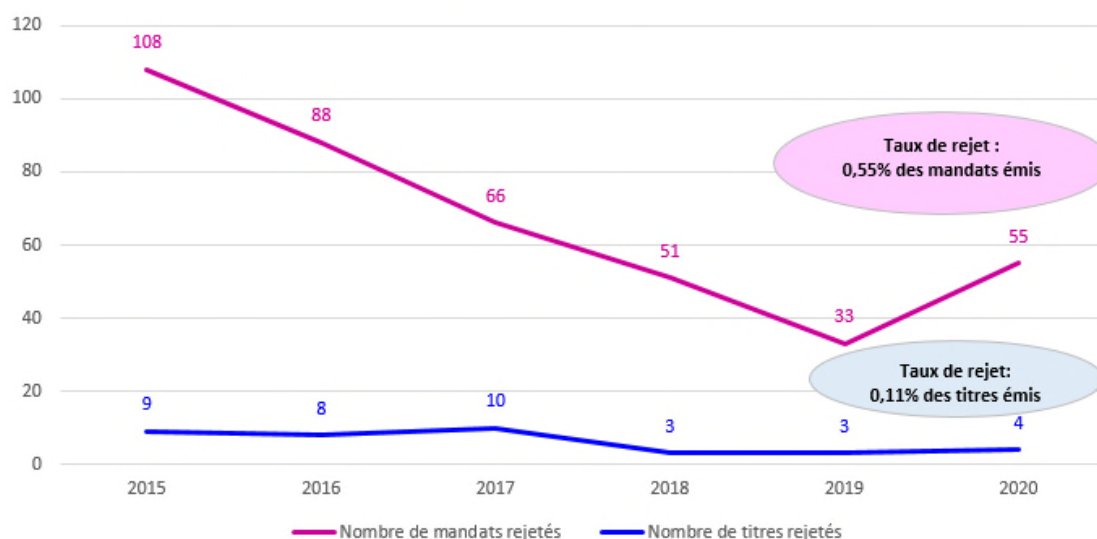
La Paierie départementale, comme les autres services du Trésor public, a mis en place le Contrôle Hiérarchisé des Dépenses (CHD) à compter du 1^{er} février 2004, suivant des critères bien particuliers de risques et d'enjeux qui ont fait l'objet d'une analyse préalable. L'exercice 2020 a vu l'émission de 9 936 mandats, soit 10 942 lignes d'imputations budgétaires (10 173 en fonctionnement et 769 en investissement) dont une partie a été contrôlée dans le cadre du CHD par la Paierie départementale.

Suite à ces contrôles, 55 mandats ont fait l'objet d'un rejet par les services du Payeur départemental, soit un taux de rejet de 0,55 % par rapport aux 9 936 mandats émis.

Taux de rejets	2017	2018	2019	2020
	0,62%	0,49%	0,30%	0,55%

La baisse constante des rejets de mandats s'est interrompue en 2020.

Evolution des rejets



En 2020, le **délai global de paiement** moyen pour les dépenses du SDIS 71 est de **13,04 jours** (12,61 jours en fonctionnement et 16,85 jours en investissement) contre 10,19 jours en 2019, qui se décomposent en 8,94 jours pour les opérations de liquidation et de mandatement effectuées par les services du SDIS et de 4,10 jours pour les opérations de contrôle et de paiement effectuées par la Paierie départementale.

Il convient de rapporter ce délai au délai légal qui est au maximum de 30 jours depuis le 1^{er} juillet 2010.

En 2020, comme cela est le cas depuis 2017, **il n'y a pas eu d'intérêts moratoires** de versés aux fournisseurs, ce qui confirme la qualité de l'exécution comptable et du respect de délai global de paiement.

Intérêts moratoires	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	0,16 K€	0,58 K€	0 €	0 €	0 €	0 €

2. La gestion de l'actif

Au cours de l'année 2020, l'actif du SDIS 71, répertoriant les immobilisations, a enregistré les variations suivantes :

Montant des acquisitions au 31décembre de l'exercice N-1	136 166 K€
Valeurs des acquisitions réalisées au cours de l'exercice N	10 013 K€
Valeurs des sorties de biens réalisées au cours de l'exercice N	-5 553 K€
Valeur de l'actif au 31décembre de l'exercice N	140 626 K€
Cumul des amortissements au 31décembre de l'exercice N	60 365 K€
Valeur nette comptable au 31décembre de l'exercice N	80 261 K€

Pour mémoire, la valeur nette comptable était de 77.225 K€ au 31 décembre 2019.

3. Le recouvrement des contributions et la gestion de la trésorerie

Conformément à la délibération n° 2011-36 du 28 octobre 2011 du Conseil d'administration du SDIS 71, il a été proposé aux différentes collectivités du département disposant de la compétence incendie la possibilité d'opter pour le **prélèvement automatique**, via la Banque de France.

Cette démarche vise à **fiabiliser et sécuriser le recouvrement des contributions** d'une part, et pour celles qui acceptent ce mode de paiement, de proposer, d'autre part, des **paiements mensuels ou trimestriels, afin que les collectivités puissent mieux lisser cette dépense**. Rappelons que celles qui ont refusé ce mode de paiement automatique se voient alors dans l'obligation de s'acquitter, en une seule fois, de cette contribution.

Aussi, sur les collectivités qui disposent de la compétence incendie, en étroite collaboration avec M. le Payeur départemental et ses services, et pour l'exercice 2020, le prélèvement automatique a pu être mis en place pour **220 Communes, 10 EPCI et le Département**.

Périodicité des échéances retenues	MENSUELLE	TRIMESTRIELLE	ANNUELLE
COMMUNES	31	189	68
E.P.C.I.	1	9	1
DÉPARTEMENT	1		
Total Collectivités par type d'échéance	33	198	69

Ce mode de recouvrement est effectif depuis le 1^{er} janvier 2013 et semble donner satisfaction à tous les acteurs. En effet, si le lissage de ces échéances constitue une facilité pour les collectivités, il permet également au SDIS 71 de mieux gérer ses besoins de trésorerie.

*
* *

Tous ces éléments étant exposés, en conclusion, l'exercice 2020 peut se résumer ainsi :

En section de fonctionnement :

Les dépenses réelles ont diminué depuis l'année 2019 de 191 K€, ou 0,55 %.

Les recettes réelles ont augmenté depuis l'année 2019 de 665 K€, ou + 1,78 %.

L'**épargne brute** dégagée de 3.646 K€ (recettes réelles de fonctionnement, moins les produits de cessions, moins les dépenses réelles de fonctionnement), est supérieure à celle de l'année 2019 (2.797 K€), en raison des moindres dépenses liées au ralentissement de l'activité durant les périodes de confinement.

Les **mouvements d'ordre**, entre sections, ainsi que les opérations patrimoniales de la section d'investissement, sont équilibrés, tant en recettes qu'en dépenses et toutes sections confondues, à hauteur de **7.226 K€** (8.263 K€ en 2019 en raison d'important mouvements d'ordre internes à la section d'investissement, liés aux avances).

Le **résultat comptable** (recettes – dépenses) de la section de fonctionnement de l'exercice est de 595 K€ (-170 K€ en 2019). Après prise en compte des résultats antérieurs et du résultat de l'exercice, le résultat brut cumulé, pour la section de fonctionnement, est de 3.137 K€ (2.542 K€ en 2019).

En section d'investissement :

Après prise en compte des résultats antérieurs et du résultat de l'exercice, le résultat cumulé est de 3.576 K€ (2.257 K€ en 2019). Les restes à réaliser correspondent, pour la section d'investissement, aux reports des dépenses (2.108 K€) et des recettes (0 K€) effectivement engagées sur l'exercice, et reportées sur l'exercice suivant. Après prise en compte de ces reports, le résultat net est de 1.469 K€ (587 K€ en 2019).

Soit un fonds de roulement de fin d'exercice de 6.713 K€ contre 4.799 K€ en 2019 (résultats de clôture de fonctionnement et d'investissement) et un résultat global de 4.606 K€ (3.129 K€ en 2019, reports d'investissement déduits).

XII. MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Le règlement européen relatif à la protection des données à caractère personnel dit "RGPD", adopté le 27 avril 2016, est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. Ce règlement responsabilise les organisations quant aux données qu'elles traitent en passant d'un régime *a priori* (déclaration ou autorisation préalable) à un régime d'autorégulation et de contrôle *a posteriori*.

Dans cet esprit, les sanctions sont renforcées : le responsable du traitement, ainsi que le sous-traitant seront directement responsables devant les personnes concernées du respect des dispositions du règlement. Ainsi, en cas de violation, toute personne pourra, au choix, introduire une réclamation devant l'autorité de contrôle compétente ou saisir directement une juridiction pour solliciter la réparation du dommage qu'elle aurait subi du fait de cette violation.

La mise en œuvre de ces nouvelles obligations légales impose un réel changement de philosophie et implique la mise en œuvre de mécanismes et de procédures permettant de démontrer le respect des règles relatives à la protection des données.

Au regard du nombre de traitements identifiés au sein du SDIS 71 et des relations étroites entre le Département 71 et le SDIS 71, les membres du Conseil d'administration du SDIS 71 ont approuvé une convention de coopération entre ces deux entités le 3 décembre 2018. Cette coopération s'est concrétisée par la désignation du délégué à la protection des données du SDIS 71 comme étant celui du Département, le 13 décembre 2018.

Depuis cette date, une collaboration sur la mise en œuvre du règlement général sur la protection des données a été lancée entre le délégué à la protection des données et la référente du SDIS 71.

L'année 2020 a été particulière, du fait du contexte sanitaire et de la limitation des réunions en présentiel, la campagne de sensibilisation qui devait être menée dans les territoires n'a pas pu l'être. De plus, la période de recrutement liée au remplacement du délégué à la protection des données du Département, en cours d'année, a ralenti la dynamique de déploiement du logiciel WEB-DPO de l'éditeur LIBRICIEL prévue initialement en 2020.

L'identification des traitements s'est quant à elle poursuivie, avec l'utilisation du formulaire type permettant de déclarer le traitement de données, avec un rôle prépondérant des acteurs du groupement du traitement de l'information.

DÉCISION

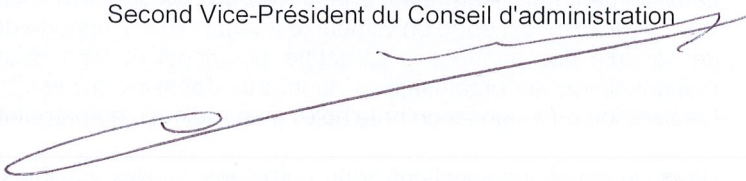
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration, à l'unanimité :

- approuvent le compte administratif de l'exercice 2020 ;
- autorisent Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents constituant le compte administratif 2020 ;
- prennent acte de l'avancement des dossiers.

Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

Jean-Claude BÉCOUSSE

Second Vice-Président du Conseil d'administration



Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme

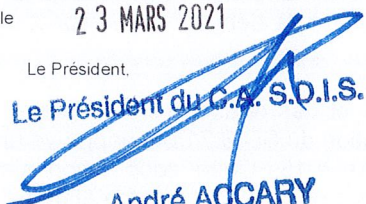
Certifié exécutoire pour avoir été

- reçu en Préfecture le 23 MARS 2021

- publié le 23 MARS 2021

Le Président,

Le Président du C.A. S.O.I.S. 71



André ACCARY

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
SDIS DE SAONE ET LOIRE**

Numéro SIRET : 28710001000019

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE DE SAONE ET LOIRE

M. 61

Compte administratif

BUDGET : SDIS DE SAONE ET LOIRE (1)
Agrégé au budget principal de (2)

ANNEE 2020

(1) Indiquer le budget concerné : budget principal (du SDIS) ou libellé du budget annexe.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Pour mémoire - Modalités de vote du budget	4
B1 - Exécution du budget de l'exercice - Résultats	5
B2 - Exécution du budget de l'exercice - RAR dépenses	6
B3 - Exécution du budget de l'exercice - RAR recettes	7

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble	8
A2.1 - Equilibre financier - Section de fonctionnement	9
A2.2 - Equilibre financier - Section d'investissement	10
B1 - Balance générale - Dépenses	11
B2 - Balance générale - Recettes	12

III - Vote du compte administratif

A - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	13
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	14
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
B1.1 - Section d'investissement - Dépenses non individualisées en programme d'équipement	20
B1.2 - Section d'investissement - Dépenses individualisées en programme d'équipement	21
B1.3 - Section d'investissement - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	22
B1.4 - Section d'investissement - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	25
B2 - Section d'investissement - Subventions d'équipement à verser	26
B3 - Section d'investissement - Dépenses financières	27
B4 - Section d'investissement - Recettes d'équipement	28
B5 - Section d'investissement - Recettes financières	29
B6 - Section d'investissement - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	30
B7 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	31
B8 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	32
B9.1 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Dépenses	33
B9.2 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Recettes	34

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	35
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	39
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	40
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées	42
A3 - Etat des provisions constituées au 31/12	46
A4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
A6.1 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Entrées	47
A6.2 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Sorties	57
A6.3 - Etat des opérations liées aux cessions	58
A6.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A6.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A7 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A8.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A8.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Liste des concours attribués sous forme de prestations en nature ou de subventions	59
B1.2 - Liste des subventions versées par le SDIS	60
B2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
B4 - Etat des engagements donnés	Sans Objet
B5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B6 - Situation des autorisations de programme	61
B7 - Situation des autorisations d'engagement	62

C - Autres éléments d'information

C1 - Etat du personnel	63
C2 - Liste des organismes dans lesquels le SDIS a pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	Sans Objet
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	66
D - Arrêté et signatures	68

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE – MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

POUR MEMOIRE

I – Le conseil d'administration a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement.
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement.
- avec (2) les programmes listés sur l'état II-B1.2.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RESULTATS	B1

RESULTATS DE L'EXERCICE

	RESULTAT DE L'EXERCICE N			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (3)	Résultat ou solde (A) (3)
TOTAL DU BUDGET	46 986 529,21	48 900 522,07	4 799 351,02	A1 6 713 343,88
Investissement	7 759 531,73	9 078 991,20	(1) 2 256 969,16	A2 3 576 428,63
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	39 226 997,48	39 821 530,87	(2) 2 542 381,86	A3 3 136 915,25

(1) Solde d'exécution de N-1 reporté sur la ligne budgétaire 001 du budget. Indiquer le signe – si dépenses > recettes et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement N-1 reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes et + si recettes > dépenses.

	RESTES A REALISER N (4)			
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I+II 2 107 671,25	III+IV 0,00	B1	-2 107 671,25
Investissement	I 2 107 671,25	III 0,00	B2	-2 107 671,25
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes et + si recettes > dépenses.

			RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)
TOTAL	A1 + B1		4 605 672,63
Investissement	A2 + B2		1 468 757,38
Fonctionnement	A3 + B3		3 136 915,25

(6) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR DEPENSES	B2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap./ Art (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 2 107 671,25
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00
201701	Programme d'équipement n° 201701	396 891,86
201801	Programme d'équipement n° 201801	945 174,41
20	Immobilisations incorporelles	207 156,57
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	558 448,41
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR RECETTES	B3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap./ Art (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
74	Contributions et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	DEPENSES A 39 226 997,48	RECETTES G 39 821 530,87
	Section d'investissement	B 7 759 531,73	H 9 078 991,20

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Résultat de fonctionnement reporté	C 0,00 (si déficit)	I 2 542 381,86 (si excédent)
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	D 0,00 (si déficit)	J 2 256 969,16 (si excédent)

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D 46 986 529,21	= G + H + I + J 53 699 873,09
---	----------------------------------	----------------------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 2 107 671,25	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 2 107 671,25	= K + L 0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E 39 226 997,48	= G + I + K 42 363 912,73
	Section d'investissement	= B + D + F 9 867 202,98	= H + J + L 11 335 960,36
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 49 094 200,46	= G + H + I + J + K + L 53 699 873,09

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312-9 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

	TOTAL DES MANDATS EMIS			TOTAL DES TITRES EMIS		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	5 490 235,19	2 269 296,54	7 759 531,73	3 736 755,03	5 342 236,17	9 078 991,20
FONCTIONNEMENT	34 270 424,96	4 956 572,52	39 226 997,48	37 937 897,98	1 883 632,89	39 821 530,87
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	39 760 660,15	7 225 869,06	46 986 529,21	41 674 653,01	7 225 869,06	48 900 522,07

(1) Total des réalisations = Total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement. Les reports N-1 ne sont pas comptabilisés car ils sont réalisés d'office.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A2.1

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général	4 772 834,73	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	720 324,21
012 Charges de personnel et frais assimilés	28 748 351,10	74 Contributions et participations	36 694 129,86
65 Autres charges de gestion courante	310 736,64	75 Autres produits de gestion courante	537,91
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges	168 061,12
Total dépenses de gestion des services	33 831 922,47	Total recettes de gestion des services	37 583 053,10
66 Charges financières	408 378,70	76 Produits financiers	0,00
67 Charges exceptionnelles	5 439,90	77 Produits exceptionnels	326 514,20
68 Dotations amortissements et provisions	24 683,89	78 Reprises amortissements et provisions	28 330,68
TOTAL DES DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 34 270 424,96	TOTAL DES RECETTES REELLES ET MIXTES	II 37 937 897,98
SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES :		3 667 473,02	
(Recettes réelles – Dépenses réelles)			

OPERATIONS D'ORDRE (1)			
042 Opérations d'ordre entre sections	4 956 572,52	042 Opérations d'ordre entre sections	1 883 632,89
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	4 956 572,52	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	1 883 632,89
AUTOFINANCEMENT DEGAGE.....			3 072 939,63

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	39 226 997,48	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	39 821 530,87
---	----------------------	---	----------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	2 542 381,86

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	39 226 997,48	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	42 363 912,73
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (2)			3 136 915,25

(1) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
EQUILIBRE FINANCIER-SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.2

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

OPERATIONS REELLES

CHAP.	LIBELLE	MANDATS EMIS	TITRES EMIS
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	(1) align="right">781 893,00
13	Subventions d'investissement	0,00	2 954 770,17
16	Emprunts et dettes assimilées	634 563,85	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	(2) align="right">231 209,19	(3) align="right">0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	(3) align="right">0,00
21	Immobilisations corporelles	(2) align="right">3 960 653,26	(3) align="right">0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(2) align="right">0,00	(3) align="right">0,00
23	Immobilisations en cours	(2) align="right">663 808,89	(3) align="right">91,86
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		I align="right">5 490 235,19	II align="right">3 736 755,03

BESOIN D'AUTOFINANCEMENT :.....	1 753 480,16
(Dépenses réelles – Recettes réelles)	

OPERATIONS D'ORDRE (4)

040	Opérations d'ordre entre sections	1 883 632,89	4 956 572,52
041	Opérations patrimoniales	385 663,65	385 663,65
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		III align="right">2 269 296,54	IV align="right">5 342 236,17

AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE =.....	3 072 939,63
Solde des opérations d'ordre de section à section (précédé du signe – si négatif)	

RESULTATS ANTERIEURS			
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	V align="right">0,00	VI align="right">2 256 969,16	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII align="right">0,00	

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	I + III + V align="right">7 759 531,73	II + IV + VI + VII align="right">11 335 960,36
---	--	--

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (5) :.....	3 576 428,63
---	---------------------

(1) Hors 1068.

(2) Y compris les programmes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(5) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE-DEPENSES	B1

MANDATS EMIS (y compris les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général	4 772 834,73		4 772 834,73
012 Charges de personnel et frais assimilés	28 748 351,10		28 748 351,10
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	310 736,64		310 736,64
66 Charges financières	408 378,70	0,00	408 378,70
67 Charges exceptionnelles	5 439,90	21 457,00	26 896,90
68 Dot. aux amortissements et provisions	24 683,89	4 935 115,52	4 959 799,41
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement –Total	34 270 424,96	4 956 572,52	39 226 997,48

+

Pour information – D 002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	39 226 997,48
--	----------------------

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	487 736,78	487 736,78
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	634 563,85	0,00	634 563,85
18 Compte de liaison : affectation (BA)	(5) 0,00		0,00
Total des programmes d'équipement	2 559 124,78		2 559 124,78
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	191 220,95	0,00	191 220,95
204 Subventions d'équipement versées	0,00	360 000,00	360 000,00
21 Immobilisations corporelles (3)	2 105 325,61	21 242,70	2 126 568,31
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(6) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3)	0,00	4 420,95	4 420,95
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
19 Neutral. et régul. d'opérations		1 395 896,11	1 395 896,11
45 Opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à répartir		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total	5 490 235,19	2 269 296,54	7 759 531,73

+

Pour information – D 001 Solde d'exécution reporté	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 759 531,73
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE-RECETTES	B2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	168 061,12		168 061,12
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	720 324,21		720 324,21
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
74	Contributions et participations	36 694 129,86		36 694 129,86
75	Autres produits de gestion courante	537,91	0,00	537,91
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	326 514,20	1 883 632,89	2 210 147,09
78	Reprise sur amortissements et provisions	28 330,68	0,00	28 330,68
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		37 937 897,98	1 883 632,89	39 821 530,87

+

Pour information – R 002 Résultat de fonctionnement reporté	2 542 381,86
---	--------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	42 363 912,73
--	----------------------

2-INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	781 893,00	0,00	781 893,00
13	Subventions d'investissement	2 954 770,17	0,00	2 954 770,17
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	9 171,06	9 171,06
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	360 000,00	360 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	91,86	16 492,59	16 584,45
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		4 935 115,52	4 935 115,52
19	Neutral. et régul. d'opérations		21 457,00	21 457,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
Recettes d'investissement –Total		3 736 755,03	5 342 236,17	9 078 991,20

+

Pour information – R 001 Solde d'exécution reporté	2 256 969,16
--	--------------

+

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 335 960,36
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	5 316 784,00	4 232 355,85	540 478,88	0,00	543 949,27
	- Avec AE / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Hors AE / CP	5 316 784,00	4 232 355,85	540 478,88	0,00	543 949,27
012	Charges de personnel et frais assimilés	29 693 000,00	28 374 351,10	374 000,00	0,00	944 648,90
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	327 000,00	291 159,48	19 577,16	0,00	16 263,36
	- Avec AE / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Hors AE / CP	327 000,00	291 159,48	19 577,16	0,00	16 263,36
66	Charges financières	417 000,00	408 378,70	0,00	0,00	8 621,30
67	Charges exceptionnelles	9 000,00	5 439,90	0,00	0,00	3 560,10
68	Dotations amortissements et provisions	28 000,00	24 683,89			3 316,11
022	Dépenses imprévues (2)	1 294 216,00				
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérations d'ordre entre sections	5 071 457,00	4 956 572,52			114 884,48
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		42 156 457,00	38 292 941,44	934 056,04	0,00	2 929 459,52

Pour information	0,00				
D002 Résultat de fonctionnement reporté					

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	42 156 457,00	38 292 941,44	934 056,04	0,00	2 929 459,52
---	---------------	---------------	------------	------	--------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	655 000,00	562 844,21	157 480,00	0,00	-65 324,21
74	Contributions et participations	36 699 549,00	36 694 129,86	0,00	0,00	5 419,14
75	Autres produits de gestion courante	350,00	537,91	0,00	0,00	-187,91
013	Atténuations de charges	122 500,00	168 061,12	0,00	0,00	-45 561,12
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	230 936,14	326 514,20	0,00	0,00	-95 578,06
78	Reprises amortissements et provisions	20 000,00	28 330,68			-8 330,68
042	Opérations d'ordre entre sections	1 885 740,00	1 883 632,89			2 107,11
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		39 614 075,14	39 664 050,87	157 480,00	0,00	-207 455,73

Pour information	2 542 381,86				
R002 Résultat de fonctionnement reporté					

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	42 156 457,00	42 206 432,73	157 480,00	0,00	-207 455,73
---	---------------	---------------	------------	------	-------------

(1) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

(2) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres ou de mandats (opérations sans réalisations).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLES	A1

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédits annulés (2)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	5 316 784,00	4 232 355,85	540 478,88	0,00	543 949,27
60611	Eau et assainissement	68 020,00	50 260,32	3 011,22	0,00	14 748,46
60612	Energie - Electricité	602 070,00	517 633,16	1 300,00	0,00	83 136,84
60613	Chauffage urbain	140 210,00	115 741,98	14 614,83	0,00	9 853,19
60621	Combustibles	21 600,00	12 610,87	3 800,00	0,00	5 189,13
60622	Carburants	555 500,00	502 259,30	22 000,00	0,00	31 240,70
60623	Alimentation	8 450,00	7 537,47	0,00	0,00	912,53
60628	Autres fournitures non stockées	130 340,00	123 637,16	0,00	0,00	6 702,84
60631	Fournitures d'entretien	40 462,00	37 694,43	0,00	0,00	2 767,57
60632	Fournitures de petit équipement	274 240,00	239 188,32	10 141,31	0,00	24 910,37
60636	Habillement et vêtements de travail	45 000,00	35 903,45	2 046,00	0,00	7 050,55
6064	Fournitures administratives	41 266,00	38 344,29	1 004,57	0,00	1 917,14
60661	Médicaments	10 800,00	8 820,55	616,89	0,00	1 362,56
60662	Vaccins et sérums	8 100,00	5 327,28	561,55	0,00	2 211,17
60668	Autres produits pharmaceutiques	72 000,00	64 745,86	0,00	0,00	7 254,14
6068	Autres matières et fournitures	169 400,00	151 366,18	5 391,61	0,00	12 642,21
611	Contrats de prestations de services	10 000,00	900,00	7 620,00	0,00	1 480,00
6132	Locations immobilières	13 550,00	9 705,30	2 047,86	0,00	1 796,84
6135	Locations mobilières	31 625,00	24 448,79	4 858,27	0,00	2 317,94
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	205,95	29,22	0,00	-235,17
61521	Entretien terrains	40 216,00	30 597,90	1 219,00	0,00	8 399,10
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	329 402,87	245 464,53	63 649,31	0,00	20 289,03
61551	Entretien matériel roulant	623 754,13	531 425,96	35 545,06	0,00	56 783,11
61558	Entretien autres biens mobiliers	112 208,00	86 441,61	14 351,21	0,00	11 415,18
6156	Maintenance	625 892,00	533 653,90	49 757,75	0,00	42 480,35
6161	Multirisques	17 000,00	16 287,17	0,00	0,00	712,83
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	10 000,00	-3 653,49	13 653,49	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	206 000,00	201 452,51	0,00	0,00	4 547,49
61821	Abonnements	14 690,00	14 041,12	0,00	0,00	648,88
61828	Autres	2 030,00	1 000,92	0,00	0,00	1 029,08
6184	Versements à des organismes de formation	270 422,00	-956,58	222 625,50	0,00	48 753,08
6185	Frais de colloques et de séminaires	320,00	0,00	0,00	0,00	320,00
6188	Autres frais divers	206 720,00	157 561,02	10 077,24	0,00	39 081,74
6226	Honoraires	17 600,00	1 022,71	7 209,20	0,00	9 368,09
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00	-30,55	7 207,00	0,00	12 823,55
6231	Annonces et insertions	12 000,00	7 107,34	3 500,00	0,00	1 392,66
6232	Fêtes et cérémonies	3 950,00	2 520,94	0,00	0,00	1 429,06
6234	Réceptions	20 977,00	10 773,93	0,00	0,00	10 203,07
6236	Catalogues et imprimés et publications	22 600,00	14 423,42	1 520,00	0,00	6 656,58
6238	Divers	4 200,00	3 770,24	0,00	0,00	429,76
6241	Transports de biens	3 505,00	3 292,49	0,00	0,00	212,51
6247	Transports collectifs du personnel	5 954,00	2 832,53	0,00	0,00	3 121,47
6248	Divers	30 900,00	27 984,11	0,00	0,00	2 915,89
6251	Voyages, déplacements et missions	38 050,00	31 687,00	0,00	0,00	6 363,00
6255	Frais de déménagement	6 950,00	6 901,34	0,00	0,00	48,66
6261	Frais d'affranchissement	37 800,00	19 989,21	6 160,46	0,00	11 650,33
6262	Frais de télécommunications	207 800,00	201 375,95	4 000,00	0,00	2 424,05
6281	Concours divers (cotisations...)	2 600,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	130 830,00	103 493,54	13 949,94	0,00	13 386,52
62878	Remboursement de frais à des tiers	20 030,00	15 249,14	0,00	0,00	4 780,86
6288	Autres remboursements de frais	14 400,00	14 400,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	14 400,00	5 233,48	7 010,39	0,00	2 156,13
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	363,76	0,00	0,00	136,24
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	450,00	318,04	0,00	0,00	131,96
012	Charges de personnel et frais assimilés	29 693 000,00	28 374 351,10	374 000,00	0,00	944 648,90
6218	Autre personnel extérieur	75 800,00	63 477,04	0,00	0,00	12 322,96

6331	Versement de transport	70 000,00	67 234,56	0,00	0,00	2 765,44
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	53 000,00	51 226,61	0,00	0,00	1 773,39
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	187 800,00	187 759,43	0,00	0,00	40,57
64111	Rémunération principale titulaires	10 237 300,00	9 939 788,73	0,00	0,00	297 511,27
64112	SFT, indemnité résidence	212 200,00	212 162,93	0,00	0,00	37,07
64113	NBI	103 300,00	103 274,64	0,00	0,00	25,36
64118	Autres indemnités titulaires	6 521 900,00	6 438 254,77	0,00	0,00	83 645,23
64131	Rémunérations personnel non titulaire	258 700,00	258 672,89	0,00	0,00	27,11
64141	Vacations sapeurs pompiers volontaires	3 996 000,00	3 328 850,20	340 000,00	0,00	327 149,80
64145	Vacations versées aux employeurs	10 000,00	6 836,09	0,00	0,00	3 163,91
64146	Service de santé	278 000,00	230 719,50	30 000,00	0,00	17 280,50
64148	Autres vacations	29 000,00	28 750,29	0,00	0,00	249,71
6417	Rémunérations des apprentis	10 000,00	7 635,50	0,00	0,00	2 364,50
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 669 000,00	1 621 101,25	0,00	0,00	47 898,75
6453	Cotisations aux caisses de retraites	4 142 000,00	4 086 947,95	0,00	0,00	55 052,05
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	11 000,00	10 730,65	0,00	0,00	269,35
6455	Cotisations pour assurance du personnel	100 000,00	83 969,90	4 000,00	0,00	12 030,10
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	169 000,00	167 436,61	0,00	0,00	1 563,39
646	Allocations de vétéran	1 212 600,00	1 206 660,59	0,00	0,00	5 939,41
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	111 050,00	111 024,44	0,00	0,00	25,56
6475	Médecine du travail, pharmacie	34 500,00	18 565,33	0,00	0,00	15 934,67
6478	Autres charges sociales diverses	95 300,00	94 725,13	0,00	0,00	574,87
6488	Autres charges	55 550,00	48 546,07	0,00	0,00	7 003,93
65	Autres charges de gestion courante	327 000,00	291 159,48	19 577,16	0,00	16 263,36
651	Redevance pour concessions brevet,...	117 003,00	116 111,40	0,00	0,00	891,60
6531	Indemnités	35 100,00	34 946,26	0,00	0,00	153,74
6532	Frais de mission	10 435,00	3 168,45	0,00	0,00	7 266,55
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	3 000,00	2 710,51	0,00	0,00	289,49
6541	Créances admises en non-valeur	6 497,00	684,78	0,00	0,00	5 812,22
6542	Créances éteintes	350,00	0,00	0,00	0,00	350,00
656	Participations	27 565,00	27 565,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. assoc. et personnes privées	79 050,00	77 626,00	0,00	0,00	1 424,00
658	Charges diverses de gestion courante	48 000,00	28 347,08	19 577,16	0,00	75,76
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 65 + 014)		35 336 784,00	32 897 866,43	934 056,04	0,00	1 504 861,53
66	Charges financières (B)	417 000,00	408 378,70	0,00	0,00	8 621,30
66111	Intérêts réglés à l'échéance	274 900,00	274 033,57	0,00	0,00	866,43
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	5 000,00	-1 317,81	0,00	0,00	6 317,81
6688	Autres	137 100,00	135 662,94	0,00	0,00	1 437,06
67	Charges exceptionnelles (C)	9 000,00	5 439,90	0,00	0,00	3 560,10
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
673	Titres annulés(sur exercices antérieurs)	3 000,00	439,90	0,00	0,00	2 560,10
6745	Subventions aux personnes de droit privé	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations amortissements et provisions (D)	28 000,00	24 683,89			3 316,11
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	28 000,00	24 683,89			3 316,11
022	Dépenses imprévues (E)	1 294 216,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E		37 085 000,00	33 336 368,92	934 056,04	0,00	2 814 575,04
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérations d'ordre entre sections (3)	5 071 457,00	4 956 572,52			114 884,48
6761	Différences sur réalisations (positives)	21 457,00	21 457,00			0,00
6811	Dot. amort. et prov. immobilisations	5 050 000,00	4 935 115,52			114 884,48
043	Opérations ordre intérieur de la section (3)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (= Prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)		5 071 457,00	4 956 572,52			114 884,48

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	42 156 457,00	38 292 941,44	934 056,04	0,00	2 929 459,52
--	---------------	---------------	------------	------	--------------

Pour information D 002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00			
--	------	------	--	--	--

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	42 156 457,00	38 292 941,44	934 056,04	0,00	2 929 459,52
--	---------------	---------------	------------	------	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	23 461,83
Montant des ICNE de l'exercice N-1	24 779,64
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 317,81

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

(3) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043*.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLES						A2

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédits annulés (2)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	655 000,00	562 844,21	157 480,00	0,00	-65 324,21
7061	Inter. factur. (art. L. 1424-42 du CGCT)	55 000,00	79 263,00	0,00	0,00	-24 263,00
7068	Autres prestations de services	500 000,00	424 260,72	157 480,00	0,00	-81 740,72
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	30 000,00	7 342,05	0,00	0,00	22 657,95
70878	Remb. frais par des tiers	70 000,00	51 978,44	0,00	0,00	18 021,56
74	Contributions et participations	36 699 549,00	36 694 129,86	0,00	0,00	5 419,14
744	FCTVA	44 000,00	42 641,00	0,00	0,00	1 359,00
7473	Participation départements	16 008 000,00	16 005 947,57	0,00	0,00	2 052,43
7474	Participation communes	12 077 498,00	12 077 498,00	0,00	0,00	0,00
7475	Group. coll et coll. statut particulier	8 386 051,00	8 386 051,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participation autres organismes	184 000,00	181 992,29	0,00	0,00	2 007,71
75	Autres produits de gestion courante	350,00	537,91	0,00	0,00	-187,91
752	Revenus des immeubles	350,00	455,85	0,00	0,00	-105,85
758	Produits divers de gestion courante	0,00	82,06	0,00	0,00	-82,06
013	Atténuations de charges	122 500,00	168 061,12	0,00	0,00	-45 561,12
6419	Remboursements rémunérations personnel	115 000,00	142 933,60	0,00	0,00	-27 933,60
6459	Remboursement charges SS et prévoyance	0,00	633,52	0,00	0,00	-633,52
6479	Remboursement autres charges sociales	7 500,00	24 494,00	0,00	0,00	-16 994,00
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (70 + 74 + 75 + 013)		37 477 399,00	37 425 573,10	157 480,00	0,00	-105 654,10
76	Produits financiers (B)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C)	230 936,14	326 514,20	0,00	0,00	-95 578,06
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	48 621,03	0,00	0,00	-48 621,03
7718	Autres prod. except. opération gestion	0,00	25 983,58	0,00	0,00	-25 983,58
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	14 479,14	1 262,84	0,00	0,00	13 216,30
775	Produits des cessions d'immobilisations	21 457,00	21 457,00	0,00	0,00	0,00
7788	Autres produits exceptionnels	195 000,00	229 189,75	0,00	0,00	-34 189,75
78	Reprises amortissements et provisions (D)	20 000,00	28 330,68			-8 330,68
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	20 000,00	28 330,68			-8 330,68
TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D		37 728 335,14	37 780 417,98	157 480,00	0,00	-209 562,84
042	Opérations d'ordre entre sections (2)	1 885 740,00	1 883 632,89			2 107,11
7768	Neutralisation des amortissements	1 398 000,00	1 395 896,11			2 103,89
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	487 740,00	487 736,78			3,22
043	Opérations ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 885 740,00	1 883 632,89			2 107,11
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		39 614 075,14	39 664 050,87	157 480,00	0,00	-207 455,73

Pour information	2 542 381,86	2 542 381,86			
R 002 Résultat de fonctionnement reporté					

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	42 156 457,00	42 206 432,73	157 480,00	0,00	-207 455,73
--	----------------------	----------------------	-------------------	-------------	--------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

(3) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043*.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nature	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
Dépenses d'équipement	7 153 497,70	4 855 671,34	2 107 671,25	190 155,11
- Non individualisées en programmes d'équipement	3 188 910,45	2 296 546,56	765 604,98	126 758,91
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	3 188 910,45	2 296 546,56	765 604,98	126 758,91
- Individualisées en programmes d'équipement	3 964 587,25	2 559 124,78	1 342 066,27	63 396,20
- Avec AP / CP	3 964 587,25	2 559 124,78	1 342 066,27	63 396,20
- Hors AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'équipement à verser (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses financières	2 032 162,30	634 563,85	0,00	1 397 598,45
040 Opérations d'ordre entre sections	1 885 740,00	1 883 632,89		2 107,11
041 Opérations patrimoniales	391 540,00	385 663,65		5 876,35
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	11 462 940,00	7 759 531,73	2 107 671,25	1 595 737,02

Pour information D 001 Solde d'exécution reporté	0,00			
---	------	--	--	--

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 462 940,00	7 759 531,73	2 107 671,25	1 595 737,02
---	----------------------	---------------------	---------------------	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Nature	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
Recettes d'équipement	2 390 000,00	2 390 091,86	0,00	-91,86
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières	1 352 973,84	1 346 663,17	0,00	6 310,67
Opérations d'ordre entre sections	5 071 457,00	4 956 572,52		114 884,48
041 Opérations patrimoniales	391 540,00	385 663,65		5 876,35
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE I	9 205 970,84	9 078 991,20	0,00	126 979,64

Pour information R 001 Solde d'exécution reporté	2 256 969,16			
---	--------------	--	--	--

Pour information 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00		
--	------	------	--	--

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 462 940,00	11 335 960,36	0,00	126 979,64
---	----------------------	----------------------	-------------	-------------------

(1) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
TOTAL		3 188 910,45	2 296 546,56	765 604,98	126 758,91
20	Immobilisations incorporelles (hors c/204)	433 492,75	191 220,95	207 156,57	35 115,23
2031	Frais d'études	63 884,00	26 037,52	21 330,48	16 516,00
2033	Frais d'insertion	10 809,15	9 367,77	1 270,48	170,90
2051	Concessions, droits similaires, brevets,...	358 799,60	155 815,66	184 555,61	18 428,33
21	Immobilisations corporelles	2 755 417,70	2 105 325,61	558 448,41	91 643,68
2115	Terrains bâtis	7 996,00	0,00	3 996,00	4 000,00
21311	Bâtiments administratifs	226 732,70	144 744,57	51 268,38	30 719,75
21312	Centres d'incendie et de secours	226 018,98	150 253,12	66 938,37	8 827,49
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	269 813,42	269 691,22	0,00	122,20
21562	Matériel non mobile incendie et secours	824 545,48	646 024,99	173 739,70	4 780,79
21568	Autre matériel d'incendie et de secours	781 282,35	598 328,12	159 873,34	23 080,89
21571	Ateliers	15 674,16	15 006,87	565,44	101,85
2158	Autres install., mat et outill. techn.	64 889,58	57 771,37	2 736,84	4 381,37
217312	Centres incendie secours (mise à dispo)	44 193,93	19 006,93	19 086,78	6 100,22
2183	Matériel informatique	224 107,89	148 590,36	70 800,84	4 716,69
2184	Matériel de bureau et mobilier	35 175,21	24 322,78	8 686,72	2 165,71
2188	Autres immobilisations corporelles	34 988,00	31 585,28	756,00	2 646,72
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Mandats / Titres émis – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.2

DEPENSES INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

N°	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
TOTAL		3 964 587,25	2 559 124,78	1 342 066,27	63 396,20
201303	201303 IMMO 2	882,85	876,22	0,00	6,63
201701	201701 PARC VEHICULES 3	2 291 109,69	1 831 061,85	396 891,86	63 155,98
201801	201801 IMMO 3	1 672 594,71	727 186,71	945 174,41	233,59

(1) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 201303
LIBELLE : 201303 IMMO 2
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 201303

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	882.85	a 876.22	0.00	6.63	b 649 839.32
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	30 353,68
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	30 353,68
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	20 500,72
2158	Autres install., mat et outill. techn.	0,00	0,00	0,00	0,00	6 099,64
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	14 401,08
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	882.85	876.22	0.00	6.63	598 984.92
2317312	Centres incendie et secours mise à dispo	882,85	876,22	0,00	6,63	598 984,92

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	RECETTES	0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	c - a -876,22	d - b -649 839,32

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.

(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 201701
LIBELLE : 201701 PARC VEHICULES 3
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 201701

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	2 291 109,69	a 1 831 061,85	396 891,86	63 155,98	b 7 328 634,59
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 291 109,69	1 831 061,85	396 891,86	63 155,98	4 659 700,23
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	2 291 109,69	1 831 061,85	396 891,86	63 155,98	4 397 760,77
21568	Autre matériel d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	0,00	261 939,46
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	2 668 934,36
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 668 934,36

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	RECETTES	0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	c - a -1 831 061,85	d - b -7 328 634,59

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.

(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 201801
LIBELLE : 201801 IMMO 3
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 201801

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	1 672 594,71	a 727 186,71	945 174,41	233,59	b 1 631 373,39
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	55 216,29	39 988,24	15 127,92	100,13	104 102,75
2031	Frais d'études	55 216,29	39 988,24	15 127,92	100,13	104 102,75
21	Immobilisations corporelles	24 283,63	24 265,80	0,00	17,83	27 767,54
2158	Autres install., mat et outil. techn.	3 036,50	3 035,57	0,00	0,93	6 221,57
2181	Install. générales, agencements	3 413,48	3 413,49	0,00	-0,01	3 729,23
2184	Matériel de bureau et mobilier	17 833,65	17 816,74	0,00	16,91	17 816,74
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 593 094,79	662 932,67	930 046,49	115,63	1 499 503,10
231312	Centres d'incendie et de secours	1 337 768,21	408 336,96	929 407,44	23,81	793 459,15
2317312	Centres incendie et secours mise à dispo	255 326,58	254 595,71	639,05	91,82	706 043,95

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	RECETTES	0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 10,92
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	10,92
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	0,00	10,92

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	c - a -727 186,71	d - b -1 631 362,47

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.

(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.4

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER	B2

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES	B3

DEPENSES FINANCIERES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
	TOTAL	2 032 162,30	634 563,85	0,00	1 397 598,45
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	634 800,00	634 563,85	0,00	236,15
1641	Emprunts en euros	634 800,00	634 563,85	0,00	236,15
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	1 397 362,30			

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT	B4

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
	TOTAL	2 390 000,00	2 390 091,86	0,00	-91,86
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	2 390 000,00	2 390 000,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. départements	2 390 000,00	2 390 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (4)	0,00	91,86	0,00	-91,86
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	10,92	0,00	-10,92
2317312	Centres incendie et secours mise à dispo	0,00	80,94	0,00	-80,94

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES	B5

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
	TOTAL	1 352 973,84	1 346 663,17	0,00	6 310,67
10	Dotations, fonds divers et réserves	780 000,00	781 893,00	0,00	-1 893,00
10222	FCTVA	780 000,00	781 893,00	0,00	-1 893,00
138	Autres subventions invest. non transf.	564 800,00	564 770,17	0,00	29,83
1383	Subv non transf départements	564 800,00	564 770,17	0,00	29,83
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	8 173,84		0,00	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	B6

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Mandats ou titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Opérations annulées (2)	Cumul des réalisations (3)
	TOTAL DEPENSES (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour le compte de tiers en annexe IV-A5.

(2) A la clôture de l'opération, les crédits ouverts non consommés sont automatiquement annulés. En cas de déficit, le solde s'obtient par l'inscription d'une recette dans la rubrique « Financement par les SDIS ».

(3) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(4) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	B7

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandats ou titres émis	Crédits annulés (2)
040	DEPENSES (3)	1 885 740,00	1 883 632,89	2 107,11
13912	Sub. transf cpte résult. régions	2 370,00	2 367,16	2,84
13913	Sub. transf cpte résult. départements	411 554,00	411 553,84	0,16
13914	Sub. transf cpte résult. communes	14 545,00	14 544,57	0,43
13931	Fonds d'aide à l'investissement des SDIS	59 271,00	59 271,21	-0,21
198	Neutralisation des amortissements	1 398 000,00	1 395 896,11	2 103,89
	RECETTES (3)	5 071 457,00	4 956 572,52	114 884,48
040	Opérations d'ordre entre sections	5 071 457,00	4 956 572,52	114 884,48
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	21 457,00	21 457,00	0,00
28031	Frais d'études	4 500,00	4 437,25	62,75
280442	Subv. en nature-Bâtiments, installations	26 000,00	25 614,19	385,81
28051	Concessions,droits similaires,brevets,..	121 000,00	120 308,33	691,67
281311	Bâtiments administratifs	163 000,00	162 209,35	790,65
281312	Centres d'incendie et secours construc.	949 000,00	948 490,29	509,71
281531	Réseaux de transmission	391 000,00	390 157,21	842,79
281561	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 750 000,00	1 669 921,19	80 078,81
281562	Matériel non mobile incendie et secours	580 000,00	572 184,08	7 815,92
281568	Autre matériel d'incendie et de secours	482 000,00	481 069,27	930,73
281571	Ateliers	9 900,00	9 831,74	68,26
281578	Autre matériel et outillage technique	6 800,00	6 768,00	32,00
28158	Autres immobilisations	58 000,00	57 608,97	391,03
2817312	Centres incendie secours (mise à dispo)	286 000,00	285 196,47	803,53
28181	Installations générales, aménagt divers	1 500,00	1 483,31	16,69
28182	Matériel de transport	13 300,00	13 291,80	8,20
28183	Matériel informatique	159 000,00	138 156,15	20 843,85
28184	Matériel de bureau et mobilier	43 000,00	42 394,91	605,09
28188	Autres immobilisations corporelles	6 000,00	5 993,01	6,99
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

(3) DF023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES	B8

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandats ou titres émis	Crédits annulés (2)
041	DEPENSES (3)	391 540,00	385 663,65	5 876,35
20442	Subv. en nature-Bâtiments, installations	360 000,00	360 000,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	4 530,00	4 523,90	6,10
21312	Centres d'incendie et de secours	230,00	226,21	3,79
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	16 500,00	16 492,59	7,41
231312	Centres d'incendie et de secours	8 080,00	2 224,70	5 855,30
2317312	Centres incendie et secours mise à dispo	2 200,00	2 196,25	3,75
041	RECETTES (3)	391 540,00	385 663,65	5 876,35
2033	Frais d'insertion	9 940,00	9 171,06	768,94
21312	Centres d'incendie et de secours	360 000,00	360 000,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	21 600,00	16 492,59	5 107,41

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

(3) Les dépenses sont égales aux recettes.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B9.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		2 519 902,30	I 1 122 300,63
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		634 800,00	634 563,85
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	634 800,00	634 563,85
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 885 102,30	487 736,78
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	487 740,00	487 736,78
020	Dépenses imprévues	1 397 362,30	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 122 300,63	2 107 671,25	0,00	3 229 971,88

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B9.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		6 402 973,84	III 6 281 778,69
Ressources propres externes de l'année (a)		1 344 800,00	1 346 663,17
10222	FCTVA	780 000,00	781 893,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	564 800,00	564 770,17
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b)		5 058 173,84	4 935 115,52
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	4 500,00	4 437,25
280442	Subv. en nature-Bâtiments, installations	26 000,00	25 614,19
28051	Concessions,droits similaires,brevets,..	121 000,00	120 308,33
281311	Bâtiments administratifs	163 000,00	162 209,35
281312	Centres d'incendie et secours construc.	949 000,00	948 490,29
281531	Réseaux de transmission	391 000,00	390 157,21
281561	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 750 000,00	1 669 921,19
281562	Matériel non mobile incendie et secours	580 000,00	572 184,08
281568	Autre matériel d'incendie et de secours	482 000,00	481 069,27
281571	Ateliers	9 900,00	9 831,74
281578	Autre matériel et outillage technique	6 800,00	6 768,00
28158	Autres immobilisations	58 000,00	57 608,97
2817312	Centres incendie secours (mise à dispo)	286 000,00	285 196,47
28181	Installations générales, aménagt divers	1 500,00	1 483,31
28182	Matériel de transport	13 300,00	13 291,80
28183	Matériel informatique	159 000,00	138 156,15
28184	Matériel de bureau et mobilier	43 000,00	42 394,91
28188	Autres immobilisations corporelles	6 000,00	5 993,01
481...	Charges à répartir		
024	Produits des cessions d'immobilisations	8 173,84	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	6 281 778,69	0,00	2 256 969,16	0,00	8 538 747,85

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 3 229 971,88
Ressources propres disponibles	IV 8 538 747,85
Solde	V = IV – II (2) 5 308 775,97

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					19 610 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					19 610 000,00									
SDIS 2006-002/1	SFIL CAFFIL	29/12/2006	29/12/2006	01/05/2007	8 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.0395 sur Euribor 3M) + 0.0395	3,760	3,870	EUR	T	P	O	A-1
SDIS 2006-002/2	DEXIA CL	15/10/2007	15/10/2007	01/11/2008	1 600 000,00	V	(TAM(Postfixé) + 0.0495)-Floor -0.0495 sur TAM(Postfixé)	4,250	4,320	EUR	A	P	O	A-1
SDIS 2007-003 T1	CAISSE D'EPARGNE	25/12/2007	25/12/2007	25/12/2008	3 800 000,00	F	Taux fixe à 4.51 %	4,510	4,510	EUR	A	C	O	A-1
SDIS 2008-002	CAISSE D'EPARGNE	25/10/2000	25/10/2008	25/01/2009	1 738 000,00	F	Taux fixe à 4.77 %	4,770	4,860	EUR	T	P	O	A-1
SDIS 2010-001	CREDIT AGRICOLE	02/12/2010	15/12/2010	15/04/2011	776 000,00	F	Taux fixe à 3.55 %	3,550	3,600	EUR	T	P	O	A-1
SDIS 2011-001	CREDIT AGRICOLE	02/12/2010	25/02/2011	25/05/2011	930 000,00	F	Taux fixe à 3.55 %	3,550	3,600	EUR	T	P	O	A-1
SDIS 2011-002	CAISSE D'EPARGNE	13/12/2011	23/12/2011	25/03/2012	600 000,00	F	Taux fixe à 5.2 %	5,200	5,300	EUR	T	P	O	A-1
SDIS 2011-003	CREDIT AGRICOLE	13/12/2011	23/12/2011	20/03/2012	600 000,00	F	Taux fixe à 4.99 %	4,990	5,080	EUR	T	P	O	A-1
SDIS 2012-003	BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	26/11/2012	20/12/2012	20/02/2013	190 000,00	F	Taux fixe à 4.1 %	4,100	4,100	EUR	A	P	O	A-1
SDIS 2013-001	CAISSE D'EPARGNE	25/10/2013	25/10/2013	25/02/2014	250 000,00	V	Euribor 3M + 1.47	1,690	1,720	EUR	T	P	O	A-1
SDIS 2013-002	SFIL	03/12/2013	03/12/2013	01/11/2014	426 000,00	V	EONIA(Postfixé) + 1.68	1,910	1,950	EUR	T	C	O	A-1
SDIS 2015-001	BANQUE POSTALE	13/10/2015	29/08/2016	01/09/2017	700 000,00	V	(Euribor 12M + 0.75)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,850	0,860	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					19 610 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		5 400 662,11		13 228 996,01					634 563,85	383 193,14	-26 140,36	44 860,81
1641 Emprunts en euros (total)		5 400 662,11		13 228 996,01					634 563,85	383 193,14	-26 140,36	44 860,81
SDIS 2006-002/1	O	5 400 662,11	A-1	5 400 662,11	16,08	F	Taux fixe à 1.94 %	2,440	237 229,75	109 159,57	-26 140,36	21 399,00
SDIS 2006-002/2	N	0,00	A-1	1 120 147,02	16,83	V	(TAM(Postfixé) + 0.0495)-Floor -0.0495 sur TAM(Postfixé)	0,000	45 936,39	0,00	0,00	0,00
SDIS 2007-003 T1	N	0,00	A-1	2 153 333,29	16,98	F	Taux fixe à 4.51 %	4,500	126 666,67	102 828,00	0,00	1 348,82
SDIS 2008-002	N	0,00	A-1	1 314 753,86	17,82	F	Taux fixe à 4.77 %	4,760	45 172,33	64 068,43	0,00	11 323,32
SDIS 2010-001	N	0,00	A-1	606 830,44	20,04	F	Taux fixe à 3.55 %	3,540	20 153,35	21 991,61	0,00	4 488,02
SDIS 2011-001	N	0,00	A-1	727 258,36	20,15	F	Taux fixe à 3.55 %	3,540	24 152,84	26 355,92	0,00	2 510,05
SDIS 2011-002	N	0,00	A-1	465 389,90	15,98	F	Taux fixe à 5.2 %	5,190	18 227,58	24 796,50	0,00	336,11
SDIS 2011-003	N	0,00	A-1	462 504,48	15,97	F	Taux fixe à 4.99 %	4,980	18 477,39	23 658,81	0,00	641,08
SDIS 2012-003	N	0,00	A-1	41 394,67	1,14	F	Taux fixe à 2.2 %	2,190	20 031,45	1 351,37	0,00	784,20
SDIS 2013-001	N	0,00	A-1	79 466,42	2,90	V	Euribor 3M + 1.47	1,080	25 609,39	1 041,65	0,00	75,26
SDIS 2013-002	N	0,00	A-1	248 500,00	8,58	V	Euribor 3M + 1.53	1,150	28 400,00	3 112,66	0,00	420,38
SDIS 2015-001	N	0,00	A-1	608 755,46	15,67	V	(Euribor 12M + 0.75)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,760	24 506,71	4 828,62	0,00	1 534,57
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		5 400 662,11		13 228 996,01					634 563,85	383 193,14	-26 140,36	44 860,81

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	12	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	13 228 996,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		5 400 662,11					5 400 662,11				0,00	0,00	0,00
Swap MX 761 72V	SDIS 2006-002/1	5 400 662,11	02/02/2037	CREDIT MUTUEL ARKEA	swap	taux	5 400 662,11	01/02/2013	02/02/2037		0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		5 400 662,11					5 400 662,11				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						957 231,82	-101 901,56		
Swap MX 761 72V	SDIS 2006-002/1	Taux fixe à 1,94 %	1,983	TAG 3M(Postfixé)	-0,484	957 231,82	-101 901,56	A-1	A-1
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						957 231,82	-101 901,56		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES	A2

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		Délibération du
	Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		2017-07-06
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Dépôts & cautionnements reçus - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	FRAIS ETUDE - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	PUB ET INSERTION - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	TERRAINS BATIS OP - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	Terrains bâtis - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	CIS PLEINE PROPRIETE - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	Réseaux de transmission - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	MATERIEL ROULANT - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	HABILLEMENT - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	MATERIEL DE SECOURS OP - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	MATERIEL DE SECOURS OP - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	CIS MIS A DISPO - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	Bâtiments administratifs - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	CIS PLEINE PROPRIETE - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	Constructions sur sol d'autrui - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	Centre d'incendie & de secours - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	Avances - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	Dépôts & cautionnements versés - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	Subventions Région - 15 an(s)	15	06/07/2017
L	Subventions Région - 30 an(s)	30	06/07/2017
L	Départements - 10 an(s)	10	06/07/2017
L	Départements - 13 an(s)	13	06/07/2017
L	Départements - 30 an(s)	30	06/07/2017
L	Communes - 30 an(s)	30	06/07/2017
L	Fonds aide investissement SDIS - 10 an(s)	10	06/07/2017
L	Fonds aide investissement SDIS - 14 an(s)	14	06/07/2017
L	Fonds aide investissement SDIS - 15 an(s)	15	06/07/2017
L	Fonds aide investissement SDIS - 20 an(s)	20	06/07/2017
L	Fonds aide investissement SDIS - 3 an(s)	3	06/07/2017
L	Fonds aide investissement SDIS - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	Fonds aide investissement SDIS - 6 an(s)	6	06/07/2017
L	FRAIS ETUDE - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	PUB ET INSERTION - 1 an(s)	1	06/07/2017
L	PUB ET INSERTION - 12 an(s)	12	06/07/2017
L	PUB ET INSERTION - 15 an(s)	15	06/07/2017
L	PUB ET INSERTION - 3 an(s)	3	06/07/2017
L	PUB ET INSERTION - 30 an(s)	30	06/07/2017
L	PUB ET INSERTION - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	PUB ET INSERTION - 7 an(s)	7	06/07/2017
L	Subv.équipt aux organism public - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	Subv.Equip.nature/Batim.&insta - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	Subv.d'équipt en nature - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	Concessions,brevets, licences - 1 an(s)	1	06/07/2017
L	Concessions,brevets, licences - 10 an(s)	10	06/07/2017
L	LOGICIELS INFORMATIQUES - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	Logiciels - 1 an(s)	1	06/07/2017
L	Logiciels - 10 an(s)	10	06/07/2017
L	Logiciels - 5 an(s)	5	06/07/2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		Délibération du
L	BATIMENTS ADMIN OP (Direction/Codis/Ecole) - 5 ans	5	06/07/2017
L	BATIMENTS ADMIN (Direction/Codis/Ecole) - 15 an(s)	15	06/07/2017
L	BATIMENTS ADMIN (Direction/Codis/Ecole) - 25 an(s)	25	06/07/2017
L	BATIMENTS ADMIN (Direction/Codis/Ecole) - 26 an(s)	26	06/07/2017
L	BATIMENTS ADMIN (Direction/Codis/Ecole) - 27 an(s)	27	06/07/2017
L	BATIMENTS ADMIN (Direction/Codis/Ecole) - 28 an(s)	28	06/07/2017
L	BATIMENTS ADMIN (Direction/Codis/Ecole) - 30 an(s)	30	06/07/2017
L	CIS PLEINE PROPRIETE OP - 15 an(s)	15	06/07/2017
L	CIS PLEINE PROPRIETE OP - 30 an(s)	30	06/07/2017
L	CIS PLEINE PROPRIETE OP - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	CIS PLEINE PROPRIETE / AGENCEMENT - 15 an(s)	15	06/07/2017
L	CIS PLEINE PROPRIETE - 27 an(s)	27	06/07/2017
L	CIS PLEINE PROPRIETE - 28 an(s)	28	06/07/2017
L	CIS PLEINE PROPRIETE - 29 an(s)	29	06/07/2017
L	CIS PLEINE PROPRIETE / CONSTRUCTION - 30 an(s)	30	06/07/2017
L	CIS CONSTRUIT SUR SOL AUTRUI - 30 an(s)	30	06/07/2017
L	Réseaux de transmission - 1 an(s)	1	06/07/2017
L	Réseaux de transmission - 10 an(s)	10	06/07/2017
L	Réseaux de transmission - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	MATERIEL ROULANT OP - 10 an(s)	10	06/07/2017
L	MATERIEL ROULANT OP - 12 an(s)	12	06/07/2017
L	MATERIEL ROULANT OP - 15 an(s)	15	06/07/2017
L	MATERIEL ROULANT OP - 20 an(s)	20	06/07/2017
L	MATERIEL ROULANT OP - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	MATERIEL ROULANT - 10 an(s)	10	06/07/2017
L	VL CITADINES - 10 ans	10	06/07/2017
L	MATERIEL ROULANT - 11 an(s)	11	06/07/2017
L	MATERIEL ROULANT - 12 an(s)	12	06/07/2017
L	VSAV - VSAB - 12 ans	12	06/07/2017
L	MATERIEL ROULANT - 13 an(s)	13	06/07/2017
L	VL FOURGONNETTES (VLR) - 13 ans	13	06/07/2017
L	MATERIEL ROULANT - 14 an(s)	14	06/07/2017
L	MATERIEL ROULANT - 15 an(s)	15	06/07/2017
L	VL TOUS TERRAINS - 15 ans	15	06/07/2017
L	VEHICULE TOUS USAGES (VTU) - 15 ans	15	06/07/2017
L	MATERIEL ROULANT - 2 an(s)	2	06/07/2017
L	MATERIEL ROULANT - 20 an(s)	20	06/07/2017
L	VEHICULE 1ERE INTERVENTION LEGER (VPI VL) - 20 ans	20	06/07/2017
L	BARGES - 20 ans	20	06/07/2017
L	CAMION CITERNE FEUX DE FORET (CCF) - 20 ans	20	06/07/2017
L	CAMION CITERNE GRANDE CAPACITE (CCGC) - 20 ans	20	06/07/2017
L	CAMION CITERNE RURAL (CCR) - 20 ans	20	06/07/2017
L	CELLULES SPECIALISEES PL - 20 ans	20	06/07/2017
L	ECHELLES (EPSA - EPA - EPAS) - 20 ans	20	06/07/2017
L	FOURGON POMPE TONNE (FPT - FPTSR - FPT SRL - FPTL)	20	06/07/2017
L	FOURGON POMPE TONNE HORS ROUTE (FPT HR) - 20 ans	20	06/07/2017
L	VEHICULE 1ERE INTERVENTION PL (VPI PL) - 20 ans	20	06/07/2017
L	GROSSE REPARATION SUR BIEN TOTALEMENT AMORTI - 2 ans	2	06/07/2017
L	MATERIEL ROULANT - 3 an(s)	3	06/07/2017
L	TRANSFORM. VSAV EN AUTRES VEHICULES SEC - 3 ans	3	06/07/2017
L	MATERIEL ROULANT - 4 an(s)	4	06/07/2017
L	MATERIEL ROULANT - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	MATERIEL ROULANT - 6 an(s)	6	06/07/2017
L	MATERIEL ROULANT - 8 an(s)	8	06/07/2017
L	MATERIEL ROULANT - 9 an(s)	9	06/07/2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		Délibération du
L	HABILLEMENT OP - 1 an(s)	1	06/07/2017
L	HABILLEMENT OP - 2 an(s)	2	06/07/2017
L	HABILLEMENT OP - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	HABILLEMENT - 1 an(s)	1	06/07/2017
L	HABILLEMENT - 10 an(s)	10	06/07/2017
L	BOTTES INCENDIE- 10 ans	10	06/07/2017
L	VESTE TEXTILE - 10 ans	10	06/07/2017
L	PANTALON TEXTILE - 10 ans	10	06/07/2017
L	GANTS DE FEU - 1 an(s)	1	06/07/2017
L	EPI - SAP - 1 an(s)	1	06/07/2017
L	PANTALON POLYCOTON - 2 an(s)	2	06/07/2017
L	HABILLEMENT - 3 an(s)	3	06/07/2017
L	AUTRES EPI (F1, EQUIPES SPE,...) - 3 ans	3	06/07/2017
L	POLO F2 MANCHES LONGUES - 3 ans	3	06/07/2017
L	VESTE POLYCOTON - 4 an(s)	4	06/07/2017
L	HABILLEMENT - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	SOFTSHELL - 5 ans	5	06/07/2017
L	BOTTES ALLEGEES - 5 ans	5	06/07/2017
L	HABILLEMENT - 8 an(s)	8	06/07/2017
L	VESTE DE PLUIE - 8 ans	8	06/07/2017
L	MATERIEL DE SECOURS OP - 15 an(s)	15	06/07/2017
L	MATERIEL DE SECOURS OP - 20 an(s)	20	06/07/2017
L	MATERIEL DE SECOURS OP - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	MATERIEL SAP - 1 an(s)	1	06/07/2017
L	GROS MATERIEL DE VENTIL & PROD MOUSSE - 10 an(s)	10	06/07/2017
L	EMBARCATION MOTORISEE RECO-SAUV - 15 an(s)	15	06/07/2017
L	MATERIEL DE SECOURS - 20 an(s)	20	06/07/2017
L	AUTRE EMBARCATION - 20 ans	20	06/07/2017
L	REMORQUE INCENDIE - 20 ans	20	06/07/2017
L	AUTRE REMORQUE - 20 ans	20	06/07/2017
L	MATERIEL MEDICAL (DSA, ASPI. MUCO,...) - 3 an(s)	3	06/07/2017
L	MATERIEL DE SECOURS - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	AUTRE MATERIEL INCENDIE ET SECOURS - 5 ans	5	06/07/2017
L	MATERIEL SPE (PLONGEE, DEBLAIEMENT,...) - 5 ans	5	06/07/2017
L	MATERIEL DE TRANSMISSION - 5 ans	5	06/07/2017
L	MATERIEL ET BOUTEILLES GAZ COMPRIME - 7 an(s)	7	06/07/2017
L	Ateliers - 1 an(s)	1	06/07/2017
L	Ateliers - 10 an(s)	10	06/07/2017
L	Ateliers - 15 an(s)	15	06/07/2017
L	MATERIEL ET OUTILLAGE ATELIER - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	Aut. matériel & outillage tec. - 1 an(s)	1	06/07/2017
L	Aut. matériel & outillage tec. - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	AUTRES MATERIELS OP - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	AUTRES MATERIELS - 1 an(s)	1	06/07/2017
L	AUTRES MATERIELS - 10 an(s)	10	06/07/2017
L	AUTRES MATERIELS - 15 an(s)	15	06/07/2017
L	AUTRES MATERIELS - 2 an(s)	2	06/07/2017
L	AUTRES MATERIELS - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	MATERIEL AUDIO VISUEL OU DE COMMUNICATION - 5 ans	5	06/07/2017
L	MATERIEL SPORTIF - 5 ans	5	06/07/2017
L	MOBILIER DE RANGEMENTS ET MATERIEL ENTRETIEN - 5 ans	5	06/07/2017
L	ARMOIRES VESTIAIRES DES SP - 5 ans	5	06/07/2017
L	AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES PEDAGO.- 5 ans	5	06/07/2017
L	MATERIEL CHAMBRES DE GARDE ET LIEUX DE VIE - 5 ans	5	06/07/2017
L	CIS MIS A DISPO - AGENCEMENT - 15 an(s)	15	06/07/2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		Délibération du
L	CIS MIS A DISPO - 28 an(s)	28	06/07/2017
L	CIS MIS A DISPO - CONSTRUCTION - 30 an(s)	30	06/07/2017
L	BATIMENT AGENCEMENT TERRAIN - 15 an(s)	15	06/07/2017
L	BATIMENT AGENCEMENT TERRAIN - 30 an(s)	30	06/07/2017
L	VEHICULE TRANSPORT DE PERSONNEL (VTP) - 15 an(s)	15	06/07/2017
L	MATERIEL INFORMATIQUE OP - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	MATERIEL INFORMATIQUE - 1 an(s)	1	06/07/2017
L	MATERIEL INFORMATIQUE - 10 an(s)	10	06/07/2017
L	MATERIEL INFORMATIQUE - 15 an(s)	15	06/07/2017
L	MATERIEL INFORMATIQUE - 3 an(s)	3	06/07/2017
L	ORDINATEUR PORTABLE - 3 ANS	3	06/07/2017
L	TABLETTE NUMERIQUE & AUTRE EQUIPEMENT NOMADE - 3 ans	3	06/07/2017
L	ORDINATEUR FIXE COMPLET - 4 an(s)	4	06/07/2017
L	MATERIEL INFORMATIQUE - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	ECRAN, IMPRIMANTE, SERVEUR,.... - 5 ans	5	06/07/2017
L	AUTRES MATERIELS INFORMATIQUE - 5 ans	5	06/07/2017
L	MOBILIER & MATERIEL DE BUREAU OP - 1 an(s)	1	06/07/2017
L	MOBILIER & MATERIEL DE BUREAU - 1 an(s)	1	06/07/2017
L	MOBILIER & MATERIEL DE BUREAU - 10 an(s)	10	06/07/2017
L	MOBILIER & MATERIEL DE BUREAU - 15 an(s)	15	06/07/2017
L	MOBILIER & MATERIEL DE BUREAU - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	MOBILIER SALLE DE REUNION ET BUREAU - 5 ans	5	06/07/2017
L	MATERIEL DE BUREAUTIQUE ET DE REPRO - 5 ans	5	06/07/2017
L	AUTRES MOBILIERS ET MATERIELS DE BUREAU - 5 ans	5	06/07/2017
L	AUTRES MATERIELS - 1 an(s)	1	06/07/2017
L	AUTRES MATERIELS - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	Bâtiments administratifs - AGENCEMENT - 15 an(s)	15	06/07/2017
L	Bâtiments administratifs - CONSTRUCTION- 30 an(s)	30	06/07/2017
L	CIS PLEINE PROPRIETE - AGENCEMENT - 15 an(s)	15	06/07/2017
L	CIS PLEINE PROPRIETE - CONSTRUCTION - 30 an(s)	30	06/07/2017
L	Constructions sur sol d'autrui - 30 an(s)	30	06/07/2017
L	CIS MIS A DISPO - AGENCEMENT - 15 an(s)	15	06/07/2017
L	CIS MIS A DISPO - CONSTRUCTION - 30 an(s)	30	06/07/2017
L	Install°gal,agcmt,amgt divers - 15 an(s)	15	06/07/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N	A3

Nature et objet de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N A	Montant des provisions de l'exercice B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises D	SOLDE E = C - D
Provisions pour risques et charges (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges et contentieux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour grosses réparations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)		0,00	24 683,89	24 683,89	28 330,68	-3 646,79
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	24 683,89	24 683,89	28 330,68	-3 646,79
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	09/11/2020	0,00	24 683,89	24 683,89	28 330,68	-3 646,79
TOTAL		0,00	24 683,89	24 683,89	28 330,68	-3 646,79

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement, ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 1424-32 par renvoi de l'article R. 3313-7 du CGCT) – ENTREES	A6.1

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
TOTAL GENERAL			9 529 818,98	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			4 762 851,63	0,00	
09/01/2020	TRAVAUX MACON SUD	12574	248 164,38	0,00	0
09/01/2020	TRAVAUX CIS EPINAC	12575	9 376,98	0,00	0
09/01/2020	MONITEUR MULTIPARAMETRIQUE	12942	1 445,40	0,00	3
09/01/2020	SAC TRANSPORT POUR ATTELLES	12943	744,00	0,00	1
09/01/2020	MATELAS A DEPRESSION	12944	1 272,00	0,00	1
09/01/2020	TESTEUR DE CO	12945	7 633,44	0,00	3
09/01/2020	AUDIOMETRE DE DEPISTAGE	12946	11 599,20	0,00	3
09/01/2020	AGENCEMENT MACON SUD	12947	3 413,49	0,00	15
09/01/2020	TVX PLOMBERIE ROMENAY	12949	720,00	0,00	15
13/01/2020	RANGERS RS	12948	1 456,49	0,00	3
14/01/2020	VESTE DE SERVICE SP	12950	11 965,20	0,00	3
14/01/2020	LAMPE LED + CHARGEUR	12951	1 457,41	0,00	5
14/01/2020	DOSSARDS ARI	12952	56 762,94	0,00	5
14/01/2020	MASQUES ARI	12953	15 886,79	0,00	5
14/01/2020	OUTIL DE FORCEMENT HALLIGAN	12954	16 272,38	0,00	5
14/01/2020	CORPS BARRIERE LEVANTES AUTO	12955	16 980,00	0,00	15
14/01/2020	SECURISATION MASSIFS BETON	12956	874,80	0,00	15
14/01/2020	CHAUDIERE GAZ GUEUGNON	12957	19 536,00	0,00	15
14/01/2020	MOBILIER MACON SUD	12958	17 537,00	0,00	5
14/01/2020	EQUIPEMENT MACON SUD	12959	1 436,50	0,00	5
14/01/2020	CRIC HAUTE LEVEE	12960	566,40	0,00	5
14/01/2020	PANTALONS DE FEU	12961	3 997,22	0,00	3
15/01/2020	RACCORDEMENT CHAUFFAGE MACON	12962	6 847,93	0,00	15
15/01/2020	RACCORDEMENT CHAUFFAGE DDSIS	12963	5 797,93	0,00	15
16/01/2020	ANTENNE OMNI	12964	1 262,40	0,00	5
16/01/2020	ANTENNE YAGI	12965	764,40	0,00	5
22/01/2020	TAPIS DE COURSE	12966	2 793,00	0,00	5
22/01/2020	STRUCTURE FONCTIONAL	12967	1 050,00	0,00	5
22/01/2020	RAMEUR	12968	1 117,90	0,00	5
22/01/2020	SPIN BIKE	12969	1 648,51	0,00	5
22/01/2020	DIVERS MATERIELS SPORTIF	12970	4 622,09	0,00	5
23/01/2020	MATELAS	12971	298,00	0,00	1
23/01/2020	PANTALONS DE SERVICE SP	12972	108 088,42	0,00	3
23/01/2020	VESTES DE SERVICE	12973	92 809,60	0,00	3
29/01/2020	TRAVAUX CIS GIVRY	12613	890,19	0,00	0
30/01/2020	AVIS ATTRIB TRAVAUX CIS PARAY	12974	659,66	0,00	0
04/02/2020	RESTRUCTURATION HAUTE MOUGE AP	12208	1,21	0,00	0
04/02/2020	MOTEUR	12975	2 713,42	0,00	2
04/02/2020	DEFIBRILLATEUR	12976	3 880,66	0,00	5
05/02/2020	MISSION CONSEIL SDSI	11460	4 680,00	0,00	0

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
05/02/2020	ARMOIRE VISITABLE	12978	1 872,08	0,00	3
05/02/2020	CHAUDIERE SALORNAY	12979	9 954,42	0,00	15
05/02/2020	ARMEMENT CCF	12985	24 579,03	0,00	20
06/02/2020	VESTIAIRE DE SECHAGE	12980	5 709,10	0,00	5
06/02/2020	CHARIOT LARI	12981	310,80	0,00	1
06/02/2020	CAMERAS THERMIQUES	12982	1 422,00	0,00	5
07/02/2020	RT RESERVOIR SOUPLE	12984	2 682,53	0,00	5
10/02/2020	ARMEMENT CCFS	12983	2 996,54	0,00	20
11/02/2020	REPRISE ISOLATION FACADE	12986	32 423,76	0,00	15
14/02/2020	BOITIER ALU GIPSI N BOX	12987	13 008,00	0,00	5
14/02/2020	ATELIER ENERGIE	12988	6 760,80	0,00	5
18/02/2020	LAMPE XPS LED POUR CASQUE	12989	811,26	0,00	5
18/02/2020	LAMPE PROJECTEUR LED	12990	1 780,44	0,00	5
20/02/2020	PERFORATEUR	12991	364,04	0,00	1
20/02/2020	MEULEUSE	12992	479,19	0,00	1
24/02/2020	SUPPORT CHARGEUR PAGER BIRDY	12993	464,06	0,00	1
24/02/2020	ACQUISITION COMMUTATEUR RESEAU	12994	21 602,51	0,00	5
24/02/2020	RPLCT BARRIERE ELECTRO CHALON	12995	4 176,00	0,00	15
24/02/2020	SACOCHEs + ORDI PORTABLES	12996	8 255,98	0,00	3
24/02/2020	SERVEUR PROGICIEL FINANCES	12997	7 008,00	0,00	5
24/02/2020	TRAVAUX AMENAGEMENT 3EME ETAGE	12998	111 726,83	0,00	15
24/02/2020	EQUIPEMENT CIS TOURNUS	12999	1 599,07	0,00	5
25/02/2020	REPLACEMENT MOTEUR	13000	13 877,10	0,00	2
27/02/2020	CASQUES X TREM	13001	3 755,15	0,00	3
27/02/2020	VESTIAIRES CHAUSSANTS	13002	39 450,00	0,00	3
27/02/2020	COMBINAISONS	13003	1 281,02	0,00	3
27/02/2020	COUVRES BOTTES	13004	154,80	0,00	1
04/03/2020	LICENCE VEEAM POUR SERVEUR	13005	2 532,00	0,00	5
04/03/2020	SOUDEUSE	13006	450,00	0,00	1
04/03/2020	DEROULEUR	13007	118,20	0,00	1
04/03/2020	GAINES	13008	237,00	0,00	1
05/03/2020	UNITES CENTRALES	13009	2 987,64	0,00	5
05/03/2020	COMMUTATEUR DE TRANSFERT	13010	1 300,80	0,00	5
06/03/2020	MOBILIER TOURNUS AP	13011	279,74	0,00	1
09/03/2020	SCAPHANDRE DE PROTECTION	13012	4 620,42	0,00	5
09/03/2020	COUSSIN OBTURATEUR CANAL	13013	1 177,98	0,00	5
09/03/2020	MASQUES AVEC SANGLE	13014	14 937,38	0,00	5
09/03/2020	HOUSSE PROTECTION MASQUES	13015	653,04	0,00	5
09/03/2020	CLAIE DE PORTAGE	13016	166,58	0,00	1
10/03/2020	VALISE SPIRALES LED	13017	215,88	0,00	1
13/03/2020	ALESE	13018	133,64	0,00	1
13/03/2020	ALESE	13019	133,64	0,00	1
20/03/2020	ENTR. GRANDE ECHELLE - CREUSOT	13023	115 920,00	0,00	20
20/03/2020	BANC DE CONTROLE	13024	1 226,40	0,00	5
20/03/2020	TITREUSE BROTHER	13025	130,55	0,00	1
20/03/2020	OUVRE BOITE STABILISATEUR	13026	492,00	0,00	1
20/03/2020	LANCE HYDRAULIQUE	13027	1 888,48	0,00	5
20/03/2020	CHAUSSURES BASSES	13028	157,80	0,00	1

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
24/03/2020	ETIQUETTES TRACABILITE RANGERS	13029	112,84	0,00	1
24/03/2020	KIT BOUCLIER ANTI ECLATS	13030	204,41	0,00	1
24/03/2020	TUYAUX	13031	13 717,78	0,00	5
26/03/2020	FAUTEUILS DE BUREAU	13032	383,65	0,00	1
26/03/2020	TERMINAUX LEGERS	13033	12 283,36	0,00	5
26/03/2020	DUSTER	13034	27 489,61	0,00	10
26/03/2020	DUSTER	13035	27 489,61	0,00	10
27/03/2020	DUSTER	13037	27 487,65	0,00	10
27/03/2020	ASPIRATEUR A POUSSIERE	13038	132,00	0,00	1
27/03/2020	CORDES DE SAUVETAGE	13039	1 732,14	0,00	5
27/03/2020	SAC DE PORTAGE	13040	2 537,17	0,00	5
27/03/2020	TRIANGLE DE SAUVETAGE	13041	139,44	0,00	1
27/03/2020	MATELAS	13042	520,42	0,00	5
27/03/2020	MATELAS	13043	260,21	0,00	1
30/03/2020	DEFIBRILATEURS DAE	13022	16 740,00	0,00	3
02/04/2020	NETTOYEUR HAUTE PRESSION	13044	1 719,00	0,00	5
03/04/2020	LICENCES MODULE REPORTS	13051	4 080,00	0,00	5
03/04/2020	HOUSSES DE MATELAS	13052	119,80	0,00	1
03/04/2020	MATERIEL DE GRIMP	13053	706,00	0,00	5
03/04/2020	ESCABEAU ROULANT	13054	1 701,60	0,00	5
09/04/2020	DUSTER	13045	27 489,61	0,00	10
09/04/2020	DUSTER	13046	27 489,61	0,00	10
09/04/2020	DUSTER	13047	27 489,61	0,00	10
09/04/2020	DUSTER	13048	27 489,61	0,00	10
09/04/2020	DUSTER	13049	27 489,61	0,00	10
09/04/2020	DUSTER	13050	27 489,61	0,00	10
10/04/2020	AVIS ATTRIBUTION CIS TOURNUS	13055	231,50	0,00	0
10/04/2020	POLOS MANCHES LONGUES	13056	3 429,36	0,00	3
10/04/2020	LAVE LINGE	13057	399,00	0,00	1
10/04/2020	LAVE LINGE	13058	399,00	0,00	1
10/04/2020	EQUIPEMENT RESEAU	13059	4 886,39	0,00	5
10/04/2020	ENROULEUR TAMBOUR	13060	259,24	0,00	1
17/04/2020	CASQUES VERTEX	13061	77,81	0,00	1
17/04/2020	HARNAIS FALCON	13062	442,12	0,00	1
17/04/2020	DESCENDEUR MAESTRO	13063	306,35	0,00	1
21/04/2020	TRAVAUX CIS PARAY LE MONIAL	12785	1 481,08	0,00	0
21/04/2020	MATELAS A RESSORTS	13065	260,21	0,00	1
24/04/2020	REFRIGERATEUR	13064	249,90	0,00	1
30/04/2020	THERMOMETRE INFRAROUGE FRONTAL	13067	3 600,00	0,00	1
30/04/2020	ACCESSOIRES LANCES INCENDIE	13068	2 349,53	0,00	5
13/05/2020	LAVE VAISSELLE	13066	479,99	0,00	1
13/05/2020	DEFIBRILATEURS	13069	1 293,55	0,00	5
13/05/2020	REMPLACEMENT RADIAN GAZ	13070	14 818,06	0,00	30
13/05/2020	CCR	13071	37 404,00	0,00	20
13/05/2020	KIT DE FORMATION	13072	3 797,32	0,00	5
13/05/2020	MOTOPOMPE	13073	44 108,02	0,00	20
13/05/2020	LAVE LINGE	13074	499,90	0,00	1
13/05/2020	LAVE VAISSELLE	13075	399,00	0,00	1

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
13/05/2020	FOUR	13076	499,00	0,00	1
13/05/2020	SECHE LINGE	13077	579,00	0,00	5
18/05/2020	PC BUREAU - LENOVO	13078	18 157,67	0,00	4
18/05/2020	EHELLES	13079	1 664,44	0,00	5
20/05/2020	DESTRUCTEUR DE DOCUMENT	13080	248,78	0,00	1
25/05/2020	MACHINE SOUS VIDE	13081	697,20	0,00	5
25/05/2020	BAC DE RETENTION	13083	951,90	0,00	5
27/05/2020	EHELLE DE SECURITE	13085	101,75	0,00	1
27/05/2020	MATERIEL DESINCARCERATION	13087	36 311,16	0,00	5
27/05/2020	PROJECTEUR AUTONOME	13088	6 967,62	0,00	5
27/05/2020	GONFLEUR ELECTRIQUE	13089	558,00	0,00	5
28/05/2020	REMPLACEMENT MOTEUR	13086	12 626,52	0,00	2
28/05/2020	BOITES AVEC SEPARATION	13090	3 537,60	0,00	5
03/06/2020	LOGICIEL FINANCIER - CIRIL	13091	59 698,08	0,00	5
04/06/2020	OUTILS DE FORCEMENT	13092	16 272,38	0,00	5
04/06/2020	DEBIMETRE COLIBRI	13093	7 024,68	0,00	5
08/06/2020	POSTE A SOUDER	13094	6 600,00	0,00	5
09/06/2020	POLOS SP MANCHES COURTES	13084	3 268,20	0,00	3
09/06/2020	TRIEUR VERTICAL	13097	125,28	0,00	1
09/06/2020	AAPC MO CONSULTATION TOURNUS	13100	339,79	0,00	0
10/06/2020	LAVE LINGE	13095	384,64	0,00	5
10/06/2020	SECHE LINGE	13096	215,35	0,00	1
10/06/2020	ARMOIRE	13098	408,14	0,00	1
10/06/2020	COMPRESSEURS	13099	879,60	0,00	5
10/06/2020	REMORQUE PORTE BATEAU	13101	2 800,96	0,00	10
10/06/2020	UNITES CENTRALES M720	13102	11 242,31	0,00	5
10/06/2020	LAVE LINGE	13103	449,00	0,00	1
10/06/2020	MICRO ONDES	13104	89,99	0,00	1
10/06/2020	MATERIEL AUDIOVISUEL	13105	1 927,98	0,00	5
11/06/2020	CEINTURONS PORTE ACCESSOIRES	13106	1 649,03	0,00	5
23/06/2020	MATELAS MARYLAND 190X90	20200001	1 494,00	0,00	5
23/06/2020	REMPLACEMENT DU MOTEUR BATEAU	20200002	7 418,00	0,00	15
23/06/2020	TONDEUSE THERMIQUE BG PRO SÉRIE 1	20200003	354,80	0,00	1
25/06/2020	TENUE HYMENOPTERES	20200006	0,00	0,00	1
29/06/2020	ATTELLE CERVICO THORACIQUE	20200007	1 494,49	0,00	1
29/06/2020	TABLE ELEVATRICE 1150X750	20200008	838,80	0,00	5
30/06/2020	TENUE HYMENOPTERES	20200005	5 874,00	0,00	3
30/06/2020	GANTS D'INTERVENTION BORDS COTES	20200009	12 961,30	0,00	1
30/06/2020	BOTTES JOKER	20200010	5 996,77	0,00	10
30/06/2020	COMBINAISONS DE PROTECTION NRBC FILTRANT	20200011	1 267,20	0,00	3
30/06/2020	NETTOYEUR HAUTE PRESSION EAU FROIDE UG H	20200012	683,40	0,00	5
01/07/2020	TABLETTE SAMSUNG GALAXYTAB ACTIVE 2	20200013	3 757,38	0,00	3
01/07/2020	CHAISE CABARET ATLANTIC	20200014	439,97	0,00	5
01/07/2020	CHAISE VISITEUR CABARET	20200015	440,54	0,00	5
01/07/2020	FAUTEUIL OPERATEUR UDO TOURNUS	20200016	769,61	0,00	5
02/07/2020	MONITEUR LED 23,8" 16/9 MULTIMÉDIA	20200017	2 674,58	0,00	5
02/07/2020	PC PORTABLE + ACCESSOIRES	20200018	2 389,80	0,00	3
02/07/2020	FONTAINE KENIA FROIDE/TEMPEREE	20200019	900,00	0,00	5

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
02/07/2020	BUREAU DROIT SPACE2	20200020	316,18	0,00	1
02/07/2020	ARMOIRE RIDEAUX	20200021	275,71	0,00	1
02/07/2020	BUREAUX COMPACT	20200022	938,48	0,00	5
02/07/2020	CAISSON BUREAU	20200023	544,97	0,00	5
02/07/2020	TABLE RONDE PIED CENTRAL	20200024	319,55	0,00	1
02/07/2020	ARMOIRE BASSE +DESSUS ARMOIRE	20200025	255,04	0,00	1
02/07/2020	BUREAU DROIT	20200026	202,22	0,00	1
02/07/2020	SACS DE VOYAGE A ROULETTE GROUPE FEUX DE FORETS	20200027	1 100,16	0,00	5
02/07/2020	GLACIERES GROUPE FEUX DE FORÊTS	20200028	324,96	0,00	1
02/07/2020	SACS DE COUCHAGE GROUPE FEUX DE FORÊTS	20200029	799,80	0,00	5
02/07/2020	MATELAS AUTOGOFLANTS TREKKER	20200030	599,80	0,00	5
02/07/2020	SERVEUR DE COMMUNICATION ALCATEL-LUCENT	20200031	14 709,98	0,00	5
06/07/2020	FONTAINES A EAU	20200032	1 266,60	0,00	5
07/07/2020	ECHELLES TELESCOPIQUES	20200033	4 779,89	0,00	5
08/07/2020	REFRIGERATEUR	20200034	149,00	0,00	1
09/07/2020	PANTALONS TEXTILES JAUNES	20200036	6 969,60	0,00	10
09/07/2020	PULL SP ALLEGES	20200037	1 441,38	0,00	3
17/07/2020	POSTE ALCATEL 8029S MONTCEAU	20200038	983,64	0,00	5
17/07/2020	DOSSARDS ARI MSA	20200039	57 165,70	0,00	7
17/07/2020	CAMERAS THERMIQUES FLIR K1	20200040	1 467,60	0,00	5
22/07/2020	TONDEUSE CIS VERDUN	20200041	549,00	0,00	5
22/07/2020	ARMOIRE RIDEAUX CIS PARAY	20200042	510,00	0,00	5
24/07/2020	MACHINE A LAYER GERGY	20200043	0,00	0,00	1
24/07/2020	MACHINE A LAYER FONTAINES	20200044	0,00	0,00	1
24/07/2020	KARCHER K4 PREMIUM FULL CONTROL HOME	20200046	344,74	0,00	1
29/07/2020	STATION DE TRAVAIL DELL PRÉCISION 3431	20200047	9 191,94	0,00	4
05/08/2020	CHARGEURS POUR 5 LAMPES ASR	20200048	556,30	0,00	5
05/08/2020	LAMPES ASR	20200049	934,03	0,00	5
05/08/2020	ENSEMBLES MICRO K + PONCHOS + SACOCHES	20200050	19 503,02	0,00	5
05/08/2020	CORDE ACCESS UNICORE 10.5 MM BEAL 200M	20200052	558,79	0,00	5
05/08/2020	GASALERT MICROCLIP DETECTEUR BI FONCTIONS	20200053	3 552,00	0,00	5
05/08/2020	SECHE CHEVEUX CIS DIGOIN	20200054	78,00	0,00	1
05/08/2020	BANCS AVEC PATERES SIMPLE FACE L.150	20200055	675,86	0,00	5
05/08/2020	POLOS RESPIRANTS NON FEU MANCHES LONGUES	20200056	9 976,32	0,00	3
05/08/2020	POLOS RESPIRANTS NON FEU MANCHES COURTES	20200057	18 352,20	0,00	3
05/08/2020	ARMOIRE PORTES RIDEAUX LUGNY	20200058	275,71	0,00	1
05/08/2020	TABEAU LIEGE CLUNY	20200059	122,44	0,00	1
05/08/2020	CAISSON HAUTEUR BUREAU	20200060	269,80	0,00	1
05/08/2020	FAUTEUILS DE BUREAU CIS MACON	20200061	769,61	0,00	5
05/08/2020	BUREAU COMPACT CIS MONTCEAU	20200062	625,58	0,00	1
05/08/2020	CAISSONS HAUTEUR BUREAU MONTCEAU	20200063	544,97	0,00	5
05/08/2020	DEVELOPPEMENT OUTILS ALERTE	20200064	16 015,20	0,00	5
05/08/2020	ARMOIRES VESTIAIRES CIS AUTUN	20200065	162,07	0,00	1
05/08/2020	VESTIAIRES POMPIER CIS CHAGNY	20200066	3 241,44	0,00	5
05/08/2020	VESTIAIRES POMPIER GERGY	20200067	1 620,72	0,00	5
05/08/2020	VESTIAIRES POMPIERS LOUHANS	20200068	810,36	0,00	5
05/08/2020	VESTIAIRES POMPIERS SENNECEY	20200069	1 296,58	0,00	5
05/08/2020	MULTICASIER 3 CASES CIS AUTUN	20200070	283,84	0,00	1

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
05/08/2020	ARMOIRES VESTIAIRES VARENNES	20200071	648,29	0,00	5
05/08/2020	ARMOIRE VESTIAIRE PARAY	20200072	486,22	0,00	1
05/08/2020	VESTIAIRE PLONGEUR DIGOIN	20200073	341,71	0,00	1
05/08/2020	VESTIAIRES POMPIERS MONTCEAU	20200074	324,14	0,00	1
05/08/2020	MULTICASIERIS MONTCEAU	20200075	567,67	0,00	5
05/08/2020	VESTIAIRE POMPIER TOULON	20200076	486,22	0,00	1
05/08/2020	VESTIAIRE POMPIER TOURNUS	20200077	324,14	0,00	1
05/08/2020	VESTIAIRE POMPIER HURIGNY	20200078	324,14	0,00	1
06/08/2020	RANGERS HELIOS B	20200079	42 086,21	0,00	5
06/08/2020	REMPLACEMENT CLIMATISATION SECRETARIAT MACON	20200080	2 622,00	0,00	15
06/08/2020	VESTIAIRES DE SECHAGE AR 120	20200081	26 258,81	0,00	5
07/08/2020	SONOS PROFESSIONNELLES	20200082	466,80	0,00	1
11/08/2020	EQUIPE SPE 2020 - GRIMP AUTRES EQUIP DE PROTECTION	20200083	3 261,60	0,00	3
11/08/2020	VESTES TEXTILES JAUNES AVEC MARQUAGE	20200084	9 912,00	0,00	10
11/08/2020	POTEAUX A SANGLES INDUSRIE 3.7 M ROUGE	20200085	1 368,00	0,00	5
11/08/2020	CAGE CYNO POUR CHIEN	20200086	116,20	0,00	1
12/08/2020	DESTRUCTEUR DOCUMENTS	20200087	227,86	0,00	1
12/08/2020	DESTRUCTEUR DOCUMENTS	20200088	227,86	0,00	1
12/08/2020	SECHE CHEVEUX CIS DIGOIN	20200089	78,00	0,00	1
17/08/2020	ASPIRATEUR POUSSIERE CIS MACON	20200091	499,00	0,00	1
18/08/2020	LAVE LINGE BOSCH WAJ 28027	20200092	439,99	0,00	1
19/08/2020	ORDINATEURS PORTABLES ET ACCESSOIRES	20200093	23 207,89	0,00	3
20/08/2020	CAMIONS CITERNES RURAUX	20200094	267 041,84	0,00	20
20/08/2020	CAMIONS CITERNES RURAUX	20200095	267 041,84	0,00	20
20/08/2020	BOUILLOIRES 800 ML 12 VLTS	20200096	170,52	0,00	1
20/08/2020	PANTALONS TSI SERVICE ET INTERVENTION	20200097	95 326,26	0,00	10
21/08/2020	TROUSSE SECOURS VL	20200098	1 560,00	0,00	1
27/08/2020	CHARGEURS	20200099	1 015,80	0,00	5
27/08/2020	PLAN DUR	20200100	1 466,18	0,00	1
28/08/2020	APPAREIL DEPISTAGE VISUEL	20200101	28 023,25	0,00	3
31/08/2020	DEMANTELEMENT POMPE CARBURANT CIS MONTCHANIN	20200102	3 962,58	0,00	15
03/09/2020	MATERIEL HS - LAVE VAISSELLE CTA/CODIS DEVIS	20200103	629,89	0,00	5
04/09/2020	CAISSE A OUTILS LOCAL ARI	20200104	105,00	0,00	1
09/09/2020	EMETTEUR BIP 173 MHZ LIGNE E217	20200105	4 440,00	0,00	5
10/09/2020	VESTES TSI SECURITE CIVILE	20200106	75 975,48	0,00	10
10/09/2020	PANTALONS TSI	20200107	37 050,00	0,00	10
10/09/2020	GRIMP ANTICHUTE MOBILE PMI	20200108	159,00	0,00	1
10/09/2020	PENDERIE MOBILE	20200109	187,13	0,00	1
15/09/2020	RELIEUSE THERMIQUE	20200110	186,88	0,00	1
17/09/2020	ECLAIRAGE PORTATIF	20200111	12 020,70	0,00	5
17/09/2020	TUYAUX INCENDIE	20200112	3 591,84	0,00	5
17/09/2020	CASQUES JAUNES	20200113	7 860,54	0,00	8
17/09/2020	PLG CORDES ET GILETS	20200114	3 780,00	0,00	3
17/09/2020	RENAULT MEGANE - RACHAT VEHICULE LOCATION	20200115	9 648,52	0,00	10
17/09/2020	PLG COMBINAISONS ET CHAUSSURES NAGE	20200116	9 201,17	0,00	3
18/09/2020	PLG-MATERIEL DE PLONGEE	20200117	4 975,25	0,00	5
18/09/2020	PLG DETENDEURS AQUALUNG	20200118	1 629,60	0,00	3
18/09/2020	TONDEUSE SUR BATTERIE	20200119	2 502,00	0,00	5

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
18/09/2020	DEBROUSAILLEUSE	20200120	729,60	0,00	5
21/09/2020	LAVE LINGE	20200121	498,00	0,00	1
22/09/2020	CASQUE TELEPHONIQUE	20200122	279,28	0,00	1
22/09/2020	TABLETTES SAMSUNG GALAXY ACTIVE 2	20200123	1 630,51	0,00	3
22/09/2020	TELEPHONE ALCATEL LUCENT	20200124	1 198,08	0,00	5
22/09/2020	BOITE A VITESSE - VSAV	20200125	4 326,59	0,00	2
22/09/2020	CAISSES PLASTIQUES AVEC COUVERCLE	20200126	1 101,60	0,00	5
24/09/2020	ATTELLE A DEPRESSION POIGNET	20200127	300,00	0,00	1
24/09/2020	ATTELLE A DEPRESSION JAMBE	20200128	480,00	0,00	1
24/09/2020	ATTELLE A DEPRESSION BRAS	20200129	420,00	0,00	1
24/09/2020	MATELAS A DEPRESSION	20200130	2 544,00	0,00	1
24/09/2020	SAC POUR ATTELLES	20200131	372,00	0,00	1
24/09/2020	SAC POUR MATELAS	20200132	222,00	0,00	1
24/09/2020	REMPLACEMENT RECEPTEUR ET TELECOMMANDES	20200133	5 361,00	0,00	15
24/09/2020	DEMANTELEMENT CUVES CARBURANT DDSIS	20200135	12 401,75	0,00	15
25/09/2020	IMPLANTATION CLOTURE CIS JONCY	20200136	3 489,48	0,00	15
29/09/2020	CLAIES DE PORTAGE FDF M2 AJUSTABLES TUYA	20200138	857,44	0,00	5
29/09/2020	VESTES TSI	20200140	15 720,00	0,00	10
30/09/2020	LOGICIEL DESIGNCAD ET CALCULOPAD	20200137	817,20	0,00	5
01/10/2020	TENSIOMETRE	20200141	2 059,92	0,00	1
01/10/2020	MATERIEL POUR PRIMO INTERV RVC PMI	20200142	60,59	0,00	1
06/10/2020	FONTAINE A EAU	20200144	765,60	0,00	5
06/10/2020	MATERIEL ELECTRIQUE	20200145	139,20	0,00	1
06/10/2020	PROTECTION PRIMO INTERVENANT	20200146	723,38	0,00	5
06/10/2020	CHARIOT NETTOYAGE	20200147	245,51	0,00	1
08/10/2020	REMPLACEMENT PABX VLAR	20200148	1 176,19	0,00	5
13/10/2020	LAMPES FRONTALES	20200149	235,08	0,00	1
13/10/2020	CAMERA THERMIQUE CIS LOUHANS	20200150	718,80	0,00	5
14/10/2020	MEULEUSE	20200152	146,66	0,00	1
14/10/2020	MACHINE A LAVER	20200154	499,99	0,00	1
14/10/2020	MACHINE A LAVER	20200155	499,99	0,00	1
14/10/2020	SECHOIR A LINGE	20200156	151,01	0,00	1
15/10/2020	ENROULEUR	20200157	115,52	0,00	1
16/10/2020	IMPRIMANTES OPERATIONNELLES	20200158	1 939,57	0,00	5
16/10/2020	BARRIERES IMMATERIELLES	20200159	4 859,40	0,00	15
19/10/2020	TABLE PLIANTE	20200160	1 798,44	0,00	5
19/10/2020	CHARIOT PORTE TABLE	20200161	332,53	0,00	1
20/10/2020	TESTEUR CO AIR EXPIRE	20200162	636,12	0,00	3
20/10/2020	RT BOTTES HYPALON	20200163	135,19	0,00	1
20/10/2020	ASPIRATEUR	20200164	109,90	0,00	1
20/10/2020	FAUTEUIL ACCOUDOIRS	20200165	764,64	0,00	5
20/10/2020	FAUTEUIL DE BUREAU AUTUN	20200166	382,32	0,00	1
20/10/2020	CHAISES VISITEURS LE CREUSOT	20200167	478,93	0,00	1
20/10/2020	RAYONNAGES	20200169	494,40	0,00	1
20/10/2020	PROJOLED MAGNETIQUE CORDON 5M	20200261	202,32	0,00	1
22/10/2020	GRIMP SAC CROSS PRO EQUIP SPE	20200171	381,60	0,00	1
22/10/2020	CAISSES PLASTIQUES 800X600X410	20200172	1 061,52	0,00	5
22/10/2020	GRIFFES DISTEL EQUIP SPE	20200173	349,64	0,00	1

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
23/10/2020	BANC VESTIAIRE A BOIS	20200170	864,72	0,00	5
27/10/2020	SONDE COMMUNICATION AVEC CAPTEURS PMI	20200174	9 319,20	0,00	5
29/10/2020	ATELIER D'ENERGIE	20200175	3 363,76	0,00	5
29/10/2020	SOUDEUSE	20200176	450,00	0,00	1
29/10/2020	SACS D OXYGENOTHERAPIE	20200177	1 510,68	0,00	1
29/10/2020	SACS D INTERVENTION POMPIERS	20200178	8 253,12	0,00	1
29/10/2020	SACS D INTERVENTION INFIRMIER	20200179	1 031,64	0,00	1
29/10/2020	MALETTES DE MAQUILLAGE	20200180	1 335,00	0,00	5
29/10/2020	CAMION CITERNE FORESTIER SUPER	20200181	394 992,60	0,00	20
29/10/2020	CAMERA GOPRO AVEC ACCESSOIRES	20200182	735,26	0,00	5
29/10/2020	PROTEGE MATELAS	20200183	111,49	0,00	1
29/10/2020	SAD SOUPAPE DE SECOURS M1	20200184	2 422,70	0,00	5
29/10/2020	MONITEURS LED	20200185	2 485,33	0,00	5
30/10/2020	IMPRIMANTES OPERATIONNELLES	20200186	2 815,57	0,00	5
03/11/2020	NAVICOM RT 420	20200191	894,72	0,00	5
04/11/2020	SONO PORTATIVE CFD SONO PORTABLE CR 25A	20200189	1 000,00	0,00	5
04/11/2020	REEMPLACEMENT CHAUDIERE	20200190	19 670,23	0,00	15
04/11/2020	STANDS PORTABLES	20200192	2 366,40	0,00	5
05/11/2020	PARACHUTES DE RELEVAGE	20200194	648,00	0,00	5
05/11/2020	CORDE FLOTTANTE	20200195	142,80	0,00	1
05/11/2020	TRONCONNEUSES GUIDE 35 PMI	20200196	929,70	0,00	5
05/11/2020	PROJOLED POUR DRONE	20200197	828,24	0,00	5
05/11/2020	MASQUES ET ADAPTATEURS	20200198	20 866,74	0,00	5
10/11/2020	BOTTES HYPALON	20200199	524,93	0,00	3
16/11/2020	BOITE A VITESSE FPTSRS DIGOIN	20200200	9 781,75	0,00	2
16/11/2020	RGT ENTRETIEN GAINE PLASTIQUE	20200201	122,40	0,00	1
19/11/2020	VESTIAIRES	20200202	1 984,28	0,00	5
19/11/2020	FAUTEUIL POUR FUTUR DIRECTEUR	20200203	472,43	0,00	1
19/11/2020	ASPIRATEURS EAU ET POUSSIERES	20200204	1 373,81	0,00	5
19/11/2020	ELECTROPOMPES D'EPUISEMENT	20200205	1 353,95	0,00	5
19/11/2020	TAPIS ZEPHYR CARE ADVANCED LINE CARE CON	20200207	2 793,00	0,00	5
19/11/2020	MATELAS RESSORTS MONTCEAU	20200208	381,11	0,00	1
19/11/2020	COMBINAISON FACIALE EQUIP SPE	20200209	4 517,71	0,00	3
19/11/2020	SPIN-BIKE COMPETITOR NOR CARE PERFORMANC	20200210	3 846,50	0,00	5
19/11/2020	PROTECTION PRIMO INTERVENANTS	20200211	9 066,53	0,00	5
19/11/2020	RAMEUR AIR-MAG MANUEL CARE PERFORMANCE L	20200212	2 235,80	0,00	5
23/11/2020	PERCEUSE VISSEUSE OUTILLAGE ATELIER MACON (JLB)	20200213	717,60	0,00	5
23/11/2020	CAGOULES SP AVEC ETIQUETTES	20200214	5 516,84	0,00	3
24/11/2020	ASPIRATEUR BALAI	20200215	379,79	0,00	1
25/11/2020	CAMION CITERNE FORESTIER STANDARD	20200216	222 709,02	0,00	20
25/11/2020	CAMION CITERNE FORESTIER	20200217	222 709,02	0,00	20
25/11/2020	FAUTEUILS UDO	20200218	776,09	0,00	5
25/11/2020	LICENSES IWS PARC ENGIN+PMI	20200220	49 509,60	0,00	5
26/11/2020	MANNEQUINS ADULTE	20200219	3 197,70	0,00	5
26/11/2020	MANNEQUINS ENFANT	20200221	1 744,20	0,00	5
26/11/2020	FAUTEUIL UDO	20200222	388,04	0,00	1
26/11/2020	MATÉRIEL DE BUREAU	20200223	417,58	0,00	1
02/12/2020	MONITEUR MULTIPARAMETRIQUE + ACCESSOIRES	20200225	4 336,20	0,00	3

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
03/12/2020	VSAV TYPE C SUR CHASSIS MASTER	20200227	95 696,37	0,00	12
04/12/2020	CUSTOMISATION VEHICULE COMMUNICATION	20200228	1 632,00	0,00	5
04/12/2020	CHAUDIERE MONTCEAU	20200229	3 901,65	0,00	15
04/12/2020	MATERIELS POUR PRIMO INTERVENANT FILTRE CF32	20200230	1 445,40	0,00	5
04/12/2020	LOGICIEL GMAO	20200231	18 483,58	0,00	5
07/12/2020	REMPLACEMENT GROUPE ELECTROGENE	20200232	9 720,00	0,00	15
07/12/2020	VOLET ROULANT SOLAIRE	20200233	1 150,80	0,00	15
07/12/2020	SPIROMETRE ET EMBOUTS	20200234	2 680,31	0,00	3
07/12/2020	FAUTEUILS OPERATEUR DUO	20200235	2 328,26	0,00	5
08/12/2020	RACK ETAGERES	20200236	455,40	0,00	1
08/12/2020	OUTILS OUVRE BOITE STAB FAST PMI	20200237	246,00	0,00	1
08/12/2020	MISE EN OEUVRE MODULE NON-ENGAGEMENT	20200238	4 680,00	0,00	5
08/12/2020	TELEMETRES - SERVICE PREVENTION	20200239	317,23	0,00	1
08/12/2020	DOUCHETTE QR CODES	20200240	204,77	0,00	1
08/12/2020	EQT RESEAU ACQ ONDULEUR BAIE INFO	20200241	1 213,06	0,00	5
08/12/2020	FOURRAGERES TRICOLORES AVEC OLIVES	20200242	0,00	0,00	3
08/12/2020	REMPLACEMENT 7 PORTES SECTIONNELLES	20200243	23 010,00	0,00	15
10/12/2020	SOUDEUSE CIS MONTCEAU	20200245	329,00	0,00	5
10/12/2020	ORGANISEURS DOSSIERS	20200246	131,36	0,00	1
10/12/2020	MONITEURS INFORMATIQUES LED	20200247	5 991,54	0,00	5
10/12/2020	AMENAGEMENT VCH	20200248	2 299,99	0,00	3
10/12/2020	MISE A NIVEAU AUTOCOM	20200249	11 945,52	0,00	5
10/12/2020	COFFRE-FORT CTA CODIS	20200250	558,00	0,00	5
10/12/2020	DETECTEUR DE MOUVEMENT	20200262	5 430,60	0,00	5
11/12/2020	TRANSFORMATIONS VSAV EN VTU	20200251	116 568,00	0,00	3
14/12/2020	SCIE SABRE GROUPE DESINCARCERATION	20200252	992,09	0,00	5
14/12/2020	FAUTEUILS ACCOUDOIRS	20200253	388,04	0,00	1
14/12/2020	FAUTEUIL DE BUREAU AVEC ACCOUDOIRS	20200254	776,09	0,00	5
17/12/2020	VENTE PARCELLE DIGOIN	20200260	360 000,00	0,00	5
18/12/2020	FOURRAGERES TRICOLORES AVEC OLIVES	20200255	15 180,00	0,00	5
18/12/2020	RENOUVEL ABONNEMENT 10 UNITES	20200256	463,20	0,00	5
18/12/2020	FORFAIT NATIONAL F18NT16915465	20200257	3 240,00	0,00	5
18/12/2020	REMPLACEMENT CHAUDIERE SDIS71	20200258	527,95	0,00	5
18/12/2020	ATTRIBUTION MARCHE CHAUDIERES	20200259	292,75	0,00	5
23/12/2020	ATT MARCHE IMPL CLOTURES SDIS (12153)	12181-1	226,21	0,00	1
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			4 766 967,35	0,00	
08/07/2020	BILAN GAZ A EFFET DE SERRE	12121	0,00	0,00	5
07/08/2020	TRX SECURISATION DDSIS	12287	42 766,80	0,00	15
11/08/2020	TERRASSEMENT CIS ST GENGOUX	12148	1 260,00	0,00	15
11/08/2020	CREATION CANIVEAU MATOUR	12172	9 491,69	0,00	15
11/08/2020	IMPLANT CLOTURES LE CREUSOT	12181	7 485,91	0,00	15

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
11/08/2020	PORTE SECTIONNELLE LE CREUSOT	12214	9 340,00	0,00	15
11/08/2020	RPLT CLIMATISATION PARAY	12224	4 788,00	0,00	15
11/08/2020	RPLCT PORTE CIS LE CREUSOT	12442	500,00	0,00	15
14/08/2020	DEMONTAGE LOCAL ONDULEUR MACON	12147	1 790,40	0,00	15
14/08/2020	FERMETURE 1/2 VITRAGE MACON	12170	5 940,00	0,00	15
14/08/2020	RMPLCT CLIMATISATION CIS MACON	12171	5 981,42	0,00	15
14/08/2020	IMPLANTATION CLOTURE BOURBON	12403	9 064,51	0,00	15
14/08/2020	RESTRUCTURATION CHALON - AP	12462	4 668 558,62	0,00	15

(1) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 1424-32 par renvoi de l'article R. 3313-7 du CGCT) – SORTIES	A6.2

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	Valeur nette comptable le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins value (2)	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
TOTAL GENERAL							21 457,00	21 457,00	
Cessions à titre onéreux							21 457,00	21 457,00	
12/03/2020	moteurs hors bord 25 CV	01/01/1999	4 701,53	15	4 701,53	0,00	752,00	752,00	0,00
12/03/2020	moteurs hors bord Mercury	01/01/1999	14 902,31	15	14 902,31	0,00	600,00	600,00	0,00
12/03/2020	VPL BOXER 320 LH Di 4X4	01/01/1998	2 255,88	15	2 255,88	0,00	950,00	950,00	0,00
12/03/2020	V.T.U. Citroën Jumper 35 LH	01/01/1998	20 810,76	10	20 810,76	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00
12/03/2020	Complément boxer VPL	01/01/1999	43 459,64	14	43 459,64	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00
12/03/2020	Complément	01/01/1999	11 395,59	9	11 395,59	0,00	150,00	150,00	0,00
12/03/2020	V.T.U. Citroen Jumper 35 LH	01/01/2000	31 534,54	10	31 534,54	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00
12/03/2020	V.T.U. Citroen Jumper 35 LH	01/01/2000	31 534,54	10	31 534,54	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00
12/03/2020	PE 02 VL SEGMENT B	26/08/2002	12 667,40	5	12 667,40	0,00	900,00	900,00	0,00
12/03/2020	PE 04- EQT VSAV R MASTER	14/12/2004	2 601,30	10	2 601,30	0,00	875,00	875,00	0,00
12/03/2020	VSAV RENAULT	05/09/2005	73 772,53	10	73 772,53	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00
12/03/2020	VL RENAULT CLIO	08/03/2006	12 835,92	5	12 835,92	0,00	1 100,00	1 100,00	0,00
12/03/2020	VL RENAULT CLIO	08/03/2006	12 835,92	5	12 835,92	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00
12/03/2020	RENAULT CLIO	24/11/2006	15 842,60	5	15 842,60	0,00	900,00	900,00	0,00
12/03/2020	VL RENAULT CITADINE 1009 YN 71	06/11/2007	16 372,30	5	16 372,30	0,00	1 230,00	1 230,00	0,00
13/03/2020	VL RENAULT CLIO [P]	08/03/2006	12 835,92	5	12 835,92	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00
16/03/2020	VL RENAULT CLIO	08/03/2006	12 835,92	5	12 835,92	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(2) Plus ou moins value = Prix de cession - Valeur nette comptable le jour de la cession.

(3) La valeur nette comptable au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A6.3

Pour mémoire		Crédits ouverts
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	8 173,84

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	21 457,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 3312-2 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	442 626,00	
Personnes de droit privé	82 626,00	
Associations	82 626,00	
AMICALE PERSONNELS DIRECTION	19 150,00	
OEUVRE DES PUPILLES ORPHELINS DE SAPEURS POMPIERS	2 900,00	
UNION DEPARTEMENTALE DES SP DE SAONE ET LOIRE UDSP	55 576,00	
UNION DEPARTEMENTALE DES SP DE SAONE ET LOIRE UDSP	5 000,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	360 000,00	
Etat	360 000,00	
PAIERIE DEP SAONE ET LOIRE	360 000,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS (Article L. 2311-7 du CGCT par renvoi de l'article L. 3241-1 et L. 3312-7 du CGCT)	B1.2

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					360 000,00
20442			PAIERIE DEP SAONE ET LOIRE	Etat	360 000,00
FONCTIONNEMENT					82 626,00
6574			AMICALE PERSONNELS DIRECTION	Association	19 150,00
6574			OEUVRE DES PUPILLES ORPHELINS DE SAPEURS POMPIERS	Association	2 900,00
6574			UNION DEPARTEMENTALE DES SP DE SAONE ET LOIRE UDSP	Association	55 576,00
6745			UNION DEPARTEMENTALE DES SP DE SAONE ET LOIRE UDSP	Association	5 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B6

AUTORISATION DE PROGRAMME		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenues dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé								
201303/2013	IMMO 2	5 708 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	876,22	-876,22
201801/2018	IMMO 3	5 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	727 186,71	-727 186,71
201701/2017	PARC VEHICULES 3	7 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 831 061,85	-1 831 061,85
TOTAL		18 608 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 559 124,78	-2 559 124,78

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(3) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B7

AUTORISATION D'ENGAGEMENT		Stocks AE votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenues dans l'année	AE nouvelles votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AE affectées au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé								
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(3) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		55,00	0,00	55,00	52,00	1,00	53,00
Adjoint administratif	C	2,00	0,00	2,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint administratif principal 1 cl	C	17,00	0,00	17,00	21,00	0,00	21,00
Adjoint administratif principal 2 cl	C	6,00	0,00	6,00	4,00	0,00	4,00
Administrateur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché territorial	A	8,00	0,00	8,00	5,00	1,00	6,00
Attaché territorial hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché territorial principal	A	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur	B	5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal 1cl	B	3,00	0,00	3,00	5,00	0,00	5,00
Rédacteur principal 2cl	B	8,00	0,00	8,00	7,00	0,00	7,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		30,00	0,00	30,00	24,00	5,00	29,00
Adjoint technique	C	0,00	0,00	0,00	3,00	1,00	4,00
Adjoint technique principal 1cl	C	7,00	0,00	7,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint technique principal 2cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur	A	9,00	0,00	9,00	4,00	3,00	7,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal 1cl	B	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Technicien principal 2cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	1,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		350,00	0,00	350,00	341,00	1,00	342,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjudant	C	105,00	0,00	105,00	104,00	0,00	104,00
Capitaine	A	6,00	0,00	6,00	4,00	0,00	4,00
Caporal	C	15,00	0,00	15,00	43,00	1,00	44,00
Caporal-chef	C	16,00	0,00	16,00	19,00	0,00	19,00
Colonel Hors classe	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Commandant	A	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Infirmier hors classe	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Lieutenant 1 cl	B	39,00	0,00	39,00	31,00	0,00	31,00
Lieutenant 2 cl	B	10,00	0,00	10,00	17,00	0,00	17,00
Lieutenant HC	B	11,00	0,00	11,00	10,00	0,00	10,00
Lieutenant-colonel	A	9,00	0,00	9,00	7,00	0,00	7,00
Médecin de classe exceptionnelle	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Médecin hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Pharmacien hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Sapeur	C	2,00	0,00	2,00	4,00	0,00	4,00
Sergent	C	122,00	0,00	122,00	88,00	0,00	88,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		435,00	0,00	435,00	417,00	7,00	424,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C4

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations - Mandats ou titres émis (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	11 462 940,00	7 759 531,73	2 107 671,25	1 595 737,02
RECETTES	11 462 940,00	9 078 991,20	0,00	2 383 948,80
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	42 156 457,00	39 226 997,48	0,00	2 929 459,52
RECETTES	42 156 457,00	39 821 530,87	0,00	2 334 926,13

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budgets)

(1) Y compris les rattachements.

**3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
(Avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations - Mandats ou titres émis (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	11 462 940,00	7 759 531,73	2 107 671,25	1 595 737,02
RECETTES	11 462 940,00	9 078 991,20	0,00	2 383 948,80
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	42 156 457,00	39 226 997,48	0,00	2 929 459,52
RECETTES	42 156 457,00	39 821 530,87	0,00	2 334 926,13

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C4

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M. 61) (1)

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations - Mandats ou titres émis (2)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES(Après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations - Mandats ou titres émis (2)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	11 462 940,00	7 759 531,73	2 107 671,25	1 595 737,02
RECETTES	11 462 940,00	9 078 991,20	0,00	2 383 948,80
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	42 156 457,00	39 226 997,48	0,00	2 929 459,52
RECETTES	42 156 457,00	39 821 530,87	0,00	2 334 926,13
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	53 619 397,00	46 986 529,21	2 107 671,25	4 525 196,54
TOTAL GENERAL DES RECETTES	53 619 397,00	48 900 522,07	0,00	4 718 874,93

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par le conseil d'administration, réuni en session

A , le

Les membres du conseil d'administration,

ACCARY André	
AMIOT Catherine	
BECOUSSE Jean-Claude	
BELTJENS Colette	
BERTHIER Pierre	
BERTIN Roland	
BIGNON Marie-Christine	
BONNETAIN François	
BOUCHET Frédéric	
CANNARD Frédéric	
CHALUMEAU Mathilde	
CHENUET Carole	
COGNARD Jean-François	
DESMARD Jean-Michel	
FARGEOT Catherine	
FRIZOT Marie-Thérèse	
GILLET Violaine	
LANOISELET Dominique	
LUARD Jean-Paul	
MARTIN Jean-Louis	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

PERRAUDIN Edith	
PROST Virginie	
ROUFFIANGE Bertrand	
VERJUX-PELLETIER Françoise	
VERNOCHET Jean-Yves	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

ARRÊTÉ - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 25
 Nombre de membres présents : 20
 Nombre de pouvoir(s) : 2
 Nombre de suffrages exprimés : 21
 VOTES : Pour : 8
 Contre :
 Abstentions :

Le Président du C.A. S.D.I.S. 71

André ACCARY

Date de convocation : 09.03.2021

(Le Président ne prend pas part au vote)

Présenté par le Président
 A Mâcon, le 22 MARS 2021

Le Président,
 Délibéré par le Conseil d'Administration, réuni en session ordinaire à Mâcon, le 22 MARS 2021

Les membres du Conseil d'Administration

Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Le Président, André ACCARY	Vincent BERGERET	La 1 ^{ère} Vice-Présidente Edith PERRAUDIN	Elisabeth ROBLOT	Le 2 ^{ème} Vice-Président Jean-Claude BECOUSSE	Claude CANNET	Le 3 ^{ème} Vice-Président Jean-François COGNARD	Hervé CARREAU
Catherine AMIOT	Hervé REYNAUD	Colette BELTJENS	Arnaud DURIX	Pierre BERTHIER	Lionel DUPARAY	Roland BERTIN	Sébastien RAGOT
Marie-Christine BIGNON	Isabelle DECHAUME	François BONNETAIN	Alain GAILLARD	Frédéric BOUCHET	Isabelle BAJARD	Frédéric CANNARD	Jean-Paul DICONNE
Mathilde CHALUMEAU	Sébastien MARTIN	Carole CHENUET	Jean-Vianney GUIGUE	Jean-Michel DESMARD	Thierry DESJOURS	Catherine FARGEOT	Christian GILLOT
Marie-Thérèse FRIZOT	Armelle DESCHAMPS	Nolaine GILLET	Daniel THERVILLE	Dominique LANOISELET	Frédéric BROCHOT	Jean-Paul LUARD	Dominique COMMEAU
Jean-Louis MARTIN	Didier VERJUX	Virginie PROST	Jean PIEBOURG	Bertrand ROUFFIANGE	Florence BATTARD	Françoise VERJUX-PELLETIER	Raymond GONTHIER
Jean Yves VERVOCHET	Evelyne COUILLEROT						

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 23 MARS 2021 et de la publication le 23 MARS 2021

Pour le Président et par délégation,
 Le Chef du Service Assistance de la Direction,

Stéphanie MARTIN